



**Convention sur la conservation des espèces
migratrices appartenant à la faune sauvage**

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



37^{ème} réunion du Comité permanent

Bonn, 23-24 novembre 2010

CMS/StC37/Inf.5

Point 11 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA 16^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS
BONN, ALLEMAGNE, 28-30 JUIN 2010**



RAPPORT DE LA 16^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

UNEP/CMS/ScC16/RAPPORT

1. REMARQUES INTRODUCTIVES

1. Le président, M. John Mshelbwala (Niger), a déclaré ouverte la réunion et a souhaité la bienvenue aux participants de la 16^{ème} réunion du Conseil scientifique de la CMS; il a exprimé sa joie devant le grand nombre des membres présents. Il a déclaré que la CMS était un MEA clé et que le Conseil scientifique était le moteur des idées de la Convention, lui fournissant un conseil scientifique solide. (La liste des participants figure en Annexe X de ce compte rendu).

2. M. Mshelbwala a souhaité la bienvenue à Mme. Elizabeth Maruma Mrema qui assistait pour la première fois à une réunion du Conseil scientifique dans sa fonction de secrétaire exécutive de la CMS, puis a remercié les deux vice-présidents, M. Pierre Devillers (Union Européenne) et M. Colin Galbraith (Royaume-Uni) pour leur soutien. Malheureusement, M. Devillers était dans l'impossibilité d'assister au Conseil scientifique car il est en mission au Pérou. M. Mshelbwala a fait remarquer la présence de sept des huit conseillers attirés, à l'exception de M. Roberto Schlatter (faune néo-tropicale), malade et dans l'impossibilité d'assister à la réunion à laquelle il a exprimé tous ses vœux de réussite. Il a remercié M. Olivier Biber (Suisse) qui présidait le Groupe de travail d'intersession sur la future structure de la CMS dont il devait être question plus tard en cours de réunion (voir point 3 de l'ordre du jour), et a souhaité la bienvenue à tous les observateurs dont les contributions enrichissent considérablement les débats. Il a félicité M. Ian Redmond qui était ambassadeur de l'Année des gorilles, sur sa nomination au titre d'ambassadeur CMS. Il a remercié M. Bert Lenten, secrétaire exécutif adjoint de la CMS pour son travail et a salué la présence de M. Lahcen Moulay el Kabiri, ancien secrétaire exécutif adjoint qui est maintenant à la tête du bureau de projet d'Abou Dhabi. Il a conclu en saluant tout spécialement beaucoup de membres nouveaux venus rejoindre le Conseil scientifique, dont les conseillers attirés d'Afrique du Sud (Mme. Malta Qwathekana), d'Australie (M. Nigel Routh), de l'Equateur (Mme. Julia Cordero) et d'Ethiopie, État Partie relativement récent (M. Kahsay Gebretensae Asgedom).

3. M. Galbraith (vice-président) a félicité quant à lui M. Mshelbwala de sa présidence et a souhaité la bienvenue à Mme. Mrema. Il a fait remarquer que la CMS et sa famille ne cessent de grandir tout en devant faire face à des défis décourageants. La Convention doit poser ses priorités. Les questions à traiter englobent l'évolution climatique où certaines questions scientifiques doivent être résolues; l'évolution et la perte de l'habitat; les prises accidentelles et l'état général des océans; les maladies telles que la grippe aviaire qui a défavorablement changé la perception du public sur la faune sauvage; et les changements des modèles de migration. Il a insisté sur le fait que le conseil scientifique est un pilier constitutif fondamental pour développer une politique et a fait remarquer que la fiabilité de certaines sciences a été remise en question face à des événements récents dans le débat sur le changement climatique mondial. De toute évidence, un contrôle continu de la science utilisée par la CMS est nécessaire, et le travail du Conseil scientifique est essentiel pour assurer l'exactitude et l'objectivité de l'information utilisée par la Convention. Il a

également fait remarquer que la CMS ne doit pas opérer seule mais a besoin de s'allier à d'autres MEA, en particulier en ce qui concerne les questions scientifiques.

4. M. Galbraith a conclu en faisant observer que le programme de la réunion était chargé, que certaines questions étaient assez litigieuses et pourraient mettre à l'épreuve l'approche consensuelle caractéristique du Conseil. Il a encouragé tous les conseillers, notamment les nouveaux venus à participer autant que possible aux discussions du Conseil scientifique.

5. Mme. Mrema a dit qu'elle était enchantée d'assister à sa première réunion du Conseil depuis son entrée en fonction de secrétaire exécutive. Elle a souligné qu'une bonne science était la clé pouvant répondre aux problèmes auxquels se confronte la CMS comme la lutte pour la biodiversité. Elle a bien conscience de « prêcher les convertis » dans ce forum mais il est évident que les besoins humains poussent la planète à ses limites. Les objectifs 2010 n'ont pas été atteints mais l'Année Internationale de la Biodiversité a été l'occasion de remettre la conservation de la nature au centre des préoccupations. Elle a cité Einstein: « Tout fou intelligent peut faire des choses plus grandes, plus complexes et plus violentes. Il faut un grain de génie – et beaucoup de courage – pour aller dans la direction opposée ». Le Conseil scientifique, qui est les yeux et les oreilles de la CMS, a un rôle vital à jouer dans les tendances d'analyse, le filtrage et le résumé des données clés à présenter aux décideurs politiques. La CMS doit identifier quelle recherche est nécessaire et quelles populations d'espèces sont les plus menacées et doivent donc être mises sur listes rouges. Il faut examiner les effets du changement climatique sur les espèces migratrices et développer des réseaux critiques. Les menaces auxquelles il faut répondre ne cessent d'augmenter. La CMS est en train d'étudier le rôle de sites critiques et le secrétariat a préparé un texte sur le traitement des cas d'urgence. Le Conseil scientifique n'a malheureusement que trois jours pour débattre de questions qui nécessiteraient beaucoup plus de temps.

6. La COP9 a lancé un processus d'intersession pour décider de la structure future de la CMS, la Convention pourrait donc se trouver à l'orée d'une ère nouvelle. L'unité existante devrait être consolidée et la fourniture de services devrait être améliorée. Le Conseil devait recevoir une mise à jour du processus accompli jusque là et le Groupe de travail se réunira alors pendant deux jours immédiatement après la réunion actuelle.

7. Mme. Mrema a signalé des changements au sein du Secrétariat. M. Borja Heredia, ancien membre du Conseil scientifique CMS d'Espagne, a été nommé Agent scientifique et technique et Mme. Aline Kühn a pris le poste d'assistante à ses côtés. Mme. Laura Cerasi a été également nommée Agent associé de collecte de fonds. Un progrès a été fait avec le recrutement d'un secrétaire exécutif adjoint et d'un agent aux mammifères marins/coordonateur ASCOBANS. Elle a ajouté que la prochaine COP se tiendrait en Norvège en novembre 2011 et qu'AEWA venait de célébrer le 15^{ème} anniversaire de sa signature. Les voies de migration, pas seulement celles d'Afrique-Eurasie, sont importantes pour la CMS.

8. Mme. Mrema a conclu en remerciant le gouvernement allemand de mettre à la disposition de la Convention des installations de premier ordre et a annoncé que tous les membres du Conseil scientifique devraient recevoir un exemplaire d'un nouveau livre sur les espèces migratrices rédigé par M. Stanley Johnson, ambassadeur CMS, et M. Robert Vagg, éditeur consultant du Secrétariat.

9. M. Mshelbwala a présenté Mme. Elsa Nickel, du ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire, représentant le gouvernement d'accueil. Mme. Nickel a abordé trois sujets dans son discours: les discussions de la semaine précédente à Pusan, Corée qui a donné le feu vert à IPBES; l'harmonisation de la taxinomie utilisée dans les MEA et la législation européenne; le processus de la future structure qui a pour but de présenter trois options à la COP10 pour la structure de la Convention et les relations avec d'autres organismes avec la possibilité de faire fusionner des instruments existants.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. En remerciant le Secrétariat d'avoir préparé la réunion, M. Mshelbwala a demandé à M. Heredia de présenter l'ordre du jour. Aucun commentaire ne venant de l'assistance, l'ordre du jour et le plan ont été adoptés comme présentés et joints en Annexe I à ce compte rendu, à l'exception de l'Article 15.6 de l'ordre du jour (enquête d'expertise des membres du Conseil scientifique) qui a été abordé en premier.

15.6 Enquête sur l'expertise des membres du Conseil scientifique

11. M. Heredia a rapporté qu'il n'y a eu que 18 réponses au questionnaire remis à tous les conseillers scientifiques. Le Secrétariat a besoin d'un taux plus élevé de réponses pour évaluer l'expertise disponible au Conseil et son aptitude à fournir un conseil sur certaines questions et circonstances comme les situations d'urgence. Les conseillers scientifiques ont été priés de remplir et de remettre les questionnaires pendant la réunion. En réponse à la question de M. Mahamat Hassane Idriss (Tchad), M. Heredia a dit que le questionnaire existe dans les trois langues de travail de la Convention, l'anglais, le français et l'espagnol.

Résultats et Actions

Le secrétariat analysera les questionnaires et préparera une base de données.

3. INFORMATION SUR LE PROCESSUS CONCERNANT LA FUTURE STRUCTURE DE LA CMS

12. M. Mshelbwala a invité M. Biber à faire le rapport de ce qui a été accompli par le groupe de travail d'intersession sur la future structure de la CMS. M. Biber a expliqué l'arrière-plan de ce processus reposant sur la Résolution 9.13 adoptée lors de la COP9 à Rome en 2008. Le groupe de travail, présidé par M. Biber, et comprenant l'Australie à la vice-présidence, Cuba, la France, l'Inde, le Kenya, le Maroc, le Pérou, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et le Yémen plus le président et le vice-président du Comité permanent de la CMS, a travaillé sur trois options à présenter à la COP10 en 2011. Il a décrit la démarche initiale du processus qui a identifié comment la Convention était organisée actuellement et a expliqué que les consultants, ERIC, ont été engagés avec des fonds venus de France. Le processus en est maintenant à la deuxième étape et la deuxième réunion du groupe de travail aura lieu aussitôt après le Conseil scientifique. M. Biber a rapporté que malheureusement, le taux de réponse au questionnaire remis aux États parties à la CMS, pays participant aux instruments CMS, MEA et organisations partenaires pour établir leurs visions sur la manière dont la CMS pourrait évoluer, était trop bas pour être représentatif. Il a reconnu que remplir les questionnaires demandait du temps mais que les décisions à prendre devraient avoir des répercussions très importantes pour la Convention. Le groupe de travail pour la future structure opère parallèlement au groupe de travail sur les voies migratoires du Conseil scientifique. L'étape finale du processus devrait démarrer en été 2010, une fois les sept options en cours de traitement réduites aux trois options requises par les termes de la Résolution.

13. M. Mshelbwala a remercié M. Biber et le groupe de travail pour leur action. Il a rappelé la présentation au Comité permanent par ERIC couvrant la première phase du processus et a poursuivi en invitant l'assistance à poser des questions. Mme. Julia Cordero (Equateur) a demandé si la date limite pour répondre au questionnaire pouvait être repoussée à fin juillet. Des réponses plus tardives seraient acceptées mais il ne serait plus possible de les prendre en compte.

Actions et Résultats

La réunion a noté le rapport de M. Biber.

4. 4. EXAMEN DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE POUR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE 2006-2011

14. M. Heredia a souligné l'arrière-plan du Plan stratégique, sa version actuelle datant de la COP8 et couvrant les années 2006-2011. Il contient des objectifs ambitieux mais n'a pas été accompagné des ressources assorties. On envisage de prolonger ce plan d'un an selon l'issue du processus de la structure future qui aurait un impact potentiel énorme sur la direction stratégique de la Convention. La Convention doit traiter les activités décrites dans le Plan qui n'a pas été entièrement réalisé. Un certain nombre de questions traitées dans le Plan figurent au programme du Conseil scientifique, comme le changement climatique, la préservation de l'habitat, les corridors et les poissons d'eau douce.

15. M. Biber a admis qu'il y avait un lien entre le processus de structure future et le plan stratégique. Qu'il était cependant regrettable que la COP9 n'ait pas donné de consignes claires sur la manière dont le plan stratégique devait se dérouler. Le groupe de travail sur la structure future a suggéré que le plan actuel soit prolongé d'un an pour permettre au prochain plan stratégique de prendre en compte les résultats du processus de structure future. Le Conseil scientifique est donc dans une impasse de procédure et ne peut faire avancer le débat. M. Biber a suggéré qu'une solution devait être trouvée pour la prochaine réunion d'intersession du Conseil devant avoir lieu plus tôt que d'habitude dans le triennium.

16. M. Galbraith a vigoureusement soutenu la suggestion de M. Biber concernant la date de la prochaine réunion d'intersession du Conseil scientifique. Il pense qu'il est important pour le Conseil d'apporter une contribution au Plan stratégique et d'identifier des objectifs clés et des indicateurs de succès.

17. M. Mshelwala a dit que le Conseil ne pourrait pas se réunir trop tôt après la COP car il se réunirait juste avant. Lors de la 17^{ème} réunion, juste avant la COP10, le Conseil scientifique verra les trois options rangées sous le processus de structure future sans savoir laquelle prévaut. M. Biber a donc suggéré que le Conseil établisse un groupe de travail qui se chargera par correspondance de produire la réponse du Conseil. M. Alfred Oteng-Yeboah (conseiller pour la faune africaine) a admis que le Conseil scientifique avait besoin de donner une réponse rapide et qu'un petit « réservoir d'idées » était une bonne solution. M. Barry Baker (conseiller attitré pour les prises accidentelles) a demandé s'il était possible pour un petit groupe de conseillers de se réunir immédiatement après la COP puisque beaucoup pourraient rester en Norvège. M. Mshelwala et Mme. Mrema ont pensé que l'idée méritait d'être retenue mais cela dépend des ressources disponibles pour financer des conseillers sponsorisés pouvant rester en Norvège plus longtemps. Le groupe pourrait, comme c'était le cas du groupe de planification d'activité, se composer des agents, des conseillers et des délégués des groupes de travail.

Actions et Résultats

Un petit groupe sera formé pour esquisser la réponse du Conseil à la structure future et pour contribuer au nouveau plan stratégique CMS. Le groupe sera composé des conseillers attitrés et présidé par M. Alfred Oteng-Yeboah.

4.1 Examen des poissons d'eau douce

18. M. Heredia a présenté brièvement M. Zeb Hogan (conseiller pour les poissons) et son rapport mentionnant les espèces dont la population décline et les problèmes entraînés par les barrières de migration. Il a fait remarquer qu'il existe peu d'espèces de poissons d'eau douce inscrites aux Annexes de la CMS, par exemple l'esturgeon.

19. M. Hogan a fait une présentation power point et a évoqué tout d'abord l'enquête approfondie sur les espèces de requins faite par Mme. Sarah Fowler, expliquant qu'il était en train de mener une enquête similaire sur les espèces de poissons d'eau douce. Sur 15 000 espèces connues existant seulement dans l'eau douce, seule une est consignée par CMS (plusieurs autres espèces inscrites vivent dans l'eau douce et dans l'eau de mer), une raison possible étant que la dimension internationale de leur conservation est souvent négligée et que les pays ont une approche nationale unilatérale. Les Annexes de la CMS sont donc sujettes à élargissement.

20. M. Hogan a consulté les bases de données d'espèces et examiné la littérature en tentant de définir des critères d'inscription des espèces aux listes CMS. La Liste rouge IUCN et Fish-base sont les premières sources, mais même la Liste rouge IUCN ne couvre que 3 000 espèces (20 % du total). Bien que n'étant pas exhaustive, elle représente quand même la collection de données la plus importante. La plupart des évaluations semblent être régionales plus que globales avec certains bons rapports nationaux (récoltés à travers des séminaires en Mongolie et en Afrique du Sud). Le séminaire en Mongolie établit que de nombreuses espèces migrent le long des rivières partagées avec la Fédération Russe et la République Populaire de Chine. Le groupe de spécialistes IUCN se réunira en novembre 2010 pour la première fois après une longue période sans réunion.

21. Les éléments clés sont:

- Une seule espèce de poisson d'eau douce sur 15 000 connues est répertoriée par CMS
- 12 000 espèces ne sont pas évaluées à une échelle globale, donc 80 % des espèces ont des données déficientes
- Sur les 3 000 estimées, un pourcentage élevé figure dans la catégorie menacée
- Toutes les espèces de poissons diadromes (qui migrent entre eau douce et eau salée) ont perdu au moins une population
- Les deux groupes les plus menacés sont de grandes espèces migratrices et des petites espèces endémiques très localisées

22. M. Hogan a dressé une liste de 223 espèces qui pourrait fournir des critères d'inscription à CMS, étant à la fois menacées (statut de conservation défavorable) et migratrices (basées sur des rapports de Liste rouge dans plus d'un pays). Trente-deux espèces évaluées par l'IUCN semblent répondre aux critères avec vingt autres dont il y a des preuves dans les ouvrages spécialisés.

23. M. Hogan a proposé la création d'un groupe de travail sur les poissons d'eau douce au Conseil qui pourrait considérer comment traiter les espèces consommées par les être humains. Les poissons concernés pourraient être traités espèce par espèce ou regroupés par famille ou genre. Il existe plusieurs espèces diadromes (saumon, esturgeon, anguille, alose et poisson-scie) et d'autres dans des eaux internationales majeures comme le lac Victoria ou la rivière du Mékong.

24. Les données pour les espèces de poisson-chat en Asie du Sud-est ont montré que des populations dans le Mékong ont disparu d'au moins une rivière en Thaïlande. Le problème majeur du point de vue de la CMS est qu'aucun des États limitrophes (Cambodge, Laos et Vietnam) n'est État Partie. Une autre espèce trouvée au Pakistan et en Inde souffre des effets du réchauffement global, de la construction des digues et de la pêche intensive. Il existe très peu de données sur les habitudes de migration. La population du poisson-scie d'eau douce a décliné de 95 %. Comme il existe beaucoup de pays limitrophes pour ces espèces, il y a plus de potentiel pour une action internationale concertée sous l'égide de la CMS. Certaines espèces de perches, bien que n'étant pas des migrants classiques, existent dans des eaux internationales et pourraient bénéficier de mesures de protection internationales. Le poisson-chat d'Amérique du Sud existe de l'estuaire aux sources de l'Amazonie. Il souffre de la construction des digues et les prises diminuent. L'IUCN a peu de données sur lui.

25. M. Hogan a posé une série de questions à considérer par le Conseil scientifique et le groupe de travail sur les poissons: comment améliorer la méthodologie pour identifier les espèces à inscrire à CMS ? Quelles eaux doit-on prendre en compte (p ex. rivières et lacs transfrontaliers) ? Quelles espèces doit-on prendre en compte (requins et raies d'eau douce) et quelles espèces sont couvertes en conséquence par d'autres instruments comme CITES (p. ex. esturgeon et saumon) ? Il veut aussi développer une base de données CMS sur les poissons et a demandé à ce que les conseillers scientifiques consultent leurs experts nationaux sur les poissons en vue d'une proposition plus détaillée à présenter lors de la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique.
26. M. Mshelbwala a mis M. Hogan en relation avec l'expert nigérien sur les poissons, estimant que la CMS pourrait être intéressée par les espèces du delta du Niger et du lac Tchad.
27. M. Dieudonné Ankara (République du Congo) a dit que peu d'espèces d'eau douce en Afrique étaient couvertes par des accords internationaux et que la plupart ne faisaient pas l'objet d'études sérieuses. Un autre problème est celui d'espèces étrangères se développant le long des systèmes de rivière, certaines de ces espèces sont comestibles et donc mangées. Ces mêmes systèmes de rivière entretiennent aussi des populations d'hippopotames et de crocodiles qui pourraient être intéressantes pour la CMS.
28. M. Hogan a estimé qu'il était critique de recevoir des idées du Conseil scientifique et des pays de l'aire de répartition, surtout en vue d'identifier des pays pour soutenir des propositions d'inscription. Dans certains cas, l'inscription à CMS peut lancer l'initiative d'une plus grande protection nationale. Il a admis qu'il fallait plus de recherche mais a regretté que le statut des espèces non piscicoles échappe à son domaine d'expertise.
29. M. John O'Sullivan (conseiller pour les oiseaux) s'est montré choqué du mauvais statut de conservation et du bas niveau de connaissance des espèces de poissons d'eau douce. Il a suggéré qu'une liste succincte de quelques espèces serait une première étape à une action plus large.
30. Mme. Maria Cristina Morales Palarea (Paraguay) a dit que son pays avait voulu s'occuper des poissons migrateurs pendant quelques temps. Elle estime que c'est un groupe taxinomique trop longtemps négligé en termes de conservation, peut-être à cause de l'exploitation commerciale. Elle ne croit pas que les résultats scientifiques doivent être subordonnés aux considérations économiques, spécialement là où certaines espèces sont en voie de disparition.
31. M. Idriss a dit que lors d'un récent meeting de la Banque mondiale sur les zones de pêche, les plans du Tchad d'aménager des zones de pêche ont été discutés. En dehors du fait de savoir où il y a du poisson, peu d'informations étaient disponibles. Comme le lac Tchad est limitrophe avec plusieurs autres pays, sa population de poissons est d'intérêt international et tous les pays riverains font le commerce du poisson. La législation régulatrice est insuffisante au Tchad et sur les quarante-cinq espèces de poissons connues au Tchad, aucune n'est répertoriée chez CMS. M. Hogan a dit qu'il avait besoin de plus d'information sur le statut des espèces et a demandé à ce que les détails de contact de l'expert des zones de pêche nationales tchadienne lui soient remis.
32. M. Galbraith, répondant aux questions sur l'application pour les eaux internationales de la Convention, a cité l'exemple d'ACAP et des précédents ont pu être trouvés dans l'application de cet accord. M. Colin Limpus (conseiller pour les reptiles marins) a dit qu'en Australie, les menaces pesant sur le poisson d'eau douce étaient semblables à celles concernant les tortues et qu'il y a un potentiel de synergie entre experts s'occupant de ces deux groupes taxinomiques. M. William Perrin (conseiller pour les mammifères aquatiques) a dit que si les États parties étaient concernés par le statut des hippopotames, ils devaient faire des propositions au Conseil qui les examinerait en détail. M. Donatien Muembo Kabemba (DRC) a dit que son pays partageait beaucoup d'habitats d'eau douce avec ses voisins et que bien qu'il y ait beaucoup d'espèces en DRC, il existe peu de données. Il estime que CMS pourrait aider à initier une action internationale

mais il faut tenir compte d'autres objectifs de développement du millénaire pour la production alimentaire et la réduction de la pauvreté. M. Djibril Diouck (Sénégal) a dit que les données centrales disponibles dans son pays étaient limitées mais qu'il existait des instituts de recherche pouvant combler ces lacunes.

33. M. Hogan a fait remarquer que l'opération d'envergure pour les requins a été faite sur l'arrière-plan d'une estimation globale plus large comprenant de nombreuses rencontres régionales. Aucune action de ce type n'a été menée pour le poisson d'eau douce. Il approuve la suggestion de M. O'Sullivan d'identifier quelques espèces clés en amont d'une initiative à grande échelle.

34. M. Galbraith a remercié M. Hogan pour son rapport et d'avoir mis l'accent sur le manque cruel de données. Étant donnée l'exploitation commerciale de certaines espèces, il existe un potentiel de collaboration avec CITES, comme pour les esturgeons. M. Scott Newman (FAO) a dit qu'il existait aussi un potentiel d'intérêts communs avec son organisation, tels que zones de pêche et moyens d'existence viables. M. Taej Mundkur (conseiller pour la faune asiatique) a dit que Wetlands International s'intéresse aussi au poisson. Il trouve le rapport de M. Hogan déconcertant, surtout le manque de données de base dont il aimerait s'occuper. Il a dit que les espèces invasives seraient une autre dimension à explorer et a parlé de recherches faites en Asie centrale. M. Hogan a cité la perche du Nil dans le lac Victoria. Cette espèce est exploitée commercialement mais elle est étrangère et a repoussé beaucoup d'espèces endémiques. M. David Morgan (CITES) a exprimé l'intérêt de sa Convention de coopérer avec CMS et FAO.

35. M. El Mastour a demandé quelles régions étaient les pires pour les données centrales, suggérant qu'une approche régionale serait la meilleure manière d'aborder le problème. Comme l'a dit M. Diouck, il existe des instituts de recherche partout dans le monde pouvant être mandatés et de nombreux projets en cours de la Banque mondiale qui pourraient être adaptés en fournissant une étendue de synergies. M. Lew Young (Ramsar) voit aussi une dimension de coopération et a expliqué que les critères pour inscrire des sites sous la Convention de Ramsar incluent le nombre d'espèces endémiques et l'importance des sites pour les cycles de vie des espèces. Il a aussi évoqué les problèmes des digues construites le long du Mékong.

Actions et Résultats

M. Hogan intégrera les idées du Conseil scientifique et poursuivra le travail d'examen

M. Idriss transmettra les détails de contact du point central des zones de pêches du Tchad par la Banque mondiale à M. Hogan

M. Newman transmettra les détails de contact des agents FAO compétents à M. Hogan

Plus de collaboration et coordination entre CITES, FAO et CMS pour le poisson d'eau douce

4.2 Obstacles artificiels à la migration

36. Aucun texte n'a été écrit à ce sujet. M. Heredia a dit que ces barrières – digues – sont mentionnées dans la discussion antérieure sur le poisson. Une présentation a été faite sur les lignes à haute tension lors d'une précédente réunion du Conseil et récemment, le service public allemand RWE a accordé une subvention substantielle à CMS et AEWA pour aider à construire des lignes évitant aux oiseaux de s'électrocuter. Le Conseil aurait l'opportunité de participer aux projets.

Actions et informations

Pas de commentaires de l'assistance et le rapport du secrétariat a été noté

5. **MODUS OPERANDI EN CAS DE SITUATIONS D'URGENCE POUR LES ESPECES DE LA CMS**

37. M. Heredia a expliqué qu'il y a eu un certain nombre d'urgences ces dernières années comme la mort subite d'espèces CMS (p. ex. le phoque moine (*Monachus monachus*) au Cap Blanc en 1997 et plus récemment l'antilope Saïga).

38. Mme. Kühl a présenté le document UNEP/CMS/ScC16/Doc.13. CMS a conscience que le déclin soudain d'un certain nombre d'espèces se produit de temps en temps et le Conseil scientifique est appelé à conseiller sur la manière dont la Convention peut y répondre. Tandis que le texte de la Convention se réfère aux urgences, la Convention n'a pas à suivre de ligne de conduite ou de procédure mandatée. En réponse à l'épidémie de grippe aviaire, la CMS a réuni un groupe d'experts qui aide à prévenir la disparition gratuite des oiseaux migrateurs. Le groupe a expliqué le rôle des oiseaux migrateurs comme vecteurs de la maladie et a démontré que la volaille était la principale coupable.

39. En mai, les antilopes Saïga ont été décimées sur des sites de reproduction et 12 000 animaux, surtout des femelles et des jeunes sont morts. Les autorités du Kazakhstan ont réagi rapidement et tenté d'identifier la cause, peut-être une bactérie alliée à de rudes conditions hivernales. Le rapport final est toujours en attente mais il semble y avoir une circonstance unique. La CMS a coordonné une conférence téléphonique et un séminaire de formation a été organisé pour aider les agents locaux à procéder aux autopsies.

40. Le Secrétariat veut établir un ensemble de grandes lignes de réponses pratiques et non bureaucratiques, définir « l'urgence » et dresser une liste des autorités et experts à contacter en cas d'urgence. Il considère qu'une méthodologie et un mécanisme sont plus utiles qu'une nouvelle structure et peut-être un courant de fonds permettant d'envoyer des experts en mission à court terme (bien qu'aucun fonds n'ait été requis en réponse à la disparition des antilopes Saïga).

41. M. Ankara (République du Congo) a dit que « l'urgence » pouvait couvrir une large échelle d'évènements comprenant beaucoup d'espèces vivant partout dans le monde. Il voit un lien avec l'initiative « One World, One Health » et une interconnexion entre santé humaine et animale, citant en exemple la fièvre Ebola, épidémie qui a entraîné un programme multinational dans toute l'Afrique. Ce cas pourrait servir de modèle d'impulsion à CMS. Il a souligné qu'il existe très peu de vétérinaires de la faune sauvage s'occupant d'animaux sauvages.

42. M. Biber a souligné que CBD était réticent à s'occuper des urgences comme il le fait avec les bio-fuels et autres questions. Il a admis que l'idée d'avoir un ensemble de références est bonne, donc un domaine spécifique sur le site Web de la CMS où des messages peuvent être envoyés en cas d'urgence. Pour éviter d'avoir trop de petits groupes de travail, les réponses pourraient être reliées au changement climatique ou à d'autres groupes de travail.

43. M. Limpus a dit qu'en cas d'urgence, chacun peut contacter le Secrétariat pour alerter la CMS. Le Secrétariat, avec l'expertise du Conseil scientifique et les membres à sa disposition, est en mesure d'évaluer comment la Convention peut réagir au mieux. Il a cité la crise actuelle de la marée noire dans le Golfe du Mexique qui menace la tortue Ridley de Kemp en danger. Beaucoup de pays touchés ne sont pas membres de la CMS et toute l'action possible semble avoir été faite. La CMS pourrait envisager de contacter les autorités nationales concernées pour voir si une intervention par la Convention serait utile.

44. M. Oteng-Yeboah a souligné que la CMS était le seul MEA destiné à la conservation des espèces et donc la plus apte à répondre aux situations d'urgence. Le Conseil scientifique est l'organisme chargé de fournir un conseil technique et il approuve donc que les directives de réponse soient développées. La CMS doit développer son engagement au cours de l'Année

Internationale de la Biodiversité et au moment où la communauté internationale vient d'approuver l'établissement de IPBES.

45. M. Hogan approuve aussi un mécanisme de réponse approprié et soutient l'établissement d'un plan budgétaire. Il a dressé des parallèles au Programme des petits projets qui doit lui aussi reposer plus solidement sur des finances fiables.

46. M. Diouck (Sénégal) a souligné que les urgences surviennent à des périodes différentes qui ne correspondent pas aux cycles de migration. Le plus récent cas d'urgence au Sénégal a été celui d'une centaine de dauphins échouant sur les plages. Une action immédiate a été requise et la mission de sauvetage a été difficile, beaucoup sont morts. Les leçons doivent être retenues pour mieux réagir en cas de répétition. Durant l'épidémie de grippe aviaire, il faut prendre des décisions immédiates car la santé humaine est en jeu.

47. M. Peter Puschel (IFAW) a salué le fait que le secrétariat ait soulevé cette question. Il estime que les urgences vont devenir plus fréquentes à cause du changement climatique. IFAW a un dossier d'enregistrement des réponses de coordination en cas d'urgence et est prêt à offrir son soutien à la CMS. IFAW dispose aussi de compétences vétérinaires. M. Newman a souligné l'importance de la liaison interinstitutionnelle, car autorités agricoles, forestières et de santé devraient toutes être mises à contribution. Dans le cas de la Saïga, les réseaux de communication ont prouvé leur valeur en alertant tôt tous les États parties concernés. FAO a pu déployer son programme de suivi des maladies « Empres-i », destiné à l'origine à l'agriculture mais étendu aux maladies de la faune sauvage après H5N1.

48. M. Morgan a dit que les mesures proposées consignées au paragraphe 7 du texte sont fortement orientées en fonction de la CMS. Il est possible que CITES souhaite aussi intervenir ou alerter son réseau si l'une des espèces inscrites aux annexes de cette Convention est concernée par une urgence.

49. M. Galbraith a mis à nouveau en garde contre une action précipitée et a souligné l'importance d'une réponse mesurée et coordonnée. Il a cherché à distinguer entre urgences dues à des accidents, comme les marées noires auxquelles on peut se préparer, et événements imprévisibles comme l'émergence de H5N1. Il a ajouté qu'en pleine crise, on n'avait pas le temps de lancer une campagne de collecte de fonds, les ressources nécessaires doivent donc être disponibles. En réponse à la question de M. Mshelbwala sur les leçons retenues de la grippe aviaire, M. Galbraith a dit que la réponse doit être rapide et appropriée. Le groupe central a été formé rapidement et était d'une taille gérable. La compétence du groupe a été bien déployée, les rôles clairement définis et le travail démarré rapidement. Les gouvernements ont mis des ressources à disposition. M. Jean-Philippe Sibley (France) a ajouté qu'un modus operandi solide établi à l'avance était sûrement plus apte à attirer des donateurs. M. Francisco Rilla (CMS) a confirmé que son expérience de la force d'intervention pour la grippe aviaire a été positive et admis que tenir à disposition les numéros des personnes concernées a été un facteur de succès de la force d'intervention.

50. Mme. Kühl a salué les commentaires constructifs de l'assistance et a promis d'examiner le texte pour ajouter une référence à relier à des points cruciaux d'autres MEAS. Elle a souligné que la CMS a contacté les autorités CITES au Kazakhstan pendant l'urgence Saïga. Elle a aussi promis de tenir compte du point concernant le partage des responsabilités entre autorités nationales et rôle potentiel de la CMS en coordonnant une assistance internationale. Il faut en plus réfléchir à la conception d'un questionnaire à placer sur le site Web de la CMS pour aider à évaluer si et comment la Convention réagirait face à toute urgence réelle. Elle a souligné que l'idée n'était pas de créer une nouvelle structure mais de concevoir une directive permettant d'utiliser au mieux des poches existantes de compétence régionale, taxinomique ou thématique.

51. M. Biber a demandé si une résolution serait esquissée pendant la réunion ou dans la période d'intersession menant à la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique. Le but est clairement de faire adopter à la COP10 les directives et donc le conseil clair requis par le Conseil scientifique: la définition de « urgence »; qui décide si la CMS doit agir; comment trouver la réponse d'urgence; et une estimation de la capacité d'assistance du Secrétariat et de la Convention.

52. M. Newman a dit que le réseau CMS de points centraux pouvait fournir une information précieuse sur le fond. Le défi est d'assurer que l'information touche ceux qui en ont besoin à temps.

Actions et Résultats

Les conseillers commenteront le texte pour le 31 juillet afin que le secrétariat prépare un projet de résolution de la Conférence devant être soumis au Comité permanent basé sur les chapitres opérationnels du Document 13

Le Secrétariat concevra un questionnaire pro forma de notification d'urgence à placer sur le site Web de la CMS

Collaboration et coordination plus étroites avec CITES et FAO en particulier en cas d'urgences

6. SITES ET RÉSEAUX ÉCOLOGIQUE CRUCIAUX POUR LES ESPECES MIGRATRICES

53. M. Heredia a fait référence à la réunion sur le Document d'information UNEP/CMS/ScC16/Inf.15. La Convention a réalisé que la conservation des espèces dépendait pour beaucoup de la protection des habitats et a appelé M. Erik van Zadelhoff (Pays-Bas) à faire une présentation sur les réseaux et corridors écologiques. Un exemple utilisant le modèle du réseau des sites est l'Accord Afrique-Eurasie sur les oiseaux aquatiques migrateurs (AEWA) et le gouvernement néerlandais développe des réseaux écologiques comme concept de conservation.

54. Dans sa présentation, M. van Zadelhoff a défini le terme « éco-réseau », décrit les exemples actuels d'Europe et les leçons retenues. Aux Pays-Bas, pays développé et densément peuplé, on tente de stopper la fragmentation de ce qui reste des habitats naturels. Cela permet aux animaux de se déplacer et les aide à résister aux effets du changement climatique. Un concept plus difficile est la « cohérence » du réseau des sites. Le réseau lui-même consiste en zones centrales, corridors et zones tampons et des efforts ont été faits pour élargir les fragments restants souvent sectionnés par les voies ferrées, routes et terres cultivées, donc devant être reliés. Le schéma initial a été soumis au Parlement dans les années 1990, avec une carte en codes de couleur montrant l'utilisation des sols et les corridors représentés en flèches. Il a été accepté et reconnu comme entreprise à long terme. Les fonds ont augmenté lorsque les prix de la terre ont enchéri et les administrations successives sont restées convaincues de l'idée. Il faut maintenant voir comment le nouveau gouvernement va faire avancer le travail après les élections de juin 2010.

55. Le réseau Natura 2000 établi sous les Directives CE Oiseaux et Habitats n'est pas un réseau au sens de la définition néerlandaise parce que les sites ne sont pas correctement reliés, spécialement pour les espèces ayant besoin de terre et de corridors d'eau. En Afrique, des réseaux reliés transfrontaliers ont été développés et au Kenya, il existe un réseau à travers le Masai Mara.

56. Une leçon retenue de la mise en œuvre de CBD a été de faciliter la compréhension du concept et il s'est révélé tellement pratique pour traiter le changement climatique et la gestion de l'eau que les gouvernements ont été convaincus. Un aspect négatif est que les corridors présentent des problèmes quand un équilibre entre conservation et agriculture est en jeu car leurs bénéfices socio-économiques ne sont pas immédiatement évidents, inconvénient décisif pendant la crise financière.

57. Pour la CMS, il n'est pas nécessaire de changer le traité, juste de faire une approche adaptée pour la mise en œuvre. La suppression de barrières de migration et la restauration et reconnexion des habitats ont déjà tous été couverts par le texte de la CMS. La prochaine étape est de concevoir une résolution appropriée à présenter lors de la COP10.

58. La première réaction de M. Limpus a été que la présentation du texte est très centrée sur la terre et que les aspects marins doivent être développés. De son expérience en Australie, il a estimé que plus de 50 % de la côte est de ce pays est comprise dans des systèmes de réseau. M. Samuel Kasiki (Kenya) a expliqué que son pays est en butte à des problèmes de fragmentation d'habitat et que certains des parcs nationaux étaient maintenant isolés.

59. M. Fernando Spina (Italie) a dit que dans le cas des oiseaux migrateurs, il faut plus de données et de compréhension de la liaison entre zones de reproduction et d'hivernage. Il faut savoir comment les voies migratoires fonctionnent comme systèmes, ce qui pourrait être fait grâce à un meilleur échange d'information. Les oiseaux ont tendance à être recensés sur des sites particuliers mais nous ne comprenons toujours pas totalement ce qu'ils y font. Des organisations comme Euring doivent être soutenues.

60. M. Yeboah a identifié la perte et la dégradation des habitats comme deux menaces clés. Il pense que les corridors peuvent aider à rétablir l'habitat perdu. M. Biber estime que le Conseil devrait soutenir le travail sur le concept des corridors et des réseaux, soulignant le nouveau plan stratégique de la CBD qui inclut vingt objectifs relatifs aux réseaux de zones protégées. Avec l'approche de la CBD COP, la CMS doit se préparer à apporter sa contribution. Il a quand même émis une réserve sur le fait que les corridors servent aussi de conduits aux espèces invasives.

61. M. El Mastour a admis qu'il était temps pour la CMS de développer le concept en détail. Certaines zones sont protégées au niveau national et d'autres ont des désignations internationales. Les cas les plus difficiles semblent être les sites marins, notamment ceux dans les eaux internationales où la mise en œuvre est problématique. M. Carlo Custodio (Philippines) a cherché à clarifier la différence entre corridors et réseaux et a demandé si le concept fonctionnait aussi bien avec les habitats naturellement séparés qu'avec les habitats qui ont été fragmentés.

62. M. Kahsay Gebretensae Asgedom (Ethiopie) a fait le rapport d'activités dans le Sud-ouest du pays sur la frontière avec le Soudan sur les routes de migration de centaines de milliers d'animaux. Une force d'intervention spéciale est établie et des actions bilatérales sont poursuivies avec le Soudan avec un investissement considérable de moyens.

63. Répondant aux points traités, M. van Zadelhoff a dit que l'approche sur les corridors et les réseaux était principalement un concept terrestre. Il a tendance à mieux fonctionner sur les territoires nationaux que dans les eaux internationales. Il approuve M. Spina sur le fait d'acquérir plus d'information, mais a dit qu'un grand traitement de données était déjà disponible donc que rien n'empêchait le travail d'avancer. Il faut agir pour assurer que les habitats restants fonctionnent bien et les MEA doivent chercher à collaborer. Comme certains animaux utilisent différents types de paysages et des altitudes différentes, il est important d'assurer les liaisons.

64. Il a été convenu de poursuivre le travail sur un projet de résolution à présenter à la COP10 et le Secrétariat tentera de trouver une Partie voulant le présenter. Le projet sera soumis au Comité permanent en même temps.

Actions et Résultats

A partir des commentaires faits, le secrétariat travaillera à développer un projet de résolution à soumettre au Comité permanent et cherchera un pays parrain pour le présenter à la COP10

7. VOIES AÉRIENNES D'OISEAUX MONDIALES

7.1 Examen des instruments de gestion/administratifs existants pour les voies de migration des oiseaux migrateurs

7.2 Examen des connaissances scientifiques/techniques des voies de migration d'oiseaux migrateurs et priorités de conservation

65. M. Mselbwala a expliqué que dans la période d'intersession, il a mis en place un groupe de travail sur les voies migratoires, conduit par M. Mundkur comme président et M. O'Sullivan comme vice-président. M. Heredia a dit que le groupe de travail a été chargé de préparer trois rapports, un sur le cadre institutionnel actuel pour la conservation dans les voies migratoires, un sur l'état des connaissances et un proposant une marche à suivre. M. Heredia a invité M. Mundkur à présenter les deux premiers rapports (UNEP/CMS/ScC16/Doc.10, Annexes 1a, 1b, 2a et 2b).

66. M. Mundkur a commencé en remerciant ceux qui ont commenté le projet. Le délai des contributions n'est pas dépassé et les conseillers peuvent encore apporter leurs idées. Le groupe de travail comprend les conseillers pour la faune asiatique, les oiseaux et la faune néo-tropicale (M. Mundkur, O'Sullivan et Schlatter) avec d'autres conseillers des régions. Le groupe est volontairement restreint autant que possible. On a noté que l'Amérique du Nord, n'ayant aucune Partie à la CMS, n'est pas représentée, si bien qu'on a recherché l'information dans l'USFWS et les ONG basées aux USA. D'autres organismes consultés étaient l'AEWA et son comité technique, BirdLife International, Le Partenariat des voies migratoires d'Asie orientale et australe, FACE et des personnes individuelles incluant M. Joost Brouwer, l'auteur du livret CMS sur les voies migratoires. Le secrétariat a également apporté son soutien.

Présentation 1

67. Les oiseaux migrateurs constituent un grand pourcentage de toutes les espèces aviaires et 800 des 2 274 espèces d'oiseaux migrateurs sont couvertes par la CMS. Elles se trouvent dans toutes les régions du monde mais il y a des « points chauds » particuliers. Les voies migratoires varient selon les groupes et les espèces. Certaines suivent des couloirs très étroits et précis, et beaucoup d'entre elles sont couvertes par l'outil du réseau des sites critiques AEWA. Certains oiseaux aux longues migrations utilisent des passages étroits comme Gibraltar et Panama. Certains oiseaux pélagiques parcourent de vastes zones des océans sur une voie moins prévisible.

68. Les graphiques dans la présentation de M. Mundkur montrent que le statut de conservation de la plupart des espèces migratrices a décliné ces dernières années, la situation de celles répertoriées par CMS étant pires que celles non couvertes. Les Anatidés sont particulièrement touchés. La région avec la proportion la plus élevée d'espèces menacées est l'Asie orientale et 30 % de toutes les espèces d'oiseaux de mer sont menacées. Dans le cas des oiseaux aquatiques, plus étaient en déclin qu'en augmentation et les menaces principales sont les pièges, la chasse et la perte d'habitat due à l'agriculture. L'impact de la prise d'oiseaux pour la fauconnerie a besoin d'être évalué. Des collisions avec les structures telles que tours de télévision et lignes à haute tension ont fait des dégâts comme les zones de pêche des long-line l'on fait parmi les oiseaux de mer, tandis que certaines populations ont été dévastées par l'épidémie de H5N1.

69. L'outil du réseau des sites critiques développé sous le projet Wings over Wetlands a fourni des informations sur chaque population d'espèces d'oiseaux de mer couvertes par AEWA. L'outil est désormais accessible en ligne.

70. Comme seulement 35 % de tous les oiseaux migrateurs sont inscrits à la CMS, les annexes sont sujettes à extension. Il ne suffit pas de se concentrer sur les espèces et leurs habitats; le contexte plus large doit être pris en compte, incluant les effets des politiques agricoles en

Europe et la gestion des prairies en Amérique du Sud. Les réseaux sur l'importance des voies migratoires ne sont pas utilisés à grande échelle en Eurasie ou en Afrique mais sont développés en Asie orientale et australe, prenons pour exemple le réseau développé pour la grue de Sibérie et autres oiseaux aquatiques sous le projet GEF. La CMS et ses instruments affiliés AEWA, ACAP et le MoU sur les rapaces bâtissent sur les efforts locaux, nationaux et internationaux, et s'occupent des menaces comme les collisions avec les lignes à haute tension, les turbines et les prises accidentelles dans les zones de pêche des long-line. Il apparaît que la législation nationale n'est pas toujours adéquate et les États parties doivent donc améliorer la mise en œuvre.

Présentation 2

71. Dans le premier examen, trente instruments différents ont été examinés. Il y en a beaucoup plus qui ne se concentrent pas sur les voies migratoires mais qui sont quand même bénéfiques aux oiseaux. Il existe en plus des alliances et initiatives de partenariats d'ONG. Certaines initiatives se chevauchent et même se font concurrence. Les tableaux du premier examen présentent les avantages et inconvénients de dispositions actuelles, là où le groupe de travail pose lui-même des questions sur les voies migratoires, les espèces, les menaces (présentes et potentielles), l'adéquation de dispositions institutionnelles et le contexte géopolitique.

72. Tandis qu'en théorie, on encourage l'existence d'un instrument visant à protéger les espèces, en pratique l'instrument n'en vaut la peine que s'il est effectif. L'effectivité dépend des fonds, du personnel et du temps pendant lequel l'instrument opère. En général, les réseaux couvrant les zones pélagiques sont relativement faibles. La couverture des espèces est forte pour les oiseaux aquatiques (gibier d'eau, échassiers et grèbes) et rapaces, mais plus faible pour les migrants intertropicaux, passerines eurasiennes et oiseaux de mer en dehors de ACAP, AEWA et EAAFP. Les passerines d'Amérique sont généralement bien couvertes par des accords bilatéraux.

73. Un élément de succès est que les partenaires puissent se réunir régulièrement et avoir un mécanisme de prise de décision clair, une base scientifique solide et des buts et objectifs définis, mesurables et vérifiables. La CMS n'est pas nécessairement la seule ou la meilleure option, et l'un des traités les plus anciens date de 1916 entre les USA et le RU (agissant pour le Canada à l'époque). Quoi qu'il en soit, la CMS est souvent le canal incontestable à utiliser car elle possède beaucoup d'adhérents et était le traité UN s'occupant des espèces migratrices. Son approche est flexible et produit des instruments sur mesure tels que AEWA et ACAP et MoU spécifiques aux espèces, comme pour la grue de Sibérie. Ces instruments sont ouverts aux États non parties de la CMS tandis que l'adhésion n'est pas obligatoire pour les pays qui ont accédé à la Convention apparentée. La croissance du nombre des instruments ces dernières années ne s'est pas doublée de ressources supplémentaires et les tensions sont évidentes. Les instruments les plus effectifs en dehors de la CMS incluent la Convention de Ramsar, les traités bilatéraux et partenariats ONG. Les arrangements les plus informels menés par des ONG sont ouverts et flexibles, car ils acceptent beaucoup de types d'organisations comme partenaires et sont souvent plus attractifs pour les sponsors du secteur privé, bien que les fonds se tarissent. Les traités intergouvernementaux sont souvent lents à négocier mais ont une base politique plus solide et ils ont moins tendance à disparaître par manque d'intérêt. Les traités intergouvernementaux ont plus de directives de responsabilité financière et les différents partenaires jouissent de statuts différents.

74. Des contraintes de temps ont fait que l'examen n'a pas été aussi approfondi que souhaité mais les projets sont toujours ouverts aux commentaires et amendements. Le groupe de travail est donc impatient de démarrer le troisième examen couvrant les options pour l'avenir.

75. Mme. Kwathekana a trouvé la présentation très instructive et utile pour quelqu'un assistant au Conseil pour la première fois. Elle a demandé pourquoi les espèces répertoriées par la Convention paraissent décliner plus vite que celles non répertoriées. M. Routh pense que la question la plus importante est la protection de l'habitat, surtout les sites de halte clés.

L'assèchement de zones intertidales est une menace majeure en Asie orientale et il est heureux que le rapport ait soulevé ce point.

76. M. Mundkur a dit qu'il était difficile de dire avec précision pourquoi les espèces déclinaient toujours en dépit des actions de conservation. Les réponses sont sans doute multiples. Il a cité l'exemple de la grue de Sibérie dont la population à l'Ouest a chuté à deux individus et dont la population au centre a disparu il y a quelques années. Les 3 000 oiseaux de la population de l'Est ont survécu et la Chine est active dans le MoU sibérien et est impliquée dans le projet GEF. Il faut plus de travail pour prévenir les zones humides du dessèchement et en dépit des protections légales, les oiseaux sont toujours chassés. Mais comme la CMS grandit, son poids politique augmente et elle est plus apte à obtenir des résultats.

8. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES ESPECES MIGRATRICES. EXAMEN DE LA VULNERABILITE DES ESPECES DE L'ANNEXE I DE LA CMS: RESULTATS PRELIMINAIRES

77. M. Heredia a expliqué que l'étude sur les impacts du changement climatique a été ordonnée par la COP9 (Résolution 9.07) et la Société Zoologique de Londres (ZSL) a été chargée de réaliser la recherche financée par le fonds en fidéicomis de la CSM.

78. Mme. Kühl a regretté que le Conseil scientifique ait si peu de temps pour discuter d'un sujet aussi important mais le lendemain, le groupe de travail pourra examiner les questions plus en détail. Plus de données vont être disponibles sur les changements de la migration temporelle et spatiale surtout là où oiseaux et poissons sont concernés. Certaines espèces ont cessé leurs migrations. Des textes ont récemment été publiés sur les coraux et la fauvette à tête noire, une petite espèce de passerine. Le corail, bien que ne migrant pas lui-même, est un habitat important pour les espèces qui y résident. Il y a enfin quelques bonnes nouvelles sur certaines espèces de corail qui semblent mieux résister à l'eau plus chaude. D'autres développements depuis la COP incluent la référence spécifique au changement climatique dans des plans d'action (p. ex. rôle d'eau), et une plus grande collaboration entre le Secrétariat et l'UNFCCC (la CMS était représentée à Copenhague) et la Convention de Berne.

79. Le ZSL a identifié les espèces répertoriées par la CMS les plus menacées par le changement climatique, se concentrant d'abord sur l'Annexe I. L'équipe ZSL comprend Mme. Wendy Foden de l'IUCN et un étudiant PhD, M. Ben Collen.

80. Dans sa présentation, M. Collen a souligné l'impact du changement climatique sur les espèces emblématiques comme l'ours polaire. Le changement climatique affecte les modèles pluvieux et conduit à une incidence plus élevée d'occurrences atmosphériques extrêmes. Toutes les espèces ne réagissent pas de la même manière et comme les changements se font plus vite, les espèces ont moins de temps pour s'adapter. Il est aussi difficile de discerner les ajustements dans le comportement. Prenant comme base la Liste rouge, le ZSL a tenté d'élaborer un modèle des risques du changement climatique en prenant en compte un certain nombre de facteurs: biologie (comme la rapidité de reproduction); exposition (niveau de risque) et caractéristiques des espèces individuelles. Le ZSL a appliqué ce modèle à 44 espèces inscrites à l'Annexe I de la CMS pour déterminer les espèces les plus et les moins menacées. Le rapport initial de 400 pages a été mis sur le site Web du ZSL. Vingt-huit des 44 espèces sont menacées, les tortues marines faisant face aux menaces les pires par la perte d'habitat et les changements biologiques. Les espèces à longue vie comme les cétacés mangeurs de plancton sont également vulnérables. Tandis que certaines espèces classées comme « peu concernées » par l'IUCN se révèlent à haut risque, certaines espèces dans des catégories plus menacées sont moins touchées.

81. En résumé, M. Collen a dit que face à une nouvelle menace, notre réponse doit être flexible. Il a recommandé que le prochain niveau de recherche comprenne une session élargie aux experts. Vue la complexité du sujet, les chercheurs ont délibérément essayé d'adopter une approche aussi simple que possible, en utilisant les catégories de la Liste rouge.

82. Mme. Kühl a remercié le ZSL pour son travail de recherche et la présentation. M. Galbraith a félicité le ZSL de poser des priorités claires. Il a dit, en tant que président du groupe de travail sur le changement climatique, qu'il voulait organiser un séminaire sous les auspices du groupe de travail et que le rapport fournissait une nouvelle impulsion pour rechercher des fonds de financement. Nous avons une plus grande compréhension des scénarios possibles et le rapport est bien centré sur les espèces de la CMS comme indicateurs de changement. La Convention devrait maintenant identifier dans quels domaines elle doit agir. M. Tano Sombo (Côte d'Ivoire) a souligné que la CMS doit cibler ses actions sur les espèces les plus touchées.

83. M. Idriss a recherché plus d'informations sur l'aptitude des espèces à s'adapter à une hausse prévue de température de 2°C. M. Collen a dit que pour aider les espèces à s'adapter aux changements de conditions, des mesures d'allègement étaient importantes.

Résultats et Actions

Discussion de détail déferée au groupe de travail sur le changement climatique

9. IMPACTS DES PRISES ACCIDENTELLES SUR LES ESPECES MIGRATRICES ET MESURES DE MITIGATION POUR UNE MEILLEURE PRATIQUE

84. M. Heredia a invité Mme. Heidrun Frisch (CMS, agent aux mammifères marins) de faire une présentation suivie d'un rapport de M. Barry Baker (conseiller pour les prises accidentelles). Mme. Frisch a présenté le Document UNEP/CMS/ScC16/Doc.9 et le Document d'Information UNEP/CMS/ScC16/Inf.11 relatant les actions entreprises depuis la dernière réunion du Conseil.

85. COP a demandé une évaluation des prises accidentelles dans les zones de pêche globales. Le Secrétariat a fait un appel d'offre mais aucun ne convenait et la contribution volontaire du RU n'a suffi qu'à couvrir une partie des frais. Il a été décidé de simplifier les termes de référence. Une contribution volontaire australienne a été reçue pour travailler sur la prise accidentelle des tortues mais on s'est aperçu ensuite qu'une autre organisation avait mandaté un travail similaire. On suggère donc de se concentrer maintenant sur les filets maillants pour ne pas faire un double travail. Le Secrétariat a réuni des informations des RFMO, des accords affiliés et des conseillers scientifiques (8 réponses à ce jour). Le Secrétariat a aussi suivi le « Projet GloBAL » (évaluation globale des prises accidentelles sur les espèces à longue vie) et une bibliographie en ligne qui fait 150 références à des journaux et articles.

86. M. Baker a dit qu'il attendait un séminaire de Brisbane pour faire une présentation sur les outils d'allègement accessibles aux RFMO pour le thon. Comme ces RFMO sont responsables virtuellement de toutes les zones de pêche de thon dans le monde et recensent 200 000 oiseaux morts par an, il est vital de travailler avec elles. Sa contribution au Conseil repose sur cette présentation.

87. M. Baker a dit qu'il a entrepris un examen et conclu que les trois moyens principaux pour combattre la prise accidentelle: restrictions dans le temps et dans l'espace, car l'absence de pêche signifie l'absence de prise accidentelle; adaptation des équipements, avec filets et lignes moins aptes à attraper des espèces non ciblées; et des techniques de relâche pour les animaux pris

accidentellement. Éviter une interaction entre zones de pêche et espèces non ciblées est la meilleure solution.

88. L'examen récent des mesures d'allègement mené par l'ACAP était inclus dans le document d'information. BirdLife International a aussi produit une série de brochures disponibles en ligne. Il est évident qu'il n'y a pas de solution miracle. Les tori lines sont populaires mais pas une réponse complète. Peser les filets et les poser la nuit est effectif. Les line shooters sont effectifs en termes d'amélioration de l'efficacité de pêche mais moins effectifs dans la réduction des prises accidentelles. L'utilisation d'appâts vivants n'est plus approuvée non plus car leur immersion prend trop de temps. Les techniques utilisées à Hawaii doivent être désormais testées partout. Des capsules sous-marines qui posent les lignes à une profondeur de 8-10 mètres sont essayées en Australie et en Uruguay. Les seines qui n'étaient d'abord pas associées à la prise accidentelle des oiseaux marins font maintenant l'objet de rapports sur la mortalité des oiseaux marins au large du Chili et cela doit être examiné.

89. En 2009, la FAO a publié des directives sur la mortalité des tortues qui ont donné des résultats intéressants, y compris les hauts niveaux d'interaction dans les zones de pêche côtières utilisant filets maillants et chaluts. Les crochets circulaires plus larges dans la gueule sont plus durs à avaler pour les tortues, et les animaux sont piégés dans la bouche plus que dans les boyaux. Réduire les temps de trempage à 2-3 sessions plutôt qu'à 3-4 est effectif tout comme ne pas poser de filets lorsque des tortues sont repérées. La pratique de pont de relâcher des animaux capturés s'est donc améliorée. Les bateaux posant des longues lignes doivent communiquer entre eux.

90. Concernant la prise accidentelle des mammifères marins, l'examen récent de Hamar sur les baleines à dents soumis à la réunion de l'IWC contient les résultats suivants: des baleines ont été prises parmi lesquelles 13 baleines à dents notées comme prises accidentelles (pour la plupart orques et fausses orques). On pensait tout d'abord que les longues lignes n'étaient pas un problème pour les cétacés bien que les pêcheurs se plaignent de prendre des dauphins. Hamar a examiné des répulsifs acoustiques mais sa recherche en est toujours au début. Arrêter la pêche lorsque des cétacés sont en vue est effectif. Les hydrophones sont chers, ce qui dissuade une large utilisation. On ne sait pas bien comment la technologie acoustique peut avoir un effet dissuasif. Les manches de filet sont équipées d'engrenages. Une nacelle de courant peut être déployée lorsque des cétacés sont en vue et les portes à dauphins intégrées dans les seines permettant aux animaux d'échapper par une section bouchée. Les pêcheurs pourraient éviter de poser des filets lorsque des cétacés sont en vue mais leur présence indique souvent qu'il y a du poisson dans les environs.

91. Les requins sont souvent la cible des zones de pêche du thon, et le thon est presque la prise secondaire dans beaucoup de cas. Les requins pourraient se délivrer en déchirant des filets à monofilament. Il est moins facile de s'échapper de filets en fil métallique. Appâts et détourneurs d'attention peuvent entraîner les requins loin des filets. Il se peut aussi que les requins bénéficient d'être la première cible des zones de pêche car des mesures de gestion pourraient être initiées.

92. Il est urgent de réduire la prise accidentelle des oiseaux de mer, ce qui requiert de trouver un compromis entre les intérêts des zones de pêche et de la conservation. Un dispositif placé à l'arrière du bateau pour maintenir la tension dans la tori line entraîne malheureusement des prises plus fréquentes dans le filet de ligne (plus de 40% dans certaines zones de pêche sud-américaines).

93. La prise accidentelle figure maintenant aux ordres du jour des RFMO: la prise accidentelle est au calendrier. Du point de vue de la conservation, le but est de persuader les RFMO de promouvoir et de tester les modifications des équipements. Le développement peut être cher, US\$ 500 000 en cas de dispositif placé en profondeur mais aucun financement n'est venu des RFMO. Des méthodes jugées efficaces dans certaines circonstances ne fonctionnent pas

nécessairement partout et un autre problème majeur est la résistance de la part des pêcheurs qui répugnent à essayer de nouvelles techniques. Certaines zones de pêche du Pacifique et de l’océan Indien se sont ouvertes aux programmes d’observation qui ont l’avantage de fournir de bonnes données sur la prise accidentelle et l’efficacité des méthodes d’allègement utilisées.

94. La CMS joue un rôle dans le soutien des RFMO pour le thon. Selon les vingt ans d’expérience de M. Baker avec ces organisations, rarement une innovation n’a pu être faite sans exercer une pression considérable. Les États parties de la CMS devraient convaincre leurs collègues pêcheurs. Ils se heurteront sans doute à des résistances au début mais en agissant correctement, on peut obtenir des résultats positifs. La CMS et ses membres doivent encourager la recherche.

95. M. Biber a dit que beaucoup des mesures d’allègement adoptées sont volontaires et a demandé si les RFMO avaient le pouvoir de les rendre obligatoires. Il a aussi demandé comment la CMS pourrait faire pression pour plus de mesures sévères à introduire par UNCLOS ou l’assemblée générale et son groupe de consultation. M. Baker a souligné que les Conventions sont capables d’adopter des mesures de gestion impératives mais ne sont souvent pas suivies au niveau politique. Certains États parties de la CMS ne soutiennent pas les politiques de conservation dans les RFMO (d’autres le font).

96. Mme. Qwathekana s’inquiète que sans une base solide dans la législation nationale, les mesures d’allègement ne soient pas réalisées efficacement. Elle s’inquiète aussi du fait que beaucoup de pays comptent sur les zones de pêche commerciales et beaucoup de communautés sur les zones de pêche de subsistance, et que profit et survie l’emportent sur la conservation. Les mesures de conservation doivent être obligatoires et exécutoires et le Conseil scientifique doit être l’avocat d’une ligne de conduite politique sévère.

97. M. Baker a dit que selon lui, lorsqu’un pays adhère à un traité, il doit se munir de la législation lui permettant d’appliquer ses obligations. Son expérience lui a montré que la plupart des membres RFMO ont la capacité d’exécuter des mesures obligatoires, comme l’Afrique du Sud qui est active dans la RFMO de l’océan Indien et prend toujours au sérieux les questions de conservation et les recherches conduisant à des mesures d’allègement. Il a souligné que cette défense de la conservation dans les RFMO a toujours conscience des besoins des zones de pêche, cherchant un équilibre entre un équipement de pêche effectif et l’évitement de la prise accidentelle. Il est informé de bateaux opérant dans les eaux CCAMLR qui utilisent des équipements modifiés et changent les filets usagés en dehors des eaux CCAMLR.

98. M. Sibley a souligné que la France avait eu un problème de prise accidentelle dans ses zones de pêche de la légine de Patagonie mais a entrepris une action décisive et réduit considérablement ses niveaux de prise accidentelle. Il peut y avoir succès s’il y a volonté politique. M. Baker a reconnu les efforts de la France dans ses EEZ et spécialement autour des îles Kerguelen, et son soutien à l’ACAP. M. O’Sullivan est désolé d’entendre que les RFMO sont souvent peu favorables aux problèmes de conservation. L’opinion publique par contre est très responsable et outragée de la mort inutile de milliers de créatures. M. O’Sullivan a suggéré que les membres RFMO qui ne soutiennent pas les initiatives de conservation soient « nommés et mis au poteau » et a pressé M. Baker d’informer le Secrétariat des membres dont la position pourrait s’améliorer dans les RFMO. M. Baker a dit qu’il procéderait ainsi.

Actions et Résultats

M. Baker fera le lien avec le Secrétariat CMS pour faire pression sur les États parties CMS qui ne soutiennent pas les mesures de conservation dans les RFMO

Poursuite de la discussion sur la prise accidentelle déferée au groupe de travail ad hoc

10. PLAN DE REDUCTION DE LA MENACE POUR L'IMPACT DES DÉCHETS MARINS SUR LA VIE MARINE DES VERTEBRÉS (PROPOSE PAR L'AUSTRALIE)

99. M. Heredia a invité M. Routh à aborder le sujet des débris marins, en référence au Document UNEP/CMS/ScC16/Doc.21 et Documents d'information UNEP/CMS/ScC16/Inf.9 et UNEP/CMS/ScC16/Inf.9.1.

100. Dans sa présentation, M. Routh a illustré les mesures prises par l'Australie pour lutter contre la pollution marine, spécialement les débris comme lignes abandonnées et plastiques, un problème pour les animaux qui restent accrochés ou les avalent. Le gouvernement a développé des politiques de législation environnementale comprenant des plans de réduction des menaces et a présenté le résultat lors de forums internationaux appropriés. L'idéal serait d'arrêter la pollution à la source mais cela n'est pas faisable à court terme. L'examen des courants et des modèles de dérive et la présence de débris dans les eaux australiennes indiquent que la source de la pollution vient surtout d'autres pays situés au nord immédiat. Une partie de la solution est d'employer les communautés indigènes à nettoyer les filets égarés. Les débris sont une question pour la CMS car beaucoup d'espèces migratrices sont touchées, surtout celles fatiguées et affamées en fin de migration, qui n'ont plus la force de se libérer des filets ou avalent des plastiques en les prenant pour de la nourriture.

101. M. Rilla a demandé s'il existait une information concernant les pays ou régions autre que l'Australie. M. Baker a fait référence au Document d'information UNEP/CMS/ScC16/Inf.11.4 et mentionné le groupe de travail ACAP qui a étudié l'ingestion d'instruments de pêche abandonnés en Géorgie du Sud et dans les zones de pêche de la légine de Patagonie où les oiseaux parents donnent par inadvertance à leurs petits des crochets en pêche. Le CCAMLR demande l'utilisation de crochets marqués et l'adoption d'une gestion de la pêche plus responsable. M. Limpus a salué l'initiative australienne comme contribution majeure à la conservation. L'ingestion de plastiques est désormais l'une des deux menaces principales pour les tortues Loggerhead du Pacifique, tandis que l'accrochage menace les tortues Olive Ridley de l'océan Indien. M. Siblet soutient l'idée d'une résolution COP et a souligné l'importance de prévenir la pollution et des opérations de nettoyage. M. Adriaan Rijnsdorp (Pays-Bas) a ajouté que les débris étaient un problème dans le nord-est de l'Atlantique. M. Diouck a dit que les débris étaient aussi un problème au large des côtes du Sénégal et s'est porté volontaire pour élaborer une résolution.

102. En conclusion, M. Routh a dit qu'il saluerait toute information sur d'autres études menées dans d'autres régions et se sent encouragé par les commentaires de soutien des conseillers.

Actions et Résultats

Le Secrétariat CMS en liaison avec l'Australie travaillera sur un projet de résolution pour COP10

11. PROGRAMME DE PETITS SUBVENTIONS (SGP)

11.1 Présentation des petits projets financés par la CMS

11.2 Discussion sur les propositions quant à l'avenir de ce programme

103. M. Heredia a présenté deux documents UNEP/CMS/ScC16/Doc.22 et UNEP/CMS/ScC16/Doc.23 et le Document d'information UNEP/CMS/ScC16/Inf.14. UNEP/CMS/ScC16/Doc.22 dans lesquels le secrétariat a stipulé un large éventail d'options possibles de financement, tandis que UNEP/CMS/ScC16/Doc.23 a été projeté par M. Pierre

Devillers et contient son évaluation du Programme des petits projets (SGP) et ses propositions pour l'avenir. Il ne fait aucun doute que le Programme des petits projets est réussi et chacun pense qu'il doit être retenu. La question en suspens était le financement le programme.

104. M. Mshelbwala a rappelé au Conseil scientifique son appel pressant lors de la COP pour le SGP qui, vu son impact bénéfique, devrait être soutenu par un financement fiable. Venant d'un pays en voie de développement, M. Mshelbwala est bien conscient de la valeur du SGP. Lors de la rencontre du Conseil scientifique à Glasgow, une tranche supplémentaire de projets a été ajoutée à la liste approuvée, mais depuis, peu d'argent supplémentaire a été disponible, si bien qu'il n'est guère possible d'encourager de nouvelles propositions. Le Conseil doit trouver un moyen de convaincre les membres de fournir des ressources lors de la COP. M. Galbraith a dit que le SGP est une contribution de valeur à la réalisation de la Convention et a suggéré que le Conseil scientifique identifie des projets à inclure sur une liste révisée. Il a suggéré que chacun des groupes de travail taxinomiques et thématiques choisisse deux ou trois projets à faire avancer. M. John O'Sullivan a dit que le succès du SGP est éloquent car il a aidé les projets de conservation dans des pays riches en biodiversité mais n'ayant pas les moyens de réaliser eux-mêmes des mesures de conservation.

105. M. James Williams (RU) a reconnu que la situation économique était défavorable mais qu'il existe encore des sources de financement. La « Darwin Initiative » du RU a élargi ses attributions et les projets ne doivent plus être étroitement liés au CBD. Faire le lien entre espèces migratrices et réduction de la pauvreté pourrait dévoiler d'autres perspectives.

106. M. Oteng-Yeboah a comparé le SGP à de l'eau qui arrose directement les racines de la plante, soulignant que même des petits projets peuvent stimuler une recherche importante et intéressante.

107. M. Young a cité en exemple la première Convention de Ramsar qui a opéré un programme similaire au SGP et a fait face à des problèmes semblables de baisse des montants des contributions volontaires. La liste de projets potentiels figure sur une page Web spéciale (sur quarante propositions reçues chaque année, environ dix sont approuvées et ajoutées à la liste). Les membres ont accès à une liste immédiate de projets en cours nécessitant une aide.

108. M. Mshelbwala a suggéré de demander au nouvel agent responsable de la collecte des fonds d'élaborer des propositions. M. O'Sullivan a souligné que la Convention a besoin d'un mécanisme de financement fiable et a mentionné certaines suggestions contenues dans le texte de M. Pierre Devillers (UNEP/CMS/ScC16/Doc. 23).

Actions et Résultats

Les groupes de travail identifieront 2-3 projets à ajouter à la liste approuvée par la CMS

Des contributions volontaires et allocations de sources extérieures seront activement recherchées

Les projets seront annoncés sur le Web de manière similaire à Ramsar

109. M. Camillo Ponziani, directeur des opérations du projet Wings over Wetlands a parlé des développements concernant le **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**. Le prochain cycle du FEM ira de juillet 2010 à juillet 2014 et l'allocation de fonds augmentera de 50 % comparé au dernier cycle. Le texte Stratégie des domaines d'intervention expose la loi et les réglementations du schéma et inclut la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des sols comme domaines centraux (eaux internationales non comprises). Les projets doivent identifier au moins 50 % de financement public et garantir un soutien national en endossant leur point central. Les pays doivent être Partie de tout MEA apparenté mais les pays de l'EU sont inéligibles.

L'expérience a montré que les projets soumis tôt dans le cycle avaient les meilleures chances de succès.

110. Les périodes de mise en place peuvent être longues. Six ans ont été nécessaires au projet WOW avant d'être complètement opérationnel. Le FEM essaie maintenant d'accélérer le processus avec une procédure express pour réduire autant que possible les charges bureaucratiques. Les directives sur le cofinancement n'ont pas changé depuis leur publication en 2003. Un guide plus détaillé sera placé sur le site Web FEM dès qu'il sera disponible.

111. M. Ponziani saluerait des idées initiales pour des soumissions supplémentaires appuyées par la CMS pour la prochaine collecte de fonds.

112. Il a ajouté que le partenariat qui a financé le projet WOW a conclu un nouvel accord pour continuer à collaborer dans des initiatives post projet. Les partenaires sont AEWA, BLI et Wetlands International.

113. M. Morgan a demandé si les lois appliquées aux Conventions pré-Rio ont changé. Mme. Qwathekana a souligné la complexité des procédures et le manque d'assistance dans les projets de proposition. M. Mundkur est là pour conseiller car il a travaillé dans le projet WOW. Il a aussi souligné les complexités de projets couvrant plusieurs pays comme WOW et le Projet sur la grue de Sibérie des zones humides.

12. STATUT DE CONSERVATION DES ESPECES DE L'ANNEXE I DE LA CMS

114. Mme. Kühl a présenté cet article qui remonte à une discussion de la 14^{ème} réunion du Conseil scientifique concernant des actions appropriées pour les espèces de l'Annexe I et évaluant leur statut, si possible dans la perspective d'en retirer certaines de la liste. Il a été décidé de produire une brochure sur les 130 espèces de l'Annexe I, mais à ce jour, seulement deux brochures pilotes ont été préparées – sur le poisson-chat du Mékong et le dauphin du Gange. L'information est principalement extraite de l'IUCN et des données de l'indice Living Planet.

115. M. Perrin a dit que la brochure sur le dauphin du Gange n'a pas été un travail difficile. M. Hogan a dit lui aussi qu'il y avait une foule d'informations disponibles. Les conseillers responsables de produire vingt brochures pourraient trouver la tâche plus difficile et tous devraient bien s'assurer que les données sont actualisées. M. Collen a admis que la réalisation de chaque brochure ne doit pas être trop difficile. Il est important de ne pas perdre les objectifs de vue et de décider quelle information doit être incluse, et a recommandé un court brainstorming pour établir des directives de base.

116. M. Gerard Fragoso (WCMC) a dit que le profil des espèces est une question dont WCMC et d'autres organisations vont devoir discuter pendant des années. Un programme de roulement permettrait de prendre en compte des informations nouvelles et un forum «Wiki» pourrait mieux convenir qu'un format imprimé statique. Données nationales et bases de données globales doivent être évaluées. Il a aussi cité l'expérience CITES qui a besoin de données d'espèces pour ses manuels d'identification. M. Baker a souligné que l'ACAP a envoyé des évaluations sur toutes les espèces d'albatros et de pétrels couvertes par l'Accord qui seraient une excellente source d'information.

117. M. Limpus qui serait responsable des brochures sur les tortues a cherché à clarifier les informations requises. Il est souvent plus difficile de définir les espèces marines au niveau régional et les variations dans le statut de conservation des tortues dans différents océans sont souvent grandes (tortues luth d'Atlantique se développent bien mais les populations du Pacifique meurent).

118. Mme. Kühl a suggéré que quelqu'un soit désigné comme examinateur des brochures de données pour s'occuper des différents styles d'écriture des auteurs. Accepter l'utilisation des mêmes sources d'information aiderait à minimiser le problème. Une fois achevées les brochures des espèces de l'Annexe I, la COP devra décider des prochaines étapes qui pourront inclure des brochures similaires pour des espèces inscrites à l'Annexe II. M. Hogan a dit que les données IUCN sont fiables, accessibles et gratuites, mais il a contesté le fait de simplement « découper et recoller » des sources existantes. M. Baker pense que les brochures circulent peu dans le Conseil en général. Les brochures doivent être examinées par une assistance plus spécialisée.

Actions et Résultats

M. Collen dirigera un brainstorming pour établir les données requises pour la brochure

13. TACHES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DÉCOULANT ENTRE AUTRES DE RESOLUTIONS, DE RECOMMANDATIONS ET D'AUTRES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

13.1 Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I (voir Résolutions 3.2, 4.2, 5.1, 6.1, 7.1, 8.29 et 9.1; Rec. 9.1 et 9.2)

119. Ce point est discuté par les groupes de travail taxinomiques.

13.2 Mesures de coopération en faveur d'espèces inscrites à l'Annexe II (voir Résolutions 5.2, 6.2, 7.1, 8.28 et 9.1, Rec. 9.5)

120. Ce point est discuté par les groupes de travail taxinomiques.

13.3 Autres résolutions et recommandations (pas encore couvertes par des points précédents de l'ordre du jour)

a. Résolution 9.8: La réponse au défi des maladies émergentes et réémergentes chez les espèces migratrices, y compris la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène H

121. Point discuté par le groupe de travail thématique sur les maladies de la faune sauvage.

b. Résolution 9.9: Espèces marines migratrices

122. Mme. Frisch a présenté le Document UNEP/CMS/ScC16/Doc.11 qui répond à la Résolution 9.9. Elle a demandé à ce que les groupes de travail taxinomiques sur les oiseaux et tortues prennent le document en compte. Le Secrétariat a dressé une liste des espèces marines et côtières dans le cercle arctique et le Conseil scientifique a été prié de s'assurer que la liste dressée était précise.

c. Résolution 9.19: Les Impacts acoustiques marins anthropogéniques en nuisibles pour les cétacés et autres biotes

123. Mme. Frisch a présenté le Document UNEP/CMS/ScC16/Doc.12 qui devait être discuté plus en détail dans le groupe de travail sur les mammifères aquatiques.

d. Résolution 9.20: Le faucon Saker (Falco cherrug)

124. M. Heredia a dit que le faucon Saker est une espèce importante qui a été abordée longuement lors de la COP9 lorsqu'il a été décidé de ne pas l'inscrire aux Annexes mais de faire

en revanche plus de recherche. La recherche additionnelle a été faite avec le soutien de l'Arabie saoudite. Il a expliqué que le Document d'information distribué a été préparé par BirdLife International. Le texte officiellement soumis par l'Arabie saoudite est le Document d'information UNEP/CMS/ScC16/Inf.17/Rév.1.

125. M. Mohammad Sulayem (Arabie saoudite) a remercié le Secrétariat de clarifier le statut de la documentation. Il a aussi dit qu'il n'a pas été décidé de répertorier le faucon Saker lors de la COP9. L'Arabie saoudite, comme le requiert la Résolution 9.20, a entrepris des recherches détaillées et les résultats sont encourageants, car le statut de conservation de l'oiseau n'est pas aussi mauvais qu'imaginé. Il serait bon de procéder à des études supplémentaires et l'Arabie saoudite saluerait le soutien des autres membres et partenaires.

126. Mme. Jelena Kralj (Croatie) a salué les études entreprises par l'Arabie saoudite. Elle estime que la connaissance sur l'oiseau s'est améliorée plus que le statut de conservation de l'espèce et il faut plus de données. La recherche en Tadjikistan a montré que les menaces persistent, l'espèce est toujours vulnérable, donc en accord avec la Résolution 9.20, le Saker devrait être répertorié à l'annexe 1 de la CMS. M. Umeed Khalid (Pakistan) a soutenu l'Arabie saoudite. La réunion d'experts en 2009 a appris que la situation dans les sites de reproduction s'améliorait. M. Spina a dit que l'étude a montré comment l'action CMS pouvait améliorer les connaissances fondamentales. Il estime que l'étude ne couvrant qu'une saison de reproduction n'était pas assez longue pour établir des chiffres référentiels. M. Sibley a dit qu'à la lumière des données, il revenait plus à l'IUCN qu'à la CMS de recatégoriser le statut de l'espèce sur la liste rouge. M. O'Sullivan a souligné que la CMS incline à se tourner vers l'IUCN qui à son tour s'adresse au BLI. Que le Saker soit menacé ou vulnérable, les deux catégories doivent être considérées comme défavorables.

127. M. Christian de Coune (Association Internationale pour la Fauconnerie et la Conservation des rapaces) a dit que des études faites par le BLI étaient la garantie d'un travail de qualité. Il a souligné qu'utiliser une espèce aidait souvent à sa conservation, et la fauconnerie et le Saker en sont un exemple. Les fauconniers sont au front des campagnes contre l'usage du DDT en Allemagne et aux USA. Les fauconniers sont déjà les défenseurs du Saker.

128. M. Sulayem a remercié le Conseil scientifique des commentateurs et a dit que la recherche entreprise a donné raison à la position de l'Arabie saoudite à la COP. Il a fait référence à des commentateurs dans le rapport BLI qui a établi que la situation s'améliorait mais que les prises et le commerce illégaux et le nombre de jeunes oiseaux pris du milieu sauvage devaient être abordés. L'Arabie saoudite travaille avec CITES pour faire face directement à certains de ces problèmes. Il a admis avec M. Spina qu'il faut des données de plus d'une saison et a donc soutenu la poursuite de la recherche mais a besoin de soutien en termes de données et de ressources.

129. M. Askar Davletbakov (Kirghizstan) parlant aussi pour le Tadjikistan a dit que les populations de Saker déclinent et devraient être répertoriées. Mme Kralj a ajouté que la dernière information de Hongrie où se trouvent 200 couples de reproduction était que les conditions d'humidité en Europe avaient eu pour conséquence la pire saison de reproduction depuis 30 ans.

e. Recommandation 9.1: Mammifère des zones arides d'Eurasie Centrale

130. Ce point est discuté par le groupe de travail taxinomique sur les mammifères terrestres.

f. Recommandation 9.2: Mégafaune Sahélo-Saharienne

131. Ce point est discuté par le groupe de travail taxinomique sur les mammifères terrestres.

g. Recommandation 9.3: Tigres et Autres Grands Félines d'Asie

132. Ce point est discuté par le groupe de travail taxinomique sur les mammifères terrestres.

h. Recommandation 9.5: Mesures de Coopération en faveur de l'Eléphant (*Loxodonta africana*) d'Afrique Centrale

133. Ce point est discuté par le groupe de travail taxinomique sur les mammifères terrestres.

14. EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

14.1 Discussion et évaluation de propositions

134. M. Heredia a annoncé que certains projets de propositions d'ajouter des espèces aux Annexes circulent, incluant certaines espèces de poissons (du Paraguay), baleines à bosse (d'Espagne), le tigre et autres mammifères terrestres (de Roseline Beudels, présidente du groupe de travail taxinomique). Malheureusement, ni le conseiller espagnol ni Mme. Beudels n'étaient présents pour expliquer leurs propositions. Mme. Maria Cristina Morale Palarea (Paraguay) a dit que la proposition du Paraguay concernait des espèces menacées qui méritaient d'être inscrites à l'Annexe I et elle fournirait plus de détails dans le groupe de travail sur les poissons.

14.2 Examen de groupes taxinomiques des espèces migratrices afin d'identifier les espèces candidates pour inscription aux annexes de la CMS

14.3 Discussion sur l'inscription du guépard à l'Annexe II

135. M. Heredia a expliqué qu'à la COP9, le guépard (*Acinonyx jubatus*) a été inscrit à l'Annexe I à l'exception des populations de trois pays d'Afrique qui ont des quotas CITES. La question était de savoir si les populations non inscrites à l'Annexe I devaient être ajoutées à l'Annexe II. La question a été transmise au groupe de travail sur les mammifères terrestres.

15. PROGRES SUR D'AUTRES QUESTIONS EXIGEANT L'AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

15.1 Fonctionnement durable

136. M. Heredia a expliqué que le mandat de travail sur l'utilisation durable dérivait de la Résolution 8.1 adoptée à la COP8. Un petit groupe de travail a été constitué mais il n'a pas prévu de se réunir pendant le Conseil scientifique. M. Devillers travaille sur un texte examinant les principes d'Addis-Abeba. Un exemple pratique de la CMS promouvant l'utilisation durable est le MoU sur la grue de Sibérie, où les chasseurs ont été conviés au dialogue car la chasse est une question importante en Asie centrale.

137. M. Limpus a rapporté que l'utilisation durable des tortues et de leurs œufs étaient une question complexe et était très répandue dans les pays tropicaux. Son sentiment est que la prise par les communautés côtières est plus importante que les prises de zones de pêche commerciales. La question est négligée et les espèces souffrent du résultat. Il y a conflit entre conservation et besoin de nourriture et respect des traditions, mais la population des tortues luth est au bord de l'extinction totale car rien n'est fait face aux intérêts d'usages traditionnels qui prévalent. Il est donc souvent difficile d'entreprendre une recherche car les communautés locales n'apprécient pas l'intervention extérieure. M. Kasiki a dit qu'il existe des informations sur l'utilisation des tortues au Kenya qu'il pourrait faire partager.

138. M. Mshelbwala a suggéré qu'un projet de recherche pourrait être un candidat convenable à inclure sur la liste du Programme des petits projets.

139. M. Perrin a dit que l'incertitude ne devait pas être une excuse à l'inaction, citant le cas des grandes baleines de l'Antarctique n'ayant pas fait l'objet de quotas tandis que la recherche faite a montré que la baleine bleue a diminué de 1 % sur son nombre d'origine.

140. M. El Mastour a insisté pour que la CMS suive la question de l'utilisation durable, liant l'utilisation des espèces et l'utilisation de leurs habitats. Les habitats se perdent en dépit de la conscience du besoin de durabilité. Les belles paroles doivent être suivies d'actes.

141. M. Morgan voit des parallèles entre la Résolution CMS COP et les actions entreprises par CITES concernant l'applicabilité des principes d'Addis-Abeba. La CMS COP presse la collaboration avec les organes consultants d'autres MEA et CITES veut partager ses résultats.

142. M. Diouck a admis que consommation et utilisation des tortues et de leurs œufs sont souvent associées aux pratiques traditionnelles. Même dans une zone marine protégée au Sénégal, de centaines de tortues sont tuées et mangées. Beaucoup de gens pensent que manger la viande de tortue donne de la force. Depuis le lancement de la campagne de prise de conscience publique et l'éducation des gens sur les tortues, la consommation a baissé. Les communautés locales sont donc aussi responsables dans la gestion des ZMP. Mais comme une seule tortue fournit de grandes quantités de viande, il faut trouver des sources de protéines alternatives. Une autre zone protégée est un endroit d'hivernage important pour les oiseaux mais toujours ouvert à l'accès public. Le développement de l'écotourisme aide à concilier conservation et intérêts économiques.

143. Mme. Cordero a décrit les problèmes des tortues luth en Equateur. Une table ronde a été menée avec toutes les institutions gouvernementales intéressées représentées pour développer une nouvelle stratégie, incluant le tourisme et l'industrie hôtelière. Les pêcheurs sont employés comme guides touristiques. L'expérience de l'Équateur est positive et les autres pays peuvent en tirer des leçons.

144. M. Routh pense que la réponse de la CMS doit être prudente et qu'il serait sage d'attendre la préparation d'un texte. Les principes d'Addis-Abeba pourraient être détournés au profit de la consommation et de la commercialisation.

145. M. de Coune a redit que la fauconnerie contribuait à la conservation car la pratique est une utilisation durable des espèces. Il est dans l'intérêt des fauconniers que les espèces qu'ils utilisent se développent d'où le soutien des fauconniers pour la conservation du Saker.

Actions et Résultats

Le groupe de travail pour l'utilisation durable doit être réactivé

Il faut faire un texte pour la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique

15.2 Critères de classement des espèces de l'Annexe II de la CMS

146. M. Heredia a rappelé à la réunion que les critères d'inscription des espèces à l'Annexe II avaient été discutés à la COP9, lorsque la Norvège avait posé la question de la base d'inclusion de plusieurs espèces. Il a été suggéré que les critères d'inscription à l'Annexe II étaient peu clairs et ambigus, le texte de la Convention mentionnant « un statut de conservation défavorable » ou « bénéficiant de la coopération internationale ». Une espèce n'a donc pas besoin d'un statut de conservation défavorable pour être répertoriée.

147. M. Heredia a aussi rappelé un texte préparé par M. Baker, comparant les listes IUCN et les annexes CMS. Les catégories « en danger critique », « en danger » et « vulnérable » semblent

toutes justifier l'inscription à l'Annexe I. Très menacé devrait entrer dans l'Annexe II. Toutes les espèces, même celles les moins concernées, sont aptes à bénéficier d'actions internationales et donc à être inscrites à l'Annexe II. Le Secrétariat doit consulter l'avis du Conseil scientifique.

148. M. Baker a admis qu'il n'a pas relu de texte se référant à cela depuis un certain temps. Son intention n'est certainement pas d'exclure des espèces moins menacées mais il est souvent recommandé de prévenir des menaces potentielles par une action en amont plutôt qu'attendre le statut de déclin d'une espèce.

149. M. Sibley a approuvé que la Convention devait être assez flexible pour permettre l'inscription d'espèces non menacées mais pense qu'il serait bien de définir des critères objectifs car les annexes ne peuvent pas être agrandies indéfiniment. Les catégories IUCN pourraient rester le critère principal d'inscription mais il serait sage d'inscrire les espèces de rang limité ou vulnérable.

150. M. Williams a remarqué que la valeur ajoutée de la liste CMS sur et au-delà de toute autre protection internationale offerte sous CITES ou autres MEA doit être considérée.

151. M. Poeschel a dit qu'en des temps de perte de biodiversité et d'habitat, la CMS est d'une importance particulière et devrait baser sa politique sur une science solide et un principe de précaution. Il a admis que les critères d'inscription doivent inclure des populations isolées et des habitats vulnérables, surtout au regard des changements climatiques.

152. Citant les MoU sur les requins, M. Routh a dit que les raisons d'inscription devaient être clarifiées. Sur les sept espèces de requins couvertes par le MoU, certaines sont très vulnérables (et nécessitent des mesures de conservation) et d'autres très migratrices (et donc appropriées pour une action internationale).

153. Selon M. Perrin, l'Annexe II pourrait être l'antichambre à un outil international. Ce n'est pas une définition du degré de menace comme les catégories IUCN.

Actions et Résultats

M. Baker révisera son texte antérieur et mènera le développement des critères d'inscription à l'Annexe II avec l'appui de tout conseiller intervenant. Le texte révisé sera étudié lors de la 17^{ème} réunion du Conseil

15.3 États de l'aires de répartition: critères de classification et liste actuelle

154. M. Heredia a présenté le Document UNEP/CMS/ScC16/Doc.24 qui a été projeté par M. Devillers. Le cas semble être qu'un pays est un État d'aire de répartition pour une espèce même s'il y a seulement preuve sporadique de la présence d'une espèce. Là où un membre est un État d'aire de répartition pour une espèce inscrite à la CMS, des obligations légales claires s'imposent. Tandis que le texte de la Convention inclut une définition d'« État d'aire de répartition », c'est aux États parties de déterminer si une espèce est présente sur son territoire. Le Document UNEP/CMS/ScC16/Doc.24 contient des critères proposés pour définir si une espèce est endémique à un pays. Ces critères sont importants là où des programmes de réintroduction sont prévus.

155. M. Fragoso a expliqué qu'il existe beaucoup de tentatives d'harmoniser les nomenclatures taxinomiques et autres questions liées entre les MEA. Là où des taxinomies différentes sont utilisées par les différents MEA, il est souvent peu clair si les États parties sont des États d'aire de répartition des espèces. Un État partie peut être un État d'aire de répartition sous un MEA mais pas sous un autre à cause des différentes définitions taxinomiques.

156. M. Perrin a souligné les difficultés de définir le classement pour les espèces marines très mobiles. Certains pays n'ont fait que des expertises très limitées si bien que les données de distribution et de fréquence ne sont pas complètes. Certaines définitions d'État d'aire de répartition incluent la phrase « survenant régulièrement » mais il est difficile de mesurer cela objectivement.

157. M. Hogan a dit que dans certains pays, les poissons apparaissent une fois puis plus pendant longtemps. Il a demandé comment gérer un classement réduit, soulignant qu'avec des efforts de restauration, le niveau initial pourrait être repeuplé.

158. M. Heredia a souligné que l'IUCN avait produit des directives concernant des actions de listage de réintroductions qui devraient et ne devraient pas être faites. Des principes solides devraient être appliqués là où des espèces sont réintroduites dans leur niveau initial et des conditions plus strictes doivent être appliquées lorsque des espèces sont introduites dans des nouvelles zones. Il est donc important de tenir compte des raisons pour lesquelles des espèces disparaissent avant de les réintroduire. M. Mshelwala a cité un programme de réintroduction pour les éléphants au Sénégal prenant des animaux du Burkina Faso. Dans ce cas, des études sur l'alimentation en eau et la perte d'habitat ont été faites.

159. M. Sibley a suggéré que les directives ne doivent pas être trop longues ou étendues; il faudrait respecter une période de répit après réintroduction d'une espèce avant de déclarer que l'aire de répartition s'étend. Il a suggéré 10-15 ans, à condition que l'intervention humaine ne soit pas nécessaire pour conserver en vie la population réintroduite.

160. M. Khalid a fait référence à la perte de la population centrale des grues de Sibérie qui survolait auparavant le Pakistan et pour qui des mesures de réintroduction sont considérées, disant qu'une définition du terme « récemment » doit être requise.

161. M. Diouck a rapporté que le Sénégal mène une politique systématique de réintroductions depuis 1983. Il existe un groupe de travail fonctionnant dans le nord du pays réintroduisant des gazelles fournies par l'Espagne, le Canada et Israël. Il y a maintenant une population de 100 oryx dans l'ancienne aire de répartition. Il est essentiel de s'occuper des causes de disparition et de gagner le soutien des communautés locales dont beaucoup sont pauvres. Certains programmes de réintroduction n'ont pas fonctionné aussi bien qu'espéré.

162. M. Biber a dit que face au changement climatique, il était désirable d'introduire des espèces dans des zones où elles ne surviennent jamais naturellement. La CMS doit considérer les avantages et inconvénients de cette pratique mais il a redit qu'il estimait que cela pouvait être justifié en certaines circonstances.

163. M. Spina a soutenu M. Sibley dans l'idée que la CMS établisse des directives de base et des règles claires de réintroduction. Son expérience en Italie est que les politiques préfèrent souvent des programmes de réintroduction prestigieux et coûteux plutôt que restaurer les habitats et dans beaucoup de cas, les projets de réintroduction échouent. Enfin, les programmes de réintroduction doivent devenir autonomes et ne pas causer plus de difficultés que ce qu'ils apportent de solutions.

164. M. Hogan a dit que tout ancien État d'aire de répartition doit toujours être considéré comme tel. Enlever ou modifier les digues le long du Danube aiderait à repeupler dans leur niveau initial des poissons tels que l'alse.

165. M. Morgan a rapporté que CITES travaille avec WCMC sur l'actualisation d'une base de données datant des années 1970. Couvrant 20 000 espèces, elle a enregistré tous les États d'aire de répartition et extinctions locales.

166. M. Galbraith a dit que le changement climatique rendait cruciale la gestion des espèces et des programmes de transplantation et réseaux de site sont parmi les réponses développées. Les réponses doivent être flexibles dans la mesure où la qualité, la rigueur et l'adéquation des approches utilisées sont garanties. Les directives IUCN sur les zones humides ont été réécrites pour prendre en compte les changements climatiques et le Conseil scientifique doit garantir que les questions abordées pour le maintien des routes migratoires n'ont pas été négligées.

Actions et Résultats

Les conseillers transmettront leurs commentaires sur le texte de M. Devillers au Secrétariat fin septembre 2010. Le texte révisé sera soumis au Comité permanent et rediscuté lors de la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique

15.4 Nomenclature standardisée pour les annexes de la CMS

15.4a Taxinomie et nomenclature des espèces aviaires

167. Mme. Laura Aguado (CMS) a présenté le Document UNEP/CMS/ScC16/Doc.14 préparé par M. Devillers et le Document UNEP/CMS/ScC16/Doc.16 et ses quatre annexes. Elle a exposé les conséquences pour la CMS s'il fallait suivre CITES sur la taxinomie.

168. Un examen de la taxinomie utilisée par la CMS montre qu'une référence est utilisée pour les ordres et familles et une autre pour les genres et espèces. Le Secrétariat propose de n'utiliser qu'une seule référence pour tous les oiseaux, à l'exception des albatros et pétrels, où il est conseillé de suivre la conduite d'ACAP pour la Convention affiliée.

169. Mme. Aguado a illustré les problèmes survenant si les références taxinomiques changent.

170. Dans le premier cas, le nom de l'espèce change, ce qui ne présente pas de difficulté. Dans le second cas, où que ce soit, le nombre des sous-espèces change, ce qui soulève la question si toutes remplissent les critères d'inscription. Dans le troisième cas, une seule espèce est divisée et reclassée en deux espèces différentes. La règle de la CMS est que les deux nouvelles espèces doivent être inscrites aux Annexes (p. ex. sarcelle des Auckland et sarcelle brune *Anas aucklandica/Anas chlorotis*). Le quatrième cas est plus complexe et comprend des changements dans l'ordre ou le niveau de famille et ici, le nombre des espèces individuelles peut changer. La récente révision des anatidés a vu deux nouveaux genres s'ajouter à cette famille.

171. L'Annexe IV au document UNEP/CMS/ScC16/Doc.16 du Secrétariat contient les références taxinomiques utilisées par l'ACAP pour les albatros et pétrels. Adopter cette référence signifie pour la CMS plusieurs changements (division d'espèces et changement de noms) à différents niveaux taxinomiques.

15.4b Changements taxinomiques dans les références standards

172. Le texte de M. Devillers sur les références standard a des implications pour toutes les espèces, pas seulement pour les oiseaux. De simples changements de noms et la division d'espèces existantes en deux ne présentent pas de problèmes pour la CMS.

173. Si un taxon répertorié est mélangé à un non répertorié, la CMS retient le nom dans sa liste d'annexes mais s'il le faut, une note peut être ajoutée si des limitations géographiques s'imposent

pour des raisons scientifiques, administratives ou politiques. Là où deux taxons répertoriés se confondent, le nouveau taxon est retenu et une note de bas de page ajoutée.

174. M. Devillers a proposé une nouvelle règle pour traiter les espèces mélangées en tenant compte de leur statut de conservation et du statut de l'espèce à composant mélangé. Le taxon confondu doit être totalement retenu là où son statut de conservation est le même ou pire que celui de l'espèce composée et des références géographiques ajoutées là où il est plus favorable ou mixte.

175. M. Morgan a souligné l'importance des MEA suivant les mêmes références pour éviter la confusion parmi les décideurs politiques. A la 15^{ème} réunion du Conseil scientifique, on avait convenu d'utiliser Wilson et Reeder pour toutes les espèces, exception faite des mammifères marins et CITES a accepté d'adopter la même ligne que la CMS pour ces espèces. Il faut aussi admettre que la taxinomie est une science fluctuante et CITES a besoin d'un degré de stabilité dans son régime d'autorisation et préfère adopter une seule référence, à moins qu'il n'y ait de bonnes raisons d'en utiliser une autre dans des cas particuliers. CITES adhère aussi à la règle qu'un changement de nomenclature ne peut pas affecter une décision des États parties.

176. M. O'Sullivan a salué les deux textes et remercié le Secrétariat pour la présentation claire d'un sujet aussi difficile. Il voit les avantages avancés par CITES d'utiliser une seule référence mais la connaissance scientifique évolue et il y a aussi des avantages à rester actualisé bien que cela pose des problèmes de législation. Les implications d'espèces mélangées peuvent être considérables et le Conseil doit considérer la question avec soin et trouver une solution satisfaisant les besoins du Secrétariat, des États parties et des scientifiques.

177. M. Mshelbwala a souligné que la taxinomie est une science dynamique et récemment, une nouvelle espèce de gecko a été identifiée.

178. M. Baker a souligné que sa présentation reflétait son point de vue et pas nécessairement celui de l'ACAP. Il comprend que la CMS veuille aligner ses références mais comme les connaissances scientifiques évoluent, adopter une référence fixe ancre la Convention arbitrairement dans un moment précis. Adopter Dickinson 2003 a donc ses inconvénients. Pas tous les scientifiques n'acceptent ces classifications. L'ACAP a adopté une approche différente disant qu'une seule référence statique ne peut refléter les changements. M. Baker a préconisé à la COP l'utilisation du système BirdLife International (BLI), proche de l'idée du texte ACAP permettant de s'adapter à des concepts évolutifs.

179. M. Eberhard a salué les textes mais n'approuve pas la proposition de procédure automatique où les espèces sont mélangées car cela entraîne des changements dans les listes CMS car le texte de la Convention a statué que les États parties lors de la COP décidaient de la composition des annexes. Le choix d'une référence ou d'une autre n'affecte pas les populations couvertes. Le point de vue de M. Devillers qu'adopter une référence n'agit pas comme un frein sur le changement est important. L'harmonisation parmi les MEA est importante et ce qui est et n'est pas répertorié est clair. Utiliser une seule référence a des avantages et des inconvénients mais aucune référence n'est parfaite.

180. M. Oteng-Yeboah a dit qu'à la CBD COP4 la phrase « obstacle taxinomique » a été utilisée car la question cause beaucoup de confusion. La division et le mélange des espèces posent les mêmes problèmes à la CMS. Il a salué le texte de M. Devillers mais veut que le Conseil formule une approche qui satisfasse les besoins de toutes les personnes concernées.

181. Mme. Aguado a dit que le Secrétariat ne proposait pas une seule source à adopter pour toutes les espèces. Le texte du Secrétariat analyse certaines des références disponibles mais le

Conseil doit recommander celles à utiliser. Dans son texte, M. Devillers propose une approche très définie qui a l'avantage d'être claire.

182. M. Spina a souligné que le Conseil Ornithologique International a un groupe de travail taxinomique qui était présent au congrès mondial de l'organisation. M. Siblet a soutenu M. Ebenhard, ajoutant qu'une seule référence serait plus facile et qu'adopter un mélange de références ferait un hybride des annexes de la CMS. Il pense que Dickinson convient à la CMS car il permet de s'adapter au niveau des connaissances. Tout en acceptant le point de vue de M. Morgan sur la stabilité, il a souligné que des études seraient aptes à garantir que la taxinomie n'est pas à court terme.

183. M. Baker a présenté le Document UNEP/CMS/ScC16/Doc.17, le texte ACAP sur l'albatros et plus largement la taxinomie du pétrel. Il a dit tout d'abord que la taxinomie de ces espèces est un sujet controversé depuis plus de vingt ans. L'ACAP a donc établi un groupe taxinomique menant des examens de pair et concentrés sur les espèces les plus difficiles. Le résultat est que l'ACAP a adopté une taxinomie identique à celle du BLI. La méthodologie est transparente et robuste et il a recommandé que la CMS adopte la taxinomie ACAP.

184. M. O'Sullivan a reconnu la relation spéciale entre la CMS et l'ACAP, son instrument spécialiste des albatros. Il a admis que vu le travail intensif fait par l'ACAP, il serait bon pour la CMS de suivre la conduite de l'ACAP pour les espèces concernées.

185. M. Galbraith a résumé en disant que les choix se situaient entre la certitude d'adopter des références spécifiques ou de permettre la flexibilité à la lumière des progrès scientifiques; la procédure de traitement des changements taxinomiques tels qu'ils touchent les annexes de la CMS; ou bien suivre des instruments spécialisés (p. ex. ACAP pour les albatros).

Informations et Résultats

Le groupe de travail d'intersession composé de M. O'Sullivan, M. Oteng-Yeboah (conseiller CMS pour la faune africaine), M. Baker (conseiller pour la prise accidentelle), M. Ebenhard (Suède), M. Siblet (France) et M. Dereliev (AEWA) travaillera avec M. Devillers sur le texte de la taxinomie

15.5 Année internationale de la chauve-souris

186. M. Andreas Streit (EUROBATS) a expliqué que la prochaine campagne annuelle des espèces sera « L'Année de la chauve-souris ». La campagne est prévue sur deux ans et se concentrera en 2011 sur l'Europe avec le 20^{ème} anniversaire de l'Accord EUROBATS. La deuxième année (2012) sera plus globale. La campagne 2011 sera lancée lors de la MOP EUROBATS à Prague en septembre et la campagne 2012 lors de la CMS COP10. EUROBATS a établi un groupe de travail qui va assister les préparations. On espère réunir plus de partenaires de gouvernements et d'ONG et la campagne est nécessaire car les chauves-souris sont toujours persécutées, souvent sur la base d'idées fausses.

187. M. El Mastour a salué l'initiative et rappelé des discussions antérieures sur la conservation des chauves-souris. Il a approuvé que la YOB doit être globale dans son approche et espère que cela stimulera la recherche dans un domaine négligé. Au Maroc, le ministère du Tourisme promeut la visite de grottes et l'on craint que les chauves-souris vivant là ne soient dérangées. Les grottes sont des sites de perchoir importants et intacts et le tourisme doit y être sensible.

188. M. Mshelbwala a rappelé des discussions sur la tenue d'un séminaire africain qui n'a toujours pas eu lieu. Il est important d'avancer pour cette rencontre car les décideurs doivent être informés sur la vérité à propos des chauves-souris et aborder les tabous et stigmates.

189. M. Ian Redmond a suggéré que les deux années pourraient être divisées taxinomiquement plutôt que géographiquement avec la microchiroptère en 2011 et la mégachiroptère en 2012.

190. M. Ankara a soutenu l'idée de la campagne mais s'inquiète qu'elle se concentre d'abord sur l'Europe. Il est urgent d'aborder les perceptions publiques en Afrique à l'égard des chauves-souris qui sont associées à la maladie et a souligné leur rôle dans la pollinisation. L'institut Robert Koch a mené un travail sur le virus Ebola présent chez les chauves-souris en Afrique. Il a soutenu l'appel du président d'organiser le séminaire en Afrique.

191. M. Streit est conscient de la responsabilité de tenir le séminaire africain et espère que cela sera possible si des fonds sont disponibles. Il espère que le siège de l'UNEP pourra apporter une contribution et organiser la rencontre à Nairobi. Des événements secondaires ont été tenus à la COP9 précédente et démontré les intérêts dans les chauves-souris en Afrique. Le séminaire serait le premier pas vers un instrument de la CMS pour les chauves-souris en Afrique. M. Kasiki a exprimé l'intérêt du Kenya d'accueillir le séminaire.

192. M. Newman a dit que la FAO a l'habitude de négocier avec les ministères de la Santé, de l'Agriculture et de la Forêt et que chacun ont une perception différente des chauves-souris, maladies humaines et des animaux d'élevage restant le problème principal. Il est important de réunir les trois autorités. Il y a beaucoup d'efforts à faire dans des régions d'Asie pour s'occuper à la fois du virus Ebola et de la rage. Les prochains mois, la FAO va produire un manuel sur les techniques de culture, les maladies et les pièges, et diffuser messages pour agir contre la diffamation des chauves-souris. Des impulsions du Conseil sont les bienvenues.

193. M. Muembo Kabemba a dit que la République démocratique du Congo a de grandes populations non étudiées dans les parcs nationaux. Il existe un nombre limité de littérature et d'information disponibles. Il y a conflit avec les intérêts humains et certaines espèces sont consommées. M. Victor Pulido (Pérou) soutient la campagne, mais comme les autres, il estime qu'il faut couvrir tous les pays. Les chauves-souris sont un taxon négligé et il est important d'intéresser les biologistes à leur conservation.

Actions et Résultats

Les conseillers fourniront des renseignements sur le contenu du manuel FAO à M. Scott Newman et contribueront à l'Année internationale de la chauve-souris

15.6 Enquête sur l'expertise des membres du Conseil Scientifique

194. Ce point a été pris au début de la réunion.

16. PRESENTATION DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL TAXINOMIQUES ET THEMATIQUES

Rapports des groupes de travail

195. Les conseillers suivants et membres du Secrétariat ont présenté de rapports pour les groupes de travail qu'ils dirigeaient. Les rapports sont joints en annexe au présent rapport.

M. Galbraith (Changement climatique – Annexe II)
M. Mundkur (Maladies – Annexe III)
M. Baker (Prise accidentelle – Annexe IV)
M. Limpus (Tortues marines – Annexe V)
M. Hogan (Poissons – Annexe VI)
M. O’Sullivan (Oiseaux – Annexe VII)
M. Perrin (Mammifères aquatiques – Annexe VIII)
M. Ebenhard (Mammifères terrestres – Annexe IX)

196. M. Daniel Blanco (Argentine) a expliqué que l’Argentine et le Chili coopéraient sur un instrument pour le daim des Andes, les autorités chiliennes en ayant la direction. M. Rilla a demandé si cet instrument, comme le MoU sur l’ouette à tête rousse, allait être traité en premier par les deux pays bilatéralement et a cherché à clarifier le rôle du Secrétariat.

197. Comme le groupe de travail n’a pas eu le temps de discuter des chimpanzés, M. Redmond a fait le rapport des activités sous GRASP qui a tenu un séminaire. Il existe vingt-et-un États d’aire de répartition, un instrument doit être développé mais aucune proposition formelle n’a été faite. Un recensement en Côte d’Ivoire a révélé un déclin de 90% dans les populations de chimpanzés, tandis qu’au Sénégal, la population de chimpanzés est deux fois plus qu’estimée. Il y a beaucoup de populations transfrontalières, et les chimpanzés, comme les gorilles, sont probablement des migrants sous les termes de la Convention. M. Diouck a rappelé que l’on a envisagé un instrument commun gorille-chimpanzé et cette option est toujours ouverte.

17. DATE ET LIEU DE LA 17^{ÈME} REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

198. M. Heredia a annoncé que le Conseil pourrait se réunir juste avant la COP10 à la mi-novembre 2011 en Norvège.

18. AUTRES QUESTIONS

199. M. Rilla a dit qu’un séminaire de formation de capacité aurait lieu en août 2010 à Panama destiné aux pays hispanophones d’Amérique latine (plus Brésil). M. Limpus, en ajout au rapport de M. Perrin, a dit que le Conseil scientifique recevrait un résumé des aspects scientifiques des réalisations d’instruments en vigueur couvrant la CMS et au-delà. M. Spina a dit que des copies d’un CD avec un atlas des espèces migratrices en Italie pouvaient être distribuées.

19. CLOTURE DE LA REUNION

200. Après les remerciements habituels du président, vice-président et secrétaire de direction envers tous ceux qui ont contribué au succès de l’organisation et de l’exécution de la réunion, le président a déclaré close la réunion à 16h16, le 30 juin 2010.



16^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT
ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Remarques introductives
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Information sur le processus concernant la future structure de la CMS
4. Examen du Plan de mise en œuvre de la Stratégie pour le Conseil scientifique 2006-2011
 - 4.1 Examen des poissons d'eau douce
 - 4.2 Obstacles artificiels à la migration
5. *Modus operandi* en cas de situation d'urgence pour les espèces de la CMS
6. Sites et réseaux écologiques cruciaux pour les espèces migratrices
7. Voies aériennes d'oiseaux mondiales
 - 7.1 Examen des instruments de gestion/administratifs existants pour les voies de migration des oiseaux migrateurs
 - 7.2 Examen des connaissances scientifiques/techniques des voies de migration d'oiseaux migrateurs et priorités de conservation
8. Le changement climatique et les espèces migratrices. Examen de la vulnérabilité des espèces de l'Annexe I de la CMS : résultats préliminaires
9. Impact des prises accidentelles sur les espèces migratrices et mesures de mitigation pour une meilleure pratique
10. Plan de réduction de la menace pour l'impact des déchets marins sur la vie marine des vertébrés (proposé par l'Australie)
11. Programme des Petites Subventions
 - 11.1 Présentation des petits projets financés par la CMS
 - 11.2 Discussion sur les propositions quant à l'avenir de ce programme
12. Statut de conservation des espèces de l'Annexe I de la CMS
13. Tâches du Conseil scientifique découlant entre autres de résolutions, de

recommandations et d'autres décisions de la Conférence des Parties

- 13.1 Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I (voir Résolutions 3.2, 4.2, 5.1, 6.1, 7.1, 8.29 et 9.1; Rec. 9.1 et 9.2)
- 13.2 Mesures de coopération en faveur d'espèces inscrites à l'Annexe II (voir Résolutions 5.2, 6.2, 7.1, 8.28 et 9.1; Rec.9.5)
- 13.3 Autres résolutions et recommandations (pas encore couvertes par des points précédents de l'ordre du jour)
 - a) Résolution 9.8: La réponse au défi des maladies émergentes et réémergences chez les espèces migratrices, y compris la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène
 - b) Résolution 9.9: Espèces marines migratrices
 - c) Résolution 9.19: Les impacts acoustiques marins anthropogéniques nuisibles pour les cétacés et autres biotes
 - d) Résolution 9.20: Le Faucon Sacre (*Falco cherrug*)
 - e) Recommandation 9.1: Mammifères des zones arides d'Eurasie Centrale
 - f) Recommandation 9.2: Mégafaune Sahélo-Saharienne
 - g) Recommandation 9.3: Tigres et Autres Grands Félins d'Asie
 - h) Recommandation 9.5: Mesures de Coopération en faveur de l'Eléphant (*Loxodonta africana*) d'Afrique Centrale
14. Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention
 - 14.1 Discussion et évaluation de propositions
 - 14.2 Examen des groupes taxonomiques des espèces migratrices afin d'identifier les espèces candidates pour inscription aux annexes de la CMS
 - 14.3 Discussion sur l'inscription du guépard à l'Annexe II
15. Progrès sur d'autres questions exigeant l'avis du Conseil Scientifique
 - 15.1 Fonctionnement durable
 - 15.2 Critères de classement des espèces de l'Annexe II de la CMS
 - 15.3 Etats de l'aire de répartition: critères de classification et liste actuelle
 - 15.4 Nomenclature standardisée pour les annexes de la CMS:
 - a) Taxonomie et nomenclature des espèces aviaires
 - b) Changements taxonomiques dans les références standards
 - 15.5 Année internationale de la chauve-souris
 - 15.6 Enquête sur l'expertise des membres du Conseil Scientifique
16. Présentation des rapports des groupes de travail taxonomiques et thématiques
17. Date et lieu de la dix-septième réunion du Conseil scientifique
18. Autres questions
19. Clôture de la réunion



16^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT
ANNEXE II

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le 29 juin 2010, 11.30 du matin

Président : Prof. Colin Galbraith (UK)

Point 1.0 de l'ordre du jour

Le président a insisté sur l'importance du groupe de travail et sur l'urgence des problèmes impliqués dans une évaluation de l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices. Il a reconnu la valeur du travail réalisé entre les sessions par le secrétariat. Il a aussi noté la nécessité de hiérarchiser les efforts pour identifier les principales menaces pesant sur les espèces migratrices. Il a insisté sur l'importance de développer des stratégies de surveillance pour les différentes espèces, et la nécessité d'être clair quant aux actions qui seront efficaces pour aider les espèces à s'adapter aux changements. On sera attentif au rôle d'indicateur que jouent les espèces inscrites à la CMS, à la fois dans leur rapport au changement climatique et à d'autres causes de changement. En considérant toute avancée, il est d'une importance primordiale d'évaluer les priorités pour agir et d'être clair sur ce qui peut être réellement fait et ce qui n'est pas réaliste.

IL est clair que nous devons disposer d'un atelier sur les espèces migratrices et le changement climatique avant la prochaine conférence des parties, ce qui laisserait davantage de temps pour évaluer plus en profondeur la situation à développer. Il a cependant remarqué, que des fonds devront quand même être trouvés pour soutenir l'atelier.

Il a aussi reconnu le besoin d'une résolution lors de la prochaine Conférence des Parties, insistant sur la nécessité de maintenir les efforts de la CMS quant au changement climatique.

Le président a aussi noté les problèmes soulevés lors de précédentes discussions dans cette réunion du Conseil scientifique, concernant la nécessité de se concentrer sur des groupes d'espèces particulières. Doit-on se concentrer uniquement sur les espèces de l'Annexe I, ou doit-on aussi prendre en considération celles de l'Annexe II ?

Le président a alors ouvert la voie au dialogue pour que les conseillers expriment leurs points de vue quant au rôle de la CMS

Un certain nombre de suggestions ont été faites quant aux actions prioritaires :

Les suggestions se sont concentrées sur le réexamen des mammifères de l'Annexe I, et en particulier les espèces marines.

Il a aussi été suggéré que d'avoir un point de vue plus large des problèmes, comme le renforcement des barrières à la migration, pourrait être utile en plus du fait de simplement considérer les problèmes sous l'angle des espèces.

Un secteur prioritaire a été d'enquêter sur la façon dont le changement climatique pouvait impacter l'utilisation des voies de migration pour les oiseaux. Il a été suggéré que le lien entre espèces et habitats soit analysé, du fait que, dans certains cas, les modèles d'utilisation sont susceptibles d'être très vulnérables et sensibles au changement.

Il a été noté qu'il fallait plus de données à propos de l'impact qu'avait le changement climatique sur les populations de différentes espèces, pour mieux informer les débats, en particulier pour la prochaine COP.

On a aussi noté que différentes hypothèses, quant à la nature de l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices, ont été esquissées dans la documentation, mais que dans bien des cas davantage de données étaient nécessaires. Il est en particulier important d'examiner la façon dont les espèces migratrices se sont déjà comportées face au changement climatique. Les bases de données à long terme sur le nombre d'espèces et leur distribution, doivent être réévaluées afin de mieux comprendre l'impact du changement climatique sur les tendances des populations. Des informations venant des populations indigènes peuvent aussi être utiles en matière d'écologie des espèces dans différentes situations.

Il a été mis en évidence que des groupes d'espèces individuelles doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie pour évaluer le niveau de menaces que fait peser le changement climatique. Par exemple, étudier le niveau de menace qui pèse sur les tortues marines a été perçu comme une priorité.

Le besoin d'une action intersession a été soutenu ; davantage de travail doit être effectué entre chaque COP, comme la recherche qui est effectuée par la Zoological Society of London.

Le besoin d'un plan d'action clair a été souligné. Cela a été perçu comme une étape clé dans la clarification de la réponse qui est possible de la CMS quant au changement climatique. Que, dans le cadre du plan d'action, le secrétariat développe des initiatives communes avec plusieurs autres Conventions ainsi qu'avec d'autres organismes a également été perçu comme important.

En bref, l'accent a été mis sur l'idée de développer un ensemble de « priorités » claires. On a suggéré de donner priorité aux espèces les plus affectées par le changement climatique, là où on a estimé pouvoir encore agir. On a discuté de l'idée d'une évaluation de « triage » pour déterminer premièrement, quelles espèces n'ont pas besoin d'assistance, deuxièmement, évaluer lesquelles sont irrécupérables dans des situations particulières et, troisièmement, se concentrer sur les espèces où l'action peut avoir l'effet positif le plus grand.

Lors de la réunion il a été noté qu'il fallait davantage de preuves montrant le lien entre la survie de l'espèce et la vulnérabilité de l'habitat. Par ailleurs, pour les réseaux, comme les voies de migration, une approche des « systèmes » peut s'avérer appropriée. Dans de telles situations une approche plus large doit être entreprise, considérant l'ensemble de l'écosystème. Le cas des espèces individuelles doit quand même être considéré afin de déterminer l'action de conservation particulière nécessaire pour aider leurs populations, car certaines espèces sont plus affectées que d'autres. L'allure du changement climatique a été perçue comme un facteur clé affectant les espèces.

Il a été noté qu'il fallait disposer d'une base de données d'informations commune, où l'on disposerait des informations sur les études de cas et d'autres informations liées au changement climatique.

Le secrétariat de la CMS a remarqué la valeur du travail de recherche pris en charge par le Defra pour être en mesure d'évaluer les priorités d'une action future.

Point 2.0 de l'ordre du jour : Discussion sur un possible progrès des méthodes pour évaluer les espèces migratrices les plus vulnérables au changement climatique

2.1 Référence a été faite à la Résolution 9.7 (2) au sujet de l'identification des espèces migratrices les plus affectées par le changement climatique. Cela a été perçu comme une zone de travail prioritaire pour l'avenir.

On a noté qu'une des fonctions potentielles décisives du Conseil scientifique est d'établir un système d'évaluation par des pairs afin d'avoir l'avis d'experts pour évaluer une situation. Le secrétariat de la CMS pourrait être utilisé comme point de contact intermédiaire dans le développement de ce système de collaboration. Par ailleurs, les directives de la CMS seront utiles pour développer des informations sur les espèces figurant à l'Annexe I et II. On a remarqué qu'une approche plus large devait être entreprise, en plus de considérer les espèces de l'Annexe I, pour développer un point de vue holistique des effets du changement climatique sur un large éventail d'espèces migratrices. Un exemple a été donné, montrant que certaines espèces d'oiseaux de l'Annexe I semblent être moins affectées pour le moment que des espèces comme la tortue marine, qui figurent à l'Annexe II. Développer un large examen des impacts a donc été considéré comme une tâche importante pour le Conseil scientifique.

Le secrétariat a fait remarqué que l'évaluation des espèces est axée sur celles qui sont protégées par un instrument comme un Protocole d'accord (MoU). Cependant, pour effectuer cette recherche, un financement, y compris un financement par des dons, est absolument indispensable.

Pour résumer, la clarté est indispensable concernant les espèces de l'Annexe I et II les plus affectées par le changement climatique. En outre, la collaboration est fortement encouragée entre les experts des différents pays afin de développer une évaluation plus précise de la situation. Cependant, on remarquera que des problèmes autres que le changement climatique jouent aussi un rôle important comme éléments directs affectant les espèces migratrices. En effet, les pressions qui en résultent sont la combinaison de ces changements agissant de concert avec le changement climatique pour produire un environnement en rapide évolution.

Point 3.0 de l'ordre du jour : Identifier une possibilité pour la recherche et dialoguer sur l'effet du changement climatique pour les espèces marines migratrices et identifier les AME et autres organismes qui pourraient aider dans ce domaine (Résolution 9.9)

Les problèmes marins ont de nouveau été soulignés comme faisant partie des domaines les plus pressant nécessitant une recherche approfondie. La nécessité de développer un point de vue CMS sur le rôle de l'atténuation a été considérée comme urgente. Il a été proposé que pour la CMS c'était là une priorité d'enquêter sur les différentes possibilités d'atténuation et sur la façon dont cela pourrait par la même affecter les espèces migratrices. Il y a eu un exemple avec la perte de pâturage marin pour les dugongs et les tortues de mer, en cas d'inondation lors des tempêtes. La question était, que ferait-on pour compenser la perte d'habitat de pâturage et comment peut-on financer les actions de gestion.

Lors de la réunion on a brièvement abordé la priorité de l'action concernant les baleines. On a noté que l'International Whaling Commission avait déjà porté son attention sur cette question, alors que d'un autre côté d'autres investigations sur les effets du changement climatique sur le krill, principal aliment d'un grand nombre de baleines, pourraient s'avérer précieuses.

Un partenariat avec des Conventions et d'autres organismes déjà actifs dans la conservation des baleines a été encouragé par le président et soutenu par des conseillers.

Point 4.0 de l'ordre du jour : Sites cruciaux et réseaux écologiques

On est arrivé au consensus que la gestion des habitats et de leur utilisation par les espèces migratrices sera un domaine d'étude significatif à l'avenir. Les conseillers étaient d'accord pour dire que la recherche en cherchant à déterminer l'impact que peut avoir le changement climatique dans la modification de l'écologie des espèces migratrices et sur leur façon d'utiliser leur habitat, était très prioritaire pour le secrétariat de la CMS.

On remarquera que le thème a été étendu pour considérer les réseaux écologiques de façon plus holistique. La réunion a noté la possibilité de se servir des résultats de cette évaluation des réseaux écologiques pour en faire une résolution destinée à la prochaine COP. Cette approche plus large permettrait aussi de faciliter les relations entre la CMS et la Convention sur la biodiversité. La suggestion d'une résolution à la 10^{ème} Conférence des Parties a été renforcée.

Point 5.0 à l'ordre du jour : Rigidité juridique des zones protégées – vu sous l'angle du changement climatique la flexibilité est nécessaire

Le président a souligné cette question clé : la protection juridique des sites avait tendance à être rigide en termes de sélection des frontières, c.à.d. lorsque les frontières des zones protégées étaient déterminées, elles tendaient à rester figées dans le temps ; et pour certains pays l'identification des caractéristiques particulières qui sont protégées sur chaque site était aussi définie par les instruments juridiques établissant cette zone protégée. Ce type d'approche doit maintenant être considéré dans le contexte du changement climatique et d'autres changements dans la nature des sites, menant à une image changeante de la présence des espèces et de leur utilisation de certaines de ces zones. Il a suggéré qu'une évaluation plus poussée de l'approche « réseau », considérant les sites individuels comme faisant partie d'un ensemble plus large et comme zones de réserve pour la biodiversité dans son ensemble, mériterait d'être considérée.

On remarquera que la Convention sur la biodiversité examine les différentes possibilités pouvant intégrer le système des zones protégées pour créer des zones tampon dans le cadre d'une zone de gestion plus large.

Concernant la flexibilité de la protection des sites naturels, il y a consensus qu'en général les grands sites et qu'une protection claire augmentent la valeur de ces zones pour les espèces migratrices. On a demandé au secrétariat de la CMS d'en être conscient et de soutenir les efforts des organismes dans leur protection des sites naturels, là où c'est approprié.

Pour avoir davantage de flexibilité dans le cadre de toute système de protection, on s'est mis d'accord sur le fait qu'une meilleure connaissance des voies de migration et des autres réseaux était nécessaire. Une meilleure coopération entre pays limitrophes est aussi nécessaire afin de mieux coordonner la protection des zones protégées inter frontalières.

Un certain nombre de problèmes ont été soulevés en rapport avec la gestion des sites protégés, y compris l'appartenance des terres et le mode de tenure, ainsi qu'une législation périmée dans certains cas. Les questions socio-économiques font aussi partie des problèmes à considérer comme étant essentielles à la protection et à la gestion des sites.

En bref, davantage de travail est nécessaire sur le rôle des réseaux, des habitats et du changement climatique. D'autres de discussions sont nécessaires sur la façon de développer de la flexibilité au

niveau de la conservation des sites, tout en conservant un niveau essentiel de protection juridique pour les espèces et les habitats concernés.

On a aussi noté que les grands sites avaient tendance à favoriser la protection des espèces. Concernant les espèces migratrices, il est en particulier important qu'une coopération efficace ait lieu entre les Parties et entre les diverses Conventions internationales.

Point 6.0 de l'ordre du jour : Discussion approfondie sur la mise en place d'un groupe de travail intersession à propos du changement climatique, ainsi que sur le besoin de collaborer avec les AME et autres organismes engagés dans les relations entre le changement climatique et la biodiversité

La réunion a convenu qu'il était nécessaire de développer les activités intersessions. On a donc demandé au secrétariat de continuer à informer tous ceux qui faisaient partie de l'actuel groupe de travail sur les plans destinés à organiser l'atelier dont il est question ci-dessus.

La question du financement a été notée comme une exigence essentielle pour toute activité future. Un financement est nécessaire en particulier pour l'atelier proposé.

Le secrétariat a insisté sur le fait que le niveau du financement et des contributions volontaires détermine ce qui peut être réalisé. Un plan vigoureux est nécessaire avant d'arriver à la COP10, y compris la coopération avec d'autres accords multilatéraux et des synergies, comme avec la CCNUCC et d'autres Conventions.

Il a été convenu que la préparation d'un plan d'action et que l'organisation de l'atelier proposé étaient les prochaines étapes fondamentales.

Point 7.0 de l'ordre du jour : Financement du programme Small Grants

Le financement devait être recherché dans le Programme Small Grants pour les ateliers figurant ci-dessus.

Fermeture par le président

Pour conclure, le président a encore fait remarquer la nécessité d'agir concernant le changement climatique ; le besoin d'une véritable préparation du groupe de travail avant la prochaine COP, et le besoin de disposer de ressources à allouer au travail de façon à parvenir à une analyse plus profonde des questions clés.

Le président a remercié les participants pour leurs précieuses contributions au débat et a clos la séance.

Liens utiles mentionnés :

- www.cms.int
- PNUE/CMS/ScC16/Doc.8 sur la menace que fait peser le changement climatique (on peut le trouver sur le site Web de la CMS sous « Organismes et réunions » – Conseil scientifique
- www.bioclimate.org

PARTICIPANTS :

PRÉSIDENT : Colin Galbraith (UK)
Conseillers attitrés CMS : Colin Limpus, William Perrin
Argentine : Daniel Blanco
Australie : Nigel Routh
Belgique : Christian De Coune
Tchad : Mahamat Idriss
Costa Rica : Jose Calvo Domingo
Côte d'Ivoire : Tano Sombo
Croatie : Jelena Kralj
Cuba : Tomas Escobar
République tchèque : Jiri Flousek
République démocratique du Congo : Dieudonne Ankarra
Équateur : Julia Cordero
Éthiopie : Khasay Asgedom
France : Jean-Philippe Sibley
Allemagne : Andreas Kruess
Hongrie : Attila Bankovics
Italie : Fernando Spina
Iran : Bahareh Shahriari
Kenya : Samuel Kasiki
Niger : Abdou Issa
Paraguay : Cristina Morales
Pérou : Victor Pulido
Sénégal : Djibril Diouck
Serbie : Daliborka Stankovic
Slovaquie : Jan Topercer
Afrique du Sud : Malta Qwathekana
Suède : Torbjorn Ebernhard
Tadjikistan : Kokul Kasirov
Royaume-Uni : James Williams
Uruguay : Adrian Aspiroz
BirdLife : Nicola Crockford
CITES : David Morgan
RAMSAR : Lew Young
ZSL : Ben Collen
Secrétariat : Aline Kuehl, Cassandra Fernandes



16^{ÈME} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT
ANNEXE III

RAPPORT SUR UN GROUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE PORTANT SUR LES MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE

Réunion de l'après-midi du 29 juin 2010

Présidents : Taej Mundkur, nommé conseiller auprès de la CMS et Scott Newman, FAO

Participants : John Mshelbwala (Président ScC), Carlo Custodio (Philippines), Mohammed Sulayem (Arabie Saoudite), M. Dieudonne Ankara (République du Congo), Rebecca Lee (WWT), Scott Newman (FAO), Taej Mundkur (nommé conseiller auprès de la CMS), Philipp Zimmermann (Secrétariat)

Le conseiller du SC (Conseil scientifique), Roberto Schlatter, nommé auprès du groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage, n'a pas pu assister à la réunion, on a alors demandé à Taej Mundkur de présider la réunion.

Il a été convenu à la CdP9 de la CMS que le groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage présidé par Roberto Schlatter intégrerait la Wildlife Disease Task Force (Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage - WDTF) et cette nécessité a été réaffirmée. Par conséquent, à l'avenir, le travail du groupe de travail CMS sur les maladies de la faune sauvage fera partie des activités de la WDTF et les membres du SC (Conseil scientifique) ont donc été invités à soutenir ce nouveau groupe.

Problèmes relatifs au Groupe de travail sur la grippe aviaire (AITF)

1. La grippe H5N1 est toujours endémique et réapparaît dans 5 ou 6 pays/régions, en particulier en Asie mais aussi en Égypte. Cette maladie continue de causer des décès dans la faune sauvage, la volaille et même chez les humains, de même qu'elle affecte le commerce international, la vie des gens et les communautés locales. Il est devenu clair que dans la partie orientale de la voie de migration de l'Asie centrale, les oiseaux migrateurs jouent un rôle dans la transmission du virus entre oiseaux sauvages venant des régions sud et jusqu'en Mongolie et en Russie.
2. La troisième réunion du groupe de travail sur la grippe aviaire (Scientific Task Force on Avian Influenza and Wild Birds - AI Task Force) s'est tenue en mars 2010, sur les lieux de la FAO à Rome ; les résultats sont disponibles (PNUE/CMS/ScC16/Inf.7). On y réaffirme l'importance du travail du Groupe de travail sur la grippe aviaire (AI Task Force) et la nécessité de continuer à travailler sur tout un ensemble de questions.

3. Il a été convenu que le Groupe de travail sur la grippe aviaire continuerait à opérer sous sa forme actuelle, mais sous la direction plus large du Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage (Wildlife Disease Task Force) nouvellement formé.
4. Un examen des impacts (impacts directs et indirects) de la grippe H5N1 sur la conservation est en cours de préparation – le Groupe de travail sur la grippe aviaire aimerait avoir des exemples d'impacts du virus H5N1 sur la conservation et apporter son commentaire sur un futur avant-projet (prêt à être commenté fin 2010). Le SC est invité à contacter Rebecca Lee (Agent en chef pour la conservation des espèces - Senior Species Conservation Officer, WWT, rebecca.lee@wwt.org.uk).
5. Un manuel sur la gestion des maladies animales en zones humides est en cours de préparation pour la COP11 de Ramsar, destiné aux gestionnaires des zones humides – on recherche des études de cas pour le manuel et des avant-projets seront à disposition pour une distribution en septembre 2010. De nouveau, le SC est invité à contacter Rebecca Lee (rebecca.lee@wwt.org.uk).

Questions relatives au Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage

1. Les termes de référence pour le Groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage (Wildlife Disease Task Force - WDTF) ont été préparés en se basant sur la réunion WDTF qui s'est tenue au siège de la FAO à Rome en mars 2010. Pour le WDTF il s'agit de soutenir une approche intégrée pour gérer la santé de la faune sauvage, des écosystèmes, du bétail et des personnes au sein du cadre One Health. Le but, les objectifs, la structure et le mode d'opération sont détaillés dans les termes de référence qui ont circulés hier auprès du conseil scientifique. Le WDTF est coordonné conjointement par la FAO et la CMS.
2. Le SC est invité à soutenir le WDTF au moyen de plusieurs mécanismes :
 - approbation des termes de référence du WDTF (disponible hors de la salle de réunion, uniquement en anglais)
 - suggestion de représentants possibles, régionaux ou taxonomiques
 - apport d'informations sur les problèmes de maladies prioritaires (dans le contexte de One Health, la vie sauvage, domestique, humaine) pour les espèces migratrices
 - Apport d'informations dans trois études/documents d'instructions développées par la FAO sur la maladie de la faune sauvage
 - Servir d'observateurs intelligents « sur le terrain » des maladie locales et transmettre un feedback au WDTF au sujet de toute morbidité et mortalité inhabituelles de la faune sauvage
 - Servir de mécanisme pour le WDTF afin de diffuser (aux niveaux local et national) les informations importantes et autres apports du WDTF
3. Le cofinancement par la FAO et la CMS est vital pour que le WDTF soit établi – selon la résolution 9.8, la CMS a pour instruction de fournir des fonds pour soutenir ce groupe de travail ainsi que l'AITF.
4. Lancement du WDTF – dates proposées fin 2010, début 2011.
5. On a suggéré que la page web du WDTF pourrait être un bon emplacement pour héberger le site des rapports sur la « morbidité ou mortalité inhabituelle », l'information serait immédiatement communiquée à la FAO puis incorporée dans les activités d'intelligence sur les maladies globales sous les programmes EMPRES et GLEWS.

6. Le cas de la mortalité de l'antilope Saïga mon bien comment dans un cas d'épidémie future de la faune sauvage, le partage des informations et les tentatives de réponse peuvent être coordonnés entre la CMS et la FAO. Un atelier et un effort de renforcement des capacités (soutenu conjointement par le CIC et la FAO) auront lieu fin août/début septembre pour aborder ce cas de mortalité, entre les directeurs de ressources et les vétérinaires au Kazakhstan et en Asie centrale.
7. On trouve différentes capacités de santé pour la faune sauvage dans différentes régions du monde – mais il faut, en particulier, développer des capacités de santé significatives pour la vie sauvage au centre de l'Afrique et en Afrique occidentale. La FAO mène un renforcement des capacités de la vie sauvage pour des biologistes et des vétérinaires nationaux de la faune, auprès d'AUIBAR – 4 formations régionales qui seront suivies d'activités de formation One Health plus larges.

Situations d'urgence pour les espèces de la CMS

1. Il existe à la FAO un cadre opérationnel pour traiter les maladies animales infectieuses appelé EMPRES (Emergency Prevention System - Animal Health – Système de prévention d'urgence pour la santé animale) qui fut établi en 1994. Les 4 composants de l'EMPRES sont 1) avertissement précoce, 2) recherche/science, 3) intervention et développement d'une stratégie, et 4) partenariat et communications techniques. La FAO accueille volontiers d'autres informations sur les maladies qui doivent être transmises à un coordinateur EMPRES, ces informations peuvent être transférées à d'autres systèmes d'avertissement précoce comme le GLEWS (Global Early Warning System – Système d'avertissement précoce mondial - une collaboration FAO-OMSA-OMS), lorsque cela se justifie.
2. On a suggéré d'utiliser le site web de WDTF pour favoriser le transfert des informations sur les cas de morbidité et de mortalité de la faune sauvage. D'autres instructions sont nécessaires pour soutenir les comptes-rendus. Les rapports reçus devront être directement et automatiquement communiqués au coordinateur de la FAO EMPRES.
3. Les rapports nationaux et locaux basés sur la communauté doivent être renforcés et une stratégie doit être développée. Une option pourrait consister à utiliser des téléphones mobiles, messages SMS et des photos.

Il a été reconnu que le travail pourrait être facilité par le développement d'un MoU entre la CMS et la FAO portant sur le travail traitant des maladies de la faune sauvage, mais aussi sur les prises fortuites d'oiseaux de mer, sur la sylviculture, l'agriculture, la marine et les zones humides, et autres problèmes.



16^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT
ANNEXE IV

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRISES ACCESSOIRES

Le groupe de travail sur les prises accessoires (Bycatch Working Group - BWG) s'est réuni pour discuter des progrès sur les problèmes de prises accessoires depuis le ScC15, pour examiner les progrès de mise en œuvre de la résolution 9.18 sur ces prises, et aborder et convenir de travaux supplémentaires sur ce type de problèmes.

Avancé sur le programme de travail du conseiller en prises accessoires (Bycatch Councillor)

Le conseiller en prises accessoires a présenté un rapport sur l'avancé de son programme de travail depuis le ScC15, qui figure ci-dessous :

Comme précédemment noté dans les rapports du BWG destinés au Conseil scientifique, il y a une grosse charge de travail associée au problème des prises accessoires et aux complexités associées à cette menace. Le conseiller attiré a besoin d'un réel soutien de ses partenaires si on veut que des progrès substantiels soient réalisés. Le programme de travail est ambitieux et les progrès sont plus lents que prévus, largement dû à la grosse charge de travail du conseiller attiré, de l'agent scientifique et des autres employés de la CMS travaillant sur le problème des prises accessoires. Néanmoins, des avancées significatives ont été réalisées quant aux éléments 3, 4, 5, 6 et 9 du programme de travail, en particulier en travaillant avec les Conventions filles de la CMS, l'ACAP et l'ASCOBANS. L'essentiel de mon travail porte sur les problèmes de capture accessoires d'oiseaux de mer et cette situation va probablement continuer pendant un certain temps.

Travail avec la FAO et les ORGP concernées (Éléments 3, 10 du programme de travail)

La FAO et les ORGP sont, en matière de gestion, directement responsables de la plupart des pêches mondiales en haute mer. Le conseil scientifique a précédemment convenu que la présence aux réunions clés de ces organismes est essentielle pour influencer sur l'adoption de stratégies d'atténuation et sur la mise en œuvre des programmes d'observateurs indépendants, considérés nécessaires pour avoir une meilleure connaissance du problème des prises accessoires.

En septembre 2008, j'ai signalé que la FAO avait tenu une réunion d'experts (Bergen, Norvège) pour développer les directives des meilleures pratiques (Best Practice Guidelines - BPG) pour un plan d'actions international/national en faveur des oiseaux de mer (IPOA/NPOA-Seabirds), à laquelle j'ai assisté en tant qu'expert technique invité. Le groupe d'experts a développé un ensemble solide de directives pour améliorer la production des Plans d'Action Internationaux pour les oiseaux de mer (PAI-oiseaux de mer) au moyen d'une suite de Plans d'Action Nationaux pour les oiseaux de mer (PAN-oiseaux de mer) qui doivent inclure différentes mesures obligatoires et volontaires. Manifestement, les BPG (directives des meilleures pratiques) ne se résument pas aux méthodes de pêche à la palangre, mais comprennent des directives couvrant d'autres équipements de pêche concernés, tels que les chaluts et les filets maillants. Ce document a maintenant été finalisé et a

été approuvé par l'ONU. Commission des pêches (Commission on Fisheries - COFI) en mars 2009. Les BPTG (Lignes directrices techniques conformes aux meilleures pratiques) peuvent être téléchargés du site : <http://www.fao.org/fishery/ipoa-seabirds/publications/en>.

Représentant l'ACAP, j'ai assisté aux réunions de la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna - CCSBT — ERSWG Ecologically Related Species Working Group - Groupe de la CCSBT chargé des espèces écologiquement voisines) en septembre 2009 et à la Commission du thon de l'océan indien (Indian Ocean Tuna Commission - IOTC) en octobre 2009 (Groupe de travail sur les prises accessoires et écosystèmes — Working Party on Ecosystems and Bycatch - WPEB).

Les progrès restent lents au niveau du ERSWG de la CCSBT, car la plupart de ses membres ne soumettent des données, ne tiennent des réunions régulières ou n'entreprennent des évaluations sur les risques écologiques, qu'à contre cœur. Cependant, une étape positive a été la décision d'adopter des mesures d'atténuation appliquées par d'autres ORGP du thon dans les cuvettes océaniques où elles ont juridiction. Étant donné l'importance placée dans les espèces écologiquement voisines lors du récent examen de performance de la CCSBT, et les pratiques actuelles des autres ORGP consistant à mener des réunions annuelles de leurs groupes de travail sur les prises accessoires, il est décevant de constater que la prochaine réunion de l'ERSWG n'aura probablement pas lieu avant le premier trimestre 2012. Davantage d'implication dans le travail de la CCSBT est recommandé. Toutefois, la nature dysfonctionnelle de l'ERSWG demeure. À ce stade je recommanderais que les membres de la CCSBT, et les collaborateurs qui ne sont pas membres, encouragent le groupe de travail à fonctionner de façon efficace, ou qu'ils s'assurent que ses fonctions actuelles soient un point permanent des discussions au niveau du comité scientifique. Le dernier moyen d'action permettrait au moins de s'assurer que les problèmes de prises accessoires ont été considérés annuellement par la Commission, et devrait dans une certaine mesure traiter les assertions constantes de membres disant que la CCSBT n'est pas compétente pour traiter les problèmes d'ERS.

On est parvenu à un succès considérable avec l'IOTC WPEB, et la réunion ultérieure de la Commission, dans la révision d'une mesure de conservation existante sur les oiseaux de mer, en étendant la zone dans laquelle les mesures d'atténuation obligatoires s'appliquent à tous les navires utilisant des lignes de fonds et qui pêchent au sud de 25°S. La *Résolution révisée 10/06 sur la Réduction des prises accessoires d'oiseaux de mer lors de la pêche à la palangre (Reducing The Incidental Bycatch Of Seabirds in Longline Fisheries)* a été adoptée par la Commission en juin 2010. On s'attachera à revoir plus avant cette mesure lors de la prochaine réunion du WPEB plus tard cette année, et j'envisage de travailler étroitement avec BirdLife International et le gouvernement français pour apporter des conseils sur les meilleures pratiques pélagiques en matière d'atténuation afin d'améliorer cette mesure.

Représentant la CMS, j'ai participé à l'atelier commun sur les prises accessoires 'Kobe II' des commissions sur le thon (ORGP du thon) en juin 2010. Un résultat essentiel de l'atelier a été l'accord d'établir un groupe de travail technique en commun, constitué de 2 à 3 participants de chaque ORGP du thon qui pourraient trouver l'assistance d'experts auprès des OIG et ONG afin de faciliter la coopération et la coordination entre les ORGP du thon sur les questions de prises accessoires. On est aussi parvenu à un accord sur la mise en place par les ORGP du thon d'une source d'informations centralisée sur les mesures d'atténuation des prises accessoires. D'autres recommandations ont été faites, encourageant les ORGP du thon à appliquer leurs responsabilités sous les instruments internationaux applicables. S'agissant de la seule réunion programmée de l'atelier de Kobe sur les prises accessoires, l'adoption des recommandations devra être poursuivie lors des réunions ORGP du thon concernées et de la réunion Kobe III.

Travail étroit avec les Conventions filles de la CMS (Élément 4 du programme de travail)

Je continue de travailler à temps partiel avec le secrétariat de l'ACAP, ce qui m'a permis d'avoir de fréquents contacts avec différentes personnes travaillant activement sur les mesures d'atténuation des

prises accessoires. Actuellement, je convoque le groupe de travail sur les prises accessoires d'oiseaux de mer de l'ACAP (Seabird Bycatch Working Group - SBWG), qui, depuis sa formation, a fait des progrès significatifs dans la construction de relations avec les ORGP concernées et en développant les meilleurs conseils scientifiques en matière d'atténuation technique pour les prises accessoires d'oiseaux de mer. Le secrétariat de l'ACAP reste déterminé à travailler étroitement avec la CMS, en particulier en cherchant à partager les coûts de représentation de l'ACAP et de la CMS aux différentes réunions des ORGP et autres organismes.

Base de données de la documentation scientifique sur les prises accessoires (Élément 6 du programme de travail)

Une base de données bibliographique sur les références publiées concernant la recherche sur les prises accessoires et leur atténuation est continuellement mise à jour pour assister le BWG et le Conseil scientifique. Une copie mise à jour du fichier Endnote et des références associées (fichiers pdf) ont été consignées auprès du secrétariat. Ce produit est constamment mis à jour avec des références sur les prises accessoires de mammifères marins, tortues, requins et oiseaux de mer, ainsi que des références sur la biologie de certains de ces groupes taxonomiques. La plupart des références figurant dans la base de données portent sur les oiseaux de mer et les phoques, reflétant mes domaines de travaux actuels, donc j'apprécierais une transmission électronique des rapports de recherche pertinents provenant des Conventions filles et des conseillers scientifiques portant sur d'autres groupes taxonomique afin d'assurer une couverture plus globale. Je serais enchanté si des membres du Conseil scientifique, ayant un intérêt particulier pour les prises accessoires des petits cétacés, tortues et requins, étaient prêts à étudier la documentation sur ces groupes et à contribuer à la construction de la base de données.

Étude pour évaluer les prises accessoires des pêches mondiales (Élément 2 du programme de travail)

Au niveau du ScC14, il a été convenu que la CMS devait mener une étude pour évaluer les prises accessoires au niveau des pêches mondiales. Cette étude a pour but d'évaluer les informations disponibles sur les prises accessoires des oiseaux marins, tortues marines, requins et mammifères marins, en se concentrant en particulier sur les espèces figurant sur la liste de la CMS et sur l'importance des prises accessoires comme menace pour les espèces migratrices ; elle a aussi pour but de donner une vue d'ensemble des pêches, régions et espèces prioritaires qui bénéficieront de mesures internationales grâce à la CMS. Des spécifications d'avant-projet ont été soumises à la réunion en tant que document CMS/ScC14/Doc.19. Le Royaume-Uni a aimablement contribué à ce projet à hauteur de 15.000 £ UK.

Par la suite, les Termes de référence de cette étude ont été développés et on a recherché un conseiller pour réaliser l'étude. Malheureusement, aucune proposition convenable n'a pu être retenue et l'étude n'a pas encore commencé. Au niveau du ScC15, il a été convenu de redonner forme aux Termes de référence de façon à ce qu'ils reflètent les ressources disponibles mais cela ne s'est pas produit dans les intersessions. La CMS est maintenant au courant du travail récent réalisé par BirdLife International qui a consisté à estimer les prises accessoires dans les pêches à la palangre et à identifier les pêches prioritaires ; elle envisage maintenant de faire une étude similaire pour la pêche au chalut. D'autres études récentes ont aussi globalement examiné les prises accessoires des tortues et dans les pêches à la palangre et les pêches à la senne coulissante, ainsi que les prises accessoires au niveau des lignes de fond. Pour le groupe de travail, il n'était pas nécessaire de reproduire ce travail.

Le groupe de travail a discuté des pêches et types de matériel potentiels connus pour poser problème, et une étude globale sur les prises accessoires lui serait profitable. Le sérieux manque de données concernant la connaissance que l'on a des filets maillants et des prises accessoires qui y sont associées a été identifié comme la priorité la plus haute, il est donc recommandé que l'étude proposée se concentre sur ce type de matériel, soumise à l'accord du Royaume-Uni. Le secrétariat et le conseiller

des prises accessoires ont en conséquence entrepris de revoir les Termes de référence et progresse dans le choix d'un consultant pour conduire l'étude. On a aussi noté qu'il pouvait être intéressant de choisir des consultants se trouvant dans des pays en développement pour faire le travail pour des raisons de renforcement des capacités et d'optimisation des ressources.

Proposition d'examen des mesures d'atténuation afin de réduire les prises accessoires (Élément 5 du programme de travail)

Au Sc15 il a été proposé que la CMS conduise une revue des mesures d'atténuation afin de réduire les prises accessoires des tortues marines ; le financement devant provenir de contributions volontaires fournies par l'Australie. Cependant, un examen de ce groupe d'espèces a récemment été effectué (FAO 2009) et largement promulgué par la FAO, ce qui fait qu'il n'est plus impératif que ce travail soit financé par la CMS.

Les filets maillants sont largement utilisés dans le monde et sont responsables du haut niveau des prises accessoires d'oiseaux, mammifères marins, tortues, requins et autres poissons non-ciblés. Le développement des mesures d'atténuation pour les filets maillants est requis d'urgence et la documentation sur ce sujet est largement diffusée. Un examen des mesures d'atténuation pour ce type de matériel est pertinent pour un grand nombre d'espèces figurant sur la liste de la CMS, le groupe de travail recommande donc que les fonds maintenant disponibles soient destinés à cette étude, soumis à l'accord de l'Australie. Il semble que cette étude soit un outil utile pour nombre de gestionnaires de pêches les aidant à diriger le développement de la politique et des pratiques au sein des pêches sous leur juridiction.

Suivi de la Résolution 9.18 de la CMS sur les prises accessoires

Le groupe de travail a pris note des réponses reçues de l'appel du secrétariat pour des informations envoyées aux organismes de pêches, aux Parties et Conventions filles de la CMS. Huit réponses ont été reçues à temps pour cette réunion, lesquelles ont été mises à la disposition du Conseil comme ScC16/Inf.11.

Quatre d'entre elles avaient été soumises par des ORGP, c'est-à-dire par la CCSBT (Inf.11.1), la NEAFC (Inf.11.2), l'IOTC (Inf.11.7) et la NAFO (Inf.11.8). Elles contiennent des informations relatives aux politiques et aux approches de gestion des prises accessoires d'espèces migratrices, des informations sur l'estimation des prises accessoires, des évaluations d'impact, des mesures de contrôle et de surveillance et des mesures d'atténuation sur les meilleures pratiques qu'elles recommandent sur la base de toute étude de performance qui a pu être effectuée. Trois rapports ont été reçus des secrétariats des Conventions filles de la CMS. Le bureau de la CMS à Abu-Dhabi, qui administre le MoU du Dugong (Inf.11.3), a fourni des informations sur leur stratégie pour traiter les prises accessoires de dugong. Le secrétariat de l'ACAP (Inf.11.4) a soumis un document esquissant le vaste travail sur les prises accessoires d'oiseaux de mer, ce qui comprend un groupe de travail dédié à cette question, la production de conseils pour la pêche au chalut et à la palangre, benthique et pélagique, et leur méthodologie d'évaluation quantitative pour déterminer les priorités de l'Accord. Le secrétariat de l'ASCOBANS (Inf.11.6) a rendu compte du travail de l'Accord sur les prises accessoires, qui a été identifié comme une question de priorité stratégique pour les trois années, 2010 à 2012. Le document contient des références aux documents considérés par le comité consultatif de l'Accord et des recommandations se trouvant dans les plans d'action pour le marsouin commun, ainsi que des informations sur les efforts faits pour améliorer la collaboration avec les pêcheurs. L'Allemagne a gentiment soumis un document (Inf.11.5) sur la modification des filets maillants afin de réduire le nombre de prises fortuites d'esturgeons.

Le groupe de travail a fait part de son appréciation concernant les informations soumises et a exprimé l'espoir qu'un appel de suivi pour obtenir des informations auprès d'autres organismes ou, là où il y a

lieu, des informations actualisées pour préparer la ScC17/COP10, permettrait au secrétariat et au conseiller des prises accessoires de préparer un sommaire/document de synthèse à présenter aux Parties afin que ces précieuses informations soient plus facilement accessibles.

Comment est-ce que la gestion des progrès de la CMS des prises accessoires doit rejallir au niveau des pêches

Le groupe de travail a discuté de la difficulté d'influer un changement dans la pêche nationale et internationale et a noté que l'ASCOBANS (ScC16 Inf 11-6) et l'ACAP (ScC16 Inf 11-4) fournissaient la documentation appropriée. Deux approches différentes ont été adoptées. L'ACAP, en collaboration avec BirdLife International, a choisi de développer toute un ensemble de produits, tel que du conseil sur les meilleures pratiques d'atténuation, des informations distributionnelles couvrant l'utilisation de l'effort de pêche pour mettre en évidence les zones de pêche où le risque pour les espèces migratrices est élevé, ainsi qu'un outil de hiérarchisation pour identifier les priorités de conservation au niveau des pêches et du type de matériel. Ces outils ont été utiles pour améliorer le profil de l'ACAP auprès des gestionnaires de pêches et pour développer les mesures d'atténuation qui ont été adoptées par les ORGP. L'ASCOBANS s'est concentré sur les activités qui éduquent les pêcheurs sur les prises accessoires et les solutions aux problèmes, cherchant à encourager les pêches à développer leurs propres solutions pour répondre aux problèmes reconnus. Il a été convenu que ces deux approches avaient de la valeur.

On s'est inquiété des difficultés à amener les Commissions des ORGP à adopter et mettre en œuvre les conseils fournis par leurs comités scientifiques et autres groupes de travail techniques. Dans bien des cas, il était clair que la coordination entre les pêches et les agences de conservation était pauvre au sein des gouvernements, menant à des positions conflictuelles exprimées par un état lors d'un forum intergouvernemental sur la conservation et la pêche. Invariablement, les priorités des gestionnaires de pêche prévalent. Le groupe de travail a encouragé toutes les Parties de la CMS à traiter ce problème en s'assurant que leurs délégations sont parfaitement informées des problèmes de prises accessoires et de la nécessité d'agir rapidement pour mettre en œuvre les changements nécessaires aux pratiques de pêche.

Examen du programme de travail d'un conseiller en prises accessoires

Le programme de travail a été examiné et mis à jour, et il est joint pour approbation par le Conseil scientifique. Il est à noter que le programme reste ambitieux et il est peu probable que tous les éléments de travail seront terminés avant la prochaine réunion du Comité scientifique. Le programme de travail est présenté avec cet avertissement, et avec l'espoir que si des ressources additionnelles sont disponibles entre les sessions elles pourront être orientées vers certains des éléments identifiés.

Participants :

PRÉSIDENT : Barry Baker (attitré conseiller - prises accessoires)

Zeb Hogan (attitré conseiller - Poissons)

John O'Sullivan (attitré conseiller – Oiseaux)

Ian Karika Wilmott (Îles Cook)

Adrian Rijnsdorp (Pays-Bas)

Humbulani Mafumo (Afrique du Sud)

Lahcen El Kabiri (CMS Abu-Dhabi)

Borja Heredia (secrétariat)

Heidrun Frisch (secrétariat)

Polina Khrychera (secrétariat)

**PROGRAMME DE TRAVAIL 2010 - 2011 POUR LE CONSEILLER AUX PRISES ACCESSOIRES
ET LE GROUPE THÉMATIQUE AUX PRISES ACCESSOIRES**

	Thème/Tâche	Période	Détails
1	Établir un petit groupe de correspondance informel constitué des parties intéressées et d'experts techniques pour assister le Conseil scientifique	Juillet 2010	<p>Un petit groupe de travail sera mis en place pour s'assurer que les groupes fauniques et l'accès à une expertise technique sur l'application et les techniques d'atténuation sont précisément couverts.</p> <p>L'adhésion du groupe de correspondance dépendra de sa compétence et peut comprendre des membres qui ne sont pas directement impliqués auprès du Conseil scientifique de la CMS. Le groupe de travail assistera le conseiller scientifique sur les prises accessoires dans la mise en œuvre du programme de travail.</p> <p>On demandera aux Conventions filles de la CMS de nommer une personne de contact pour l'inclure dans le petit groupe de correspondance informel.</p>
2	Conduire une étude pour évaluer les prises accessoires dans les pêches mondiales	Revoir les Termes de référence pour étude - Juillet 2010 Commission - Septembre 2010 Étude complète - Septembre 2011	<p>Mandater un consultant pour qu'il effectue une étude globale de toutes les pêches commerciales et artisanales mondiales. L'étude permettra d'évaluer les informations disponibles sur les prises accessoires d'oiseaux de mer, de tortues marines, requins et mammifères marins, en se concentrant en particulier sur les espèces figurant sur la liste de la CMS. Elle évaluera l'importance des prises accessoires comme menace pour les espèces migratrices et fournira une vue d'ensemble sur les pêches, régions et espèces prioritaires qui bénéficieront des mesures internationales par le biais de la CMS.</p> <p>Si nécessaire, la portée de l'étude (couverture spatiale ou taxonomique) sera modifiée, pour correspondre aux fonds disponibles.</p>
3	Travailler en étroite collaboration avec les organismes internationaux compétents comme la FAO et autres ORGP concernées	Continue Le secrétariat doit demander le statut d'observateur aux réunions des principales ORGP — Juillet 2010	<p>La mise en œuvre dépend du financement pour assister aux réunions, ainsi que de la disponibilité/volonté des membres du groupe thématique Prises accessoires ou des Conventions filles de la CMS pour coordonner l'action des ORGP concernées</p> <p>La FAO et les ORGP ont une responsabilité de gestion directe dans la plupart des pêches mondiales en haute mer. La présence aux réunions clés de ces organismes est essentielle pour influencer l'adoption des stratégies d'atténuation et la mise en</p>

	Thème/Tâche	Période	Détails
			<p>œuvre de programmes d'observateurs indépendants considérées nécessaires pour avoir une meilleure connaissance des problèmes posés par les prises accessoires.</p> <p>À noter que l'engagement des ORGP impose une charge de travail significative, qui ne peut être réalisée de façon efficace sans effectif à temps plein consacré à cet objectif. Soutenir ce travail par des arrangements de collaboration avec des Conventions filles de la CMS est très souhaitable.</p> <p>Les ORGP prioritaires sont à l'origine la CCAMLR, l'IOTC, la WCPFC. Leur sélection est basée sur leurs connaissances du problème des prises accessoires d'oiseaux de mer, tortues et requins, et leur capacité à influencer sur les pratiques de pêche.</p> <p><u>Coût des frais de déplacement et à la journée 5.000 \$ par réunion</u></p> <p>Les autres ORGP à considérer, en fonction de l'accès à d'autres forums, des problèmes émergents et de la disponibilité des fonds pour les déplacements, sont : CCSBT, ICCAT, IATTC, la Commission générale des pêches pour la méditerranée et la mer noire (General Fisheries Commission for the Mediterranean and Black Sea - GFCM).</p> <p>L'adoption de stratégies d'atténuation par les ORGP peut avoir un effet secondaire sur les pêches des ZEE (Zones Économiques Exclusives) et les membres des ORGP.</p>
4	Travailler en étroite collaboration avec les Conventions filles de la CMS et autres organismes de conservation concernés	Continue	ACAP, ACCOBAMS, ASCOBANS, Wadden seals, Tortues marines Afrique, Tortues marines IOSEA, Cétacés des îles du Pacifique, Groupe prises accessoires IWC, MoU sur les Requins
4	Évaluation des risques. Revoir et utiliser en permanence les informations sur la distribution en mer des espèces migratrices afin d'évaluer	Continue	<p>Les régions de pêche comprennent les zones sous la compétence des ORGP et les ZEE nationales.</p> <p>L'évaluation des risques effectuée chaque année par la Commission pour la</p>

	Thème/Tâche	Période	Détails
	les chevauchements avec les opérations de pêche et donc le risque de prises accessoires dans les régions de pêche.		conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique offre un excellent modèle.
5	Examiner les informations sur les mesures d'atténuation concernant les méthodes de pêche connues pour avoir un impact sur les espèces migratrices	Continue Fortement souhaitable de travailler avec les Conventions filles des CMS pour être efficace.	Des examens concis des connaissances actuelles sur les mesures d'atténuation pour réduire les prises accessoires d'oiseaux de mer lors de la pêche à la palangre et au chalut ont été produits par l'ACAP, mais n'existent pas pour d'autres groupes fauniques ou méthodes de pêche. Travailler au besoin avec les gestionnaires des pêches et les ORGP pour évaluer globalement les techniques de pêche et le matériel utilisé dans les ZEE et les pêches en haute mer et identifier les éléments qui s'avèrent réduire ou éliminer la mortalité due aux prises accessoires des espèces migratrices. Le travail initial doit se concentrer sur les méthodes de pêche pélagique à la palangre pour les oiseaux de mer et les tortues. S'assurer que les méthodes d'atténuation développées pour un groupe taxonomique ne mènent pas aux prises accessoires d'autres taxons.
6	Maintenir une base de données sur la documentation scientifique des prises accessoires.	Continue	Maintenir la base de données bibliographique sur les références publiées concernant la recherche sur les prises accessoires et leur atténuation afin d'assister le BWG et le Conseil scientifique.
7	Développer une page Web sur les prises accessoires	Fin 2010	Développer une page pour le site web de la CMS présentant l'information sur les activités de la CMS afin de mieux montrer l'impact que représente les prises accessoires sur les espèces migratrices. <u>Mise en œuvre requise par le secrétariat.</u> Le site Web peut aussi fournir une « boîte à outils » des meilleures pratiques relatives aux techniques spécifiques aux espèces, comme les publications de la <i>FAO Rapport de la Consultation d'experts sur les interactions entre les tortues de mer et les pêches dans le contexte de l'écosystème</i> , et <i>Prises accessoires des oiseaux de mer par la pêche à la palangre : Étude mondiale et directives</i>

	Thème/Tâche	Période	Détails
			<i>techniques pour une atténuation des interactions entre les tortues de mer et la pêche.</i>
8	En consultant les Conventions filles de la CMS, développer des produits pour assister les ORGP et autres organismes nationaux et internationaux dans la réduction des prises accessoires.	Continue	Cela peut inclure : la conception de programmes d'observation, y compris de protocoles pour la collecte de données sur les prises accessoires, des méthodes analytiques pour évaluer les prises accessoires, ainsi que des mesures d'atténuation faisant appel aux meilleures pratiques.
9	Développer des matériaux et des directives pour aider les représentants de la CMS qui assistent aux réunions ORGP, ainsi qu'à d'autres réunions, afin de maximaliser une participation utile et considérer les questions relatives à la réduction des prises accessoires	Continue	Cela peut inclure des informations techniques qui doivent être livrées par : <ul style="list-style-type: none"> — des rapports concis reposant sur des documents établis, scientifiques et revus par des pairs. — des présentations et la soumission de documents pertinents aux réunions pour soutenir les informations qui sont communiquées et ce, avec une participation active aux réunions ; — des ateliers avec l'industrie pour faire progresser la compréhension de l'atténuation en particulier — la construction de relations avec les pêcheurs, les gestionnaires des pêches nationales, les secrétariats des ORGP et les officiels de la FAO
10	Aider à la préparation, l'adoption et la mise en œuvre des PAI-oiseaux de mer (NPOA-Seabirds) de la FAO et PAN-requins (NPOA-Sharks) de la FAO	Continue	Cela peut comprendre : <ul style="list-style-type: none"> — encourager l'adoption des meilleures pratiques en matière de directives pour les PAI-oiseaux de mer par le comité des pêches de la FAO (COFI) en mars 2009 — assurer l'assistance aux Parties et aux états de l'aire de répartition dans le développement des PAN-oiseaux de mer et des PAN-requins de la FAO
11	Autres questions pouvant être soulevées	Continue	En fonction des ressources et de la disponibilité, utiliser les opportunités encore non envisagées, de promouvoir le travail de la CMS par une réduction des prises accessoires sur les espèces migratrices
12	Fournir des rapports au Conseil scientifique sur les activités des conseillers en prises accessoires	SC 17	Fournir un rapport à la 17 ^{ème} réunion du Conseil scientifique sur les activités du conseiller en prises accessoires pendant la période d'intersession



16^{EME} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT
ANNEXE V

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TORTUES MARINES

(après-midi du 29 juin 2010)

Président : Colin Limpus, Conseiller attiré de la COP pour les tortues marines

1. **Profils des espèces :**

Le secrétariat a averti que le profil des espèces serait maintenant initialement préparé par l'IUCN (vraisemblablement via le groupe de spécialistes des tortues marines pour ce qui est de leur profil) pour examen et finalisation par le Conseil scientifique.

2. **Impacts du changement climatique, mesures d'adaptation (Res.9.7:9)**

- Le groupe de travail MT (tortues marines) soutien vigoureusement la mise en place d'un groupe de travail intersession sur le changement climatique:
- Le conseiller attiré de la Conférence pour les tortues marines est prêt à apporter son concours au groupe de travail sur le changement climatique. D'autres membres qui feront partie des conseillers nationaux et compétents dans la biologie et la conservation des tortues marines, doivent encore être identifiés.
- L'accent doit être mis sur le développement et/ou la mise en œuvre des mesures qui peuvent atténuer les impacts négatifs du changement climatique sur les tortues marines. Par exemple, sur les plages de nidification, ces actions peuvent inclure :
 - Mettre l'accent sur la conservation des plages actuellement « plus fraîches » et très susceptibles d'être des plages dont la température d'incubation future sera adaptée à une bonne réussite de l'incubation et donc susceptible de produire de jeunes spécimens dont le rapport des sexes est équilibré ;
 - Le rafraîchissement des plages chaudes à l'aide d'une végétation créant de l'ombrage pour l'habitat de nidification ou construire un ombrage artificiel au-dessus des zones de nidification.
 - Maintien de grandes zones tampon derrière les plages de nidification entre le développement côtier et les dunes frontales pour permettre la rétention d'un habitat de nidification adapté aux tortues sur un littoral qui s'érode ;
 - Examiner la capacité de récupération des plages érodées à l'aide d'une gestion avancée des plages où l'on retient le sable qui se déplace dans les courants le long du littoral.

3. **Réseaux de sites cruciaux et de couloirs marins (Res.9.9:4):**

Le groupe de travail MT est favorable à l'application du concept de protection de l'habitat des tortues à l'aide d'un réseau de sites cruciaux et de couloirs marins, à condition que les caractéristiques particulières de l'histoire des tortues marines soient incorporées à la planification.

Les habitats cruciaux comprennent des :

- zones de nidification significatives pour chaque unité de gestion génétique et pour chaque espèce ;
- habitats d'inter-nidification entourant les zones de nidification significatives ;
- habitats d'alimentation spéciaux, y compris des pâturages d'herbiers, de récifs coralliens et de récifs rocheux ;
- goulets d'étranglement et couloirs migratoires autour des grandes îles et des péninsules.

4. **Atténuation des prises accessoires pour les tortues marines (Res.9.18:7) (ScC16/Doc.9):**

- Le groupe de travail MT tient à féliciter le conseiller attribué aux prises accessoires pour les efforts dont il a fait preuve en mettant en avant les préoccupations de la CMS concernant les prises accessoires d'espèces migratrices, notamment les tortues marines.
- Les conseillers scientifiques sont vivement encouragés à partager les **directives de la FAO pour réduire la mortalité des tortues de mer lors des opérations de pêche** (www.fao.org/docrep/012/i0725e/i0725e00.htm) avec les organisations gouvernementales et les ONG impliquées dans les opérations de pêche et la gestion des tortues marines dans leur pays respectifs.

5. **Débris marins (ScC16/Doc.21)**

Le groupe de travail MT reconnaît l'impact négatif significatif des débris marins synthétiques sur les tortues marines du fait des enchevêtrements et de leur ingestion. Le gouvernement australien est vivement encouragé à porter une résolution à la COP 10 qui traite de la réduction des débris marins dans nos océans.

6. **Utilisation durable des tortues (Rapport ScC15, Para 21)**

Le prélèvement des tortues marines et de leurs œufs pour l'alimentation et les coutumes des communautés côtières est largement répandu dans les pays tropicaux. Ce prélèvement de tortues atteint souvent des niveaux non durables.

Le groupe de travail sur l'utilisation durable est encouragé à considérer l'utilisation des tortues marines et de leurs œufs par les communautés côtières lorsqu'il prépare son rapport sur l'utilité des principes d'Addis-Ababa dans la mise en œuvre de la CMS.

7. **Actions concertées et en coopération**

Toutes les espèces de tortues marines sont abordées dans les accords existants :

Deux MoU de la CMS

- MoU relatif aux mesures de conservation des tortues marines de la côte atlantique africaine (MoU du WAMT) : 1999 ; 22 signataires, signés par 100% des états d'Afrique de l'ouest; secrétariat au Sénégal (URTOMA).
- Le MoU sur la conservation des tortues marines et de leur habitat dans l'océan indien et en Asie du sud-est (IOSEA) : 2001 ; 30 états signataires ; secrétariat en Thaïlande.

Deux accords qui n'ont pas été développés dans le cadre du réseau du PNUE

- Convention interaméricaine (IAC, un accord contraignant) : applicable aux Amériques.

- Programme régional océanien pour l'environnement - PROE (South Pacific Regional Environment Programme - SPREP) : Englobant la plupart des nations insulaires du Pacifique Centre et Ouest.

Il y a peu d'interaction/collaboration formelle entre ces accords.

En l'absence de représentation de ces accords au SC16, le groupe de travail MT recommande une investigation des options par le secrétariat de la CMS afin de faciliter :

- Le partage des ressources comme le design des sites web entre le secrétariat de l'IOSEA et celui du MoU du WAMT.
- Le regroupement des vastes données existantes dans la base de données Tortues marines de la CMS, sur la distribution, l'abondance des tortues marines et leur migration à travers la côte ouest de l'Afrique. Cette base de données de la CMS sur les tortues est gérée par le WCMC et est actuellement exposée via le site web de l'IOSEA.
- Développement d'une proposition de financement du GEF pour mettre en œuvre le MoU de la WAMT dans toute la région d'Afrique de l'ouest.

8. **Évaluation de nouveaux instruments potentiels de la CMS**

La COP 9 a pris en charge le développement d'un instrument sur les tortues marines de la région pacifique. Cette proposition a été prise en compte lors d'une réunion à Auckland, Nouvelle Zélande, en mai 2009, réunion où étaient présents le secrétariat de la CMS et les délégués nationaux de l'Australie, la Nouvelle Zélande, des nations du PROE, des USA et des ONG nationaux.

Les mesures pour faire avancer cette intégration de la conservation des tortues sur l'ensemble du Pacifique sont en attente, la réalisation d'une analyse des écarts sur la conservation des tortues marines pour l'ensemble du Pacifique étant en cours de préparation par l'Australie.

Cela démontre clairement la migration des multiples espèces de tortues marines à la fois au niveau de l'océan atlantique et de l'océan pacifique où elles sont géographiquement exposées à un large éventail de menaces. Donc la conservation des tortues marines tirera profit de la coopération entre les Accords existants suivants :

- Le MoU de la WAMT et de la Convention interaméricaine au niveau de l'Atlantique, SPAW (grands Caraïbes).
- L'IOSEA, le PROE et la Convention interaméricaine au niveau du Pacifique, y compris la Commission Permanente du Pacifique Sud (CPPS), le couloir marin (Équateur, Colombie, Panama, Costa Rica).

PARTICIPANTS :

Colin Limpus : Président
 Nigel Routh, Australie
 Julia Corsero, Équateur
 Francisco Aceituno, Honduras
 John Mshelbwala, Nigeria
 Jorge Garcia, Panama
 Djibril Diouck, Sénégal
 Philipp Zimmermann : Soutien au secrétariat



16^{ÈME} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT
ANNEXE VI

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL TAXONOMIQUE SUR LES POISSONS

Le groupe de travail taxonomique sur les poissons du Conseil scientifique de la CMS a tenu sa troisième réunion formelle le 29 juin 2010.

L'activité du groupe de travail taxonomique sur les poissons comprenait une discussions du point 4.1 de l'ordre du jour (Étude des poissons d'eau douce) du point 11.1/11.2 (Synthèse de projets à petite échelle financés par la CMS/discussion des options pour l'avenir de ce programme), du point 13.1 (Actions concertées pour les groupes/espèces de l'annexe I sélectionnés), du point 13.2 (Actions de coopération pour les espèces de l'annexe II), du point 14.1 (Discussion et évaluation des avant-projets), du point 14.2 (Étude des groupes taxonomiques d'espèces migratrices pour identifier les espèces candidates qui peuvent figurer dans les annexes de la CMS) et le point 15.2 (Critères pour une inscription des espèces à l'annexe II).

Point 4.1 de l'ordre du jour : Étude des poissons d'eau douce

Le secrétariat de la CMS, reconnaissant l'importance des poissons d'eau douce et suivant la recommandation de la 15^{ème} réunion du Conseil scientifique, a demandé une étude sur le statut de conservation des poissons d'eau douce migrateurs afin d'évaluer quelles espèces/populations sont 1) menacées, 2) migratrices, et 3) susceptibles de bénéficier d'une inscription à la Convention des espèces migratrices. L'étude englobe toutes les espèces de poissons d'eau douce migrateurs, sauf l'esturgeon (*Acipenseridae*) et les salmonidés (la raison qui justifie l'exclusion du saumon et de l'esturgeon est que ces groupes sont déjà bien couverts par d'autres instruments de gestion). L'étude est basée sur les informations en provenance de précédentes études, ainsi que sur la consultation des membres de l'IUCN/groupe spécialisé dans les poissons d'eau douce WI, l'équipe de l'IUCN Red List et le personnel de la base de données FishBase.

Les buts et objectifs du rapport/de l'étude comprennent :

1. La réalisation d'une étude des poissons d'eau douce pour évaluer leur statut migratoire (conformément à la définition de la CMS des espèces migratrices), statut de conservation et distribution.
2. Déterminer quelles espèces/populations sont le plus susceptibles de profiter d'une inscription à la Convention des espèces migratrices.
3. La préparation d'un rapport qui identifie les espèces/populations de poissons d'eau douce qui sont susceptibles d'être migratrices selon la définition de la CMS des espèces migratrices, et celles parmi elles, qui sont susceptibles de bénéficier d'une inscription aux annexes de la Convention.

Le Conseil scientifique pour les poissons a demandé un feedback sur les critères/filtres qui devraient être utilisés pour identifier les espèces prioritaires à inscrire à la convention des espèces migratrices. Il y a eu un consensus entre les membres du groupe de travail sur le fait que le statut de conservation et le comportement migratoire doivent être le principal critère utilisé pour identifier les espèces prioritaires. Le représentant de la Zoological Society of London a attiré notre attention sur les nouvelles évaluations du statut de conservation des poissons africains et des environnements d'eau douce européens. Le groupe de travail a recommandé d'intégrer ces informations dans l'étude au fur à mesure de leur disponibilité.

Le secrétariat de la CMS a fait valoir qu'il est important de ne pas exclure les poissons qui n'ont pas été évalués par l'IUCN et que les espèces de poissons dont les données sur la conservation sont incomplètes devraient figurer dans l'étude, tant qu'ils sont clairement migrateurs. Le groupe de travail a aussi recommandé que les espèces qui ne font pas partie de la CMS (c.à.d. les espèces qui se produisent dans les états qui ne font pas partie de la CMS) figurent aussi dans l'étude du fait que les états de l'aire de répartition peuvent à l'avenir devenir Parties de la convention. Certaines questions ont été soulevées quant à savoir si l'on doit recommander les espèces pour qu'elles figurent sur la liste, même si on n'envisage une action concertée pas dans l'immédiat.

Le groupe de travail a suggéré que le Conseil scientifique puisse considérer des groupes d'espèces apparentées (ex : un genre ou une famille) contrairement aux espèces uniques, tant que les espèces en question sont similaires par leur statut écologique, de conservation et par ce qui les menace.

Le groupe de travail a recommandé que l'étude inclut les espèces prioritaires et des recommandations pour une action de coopération.

Le groupe de travail a encouragé la CMS à s'associer à d'autres organismes également intéressés par les poissons d'eau douce, par exemple la FAO, l'IUCN, Wetlands International, GROMS et CITES.

Point 11.1/11.2 de l'ordre du jour (Vue d'ensemble sur des projets à petite échelle financés par la CMS / discussion des options pour l'avenir de ce programme)

Les membres du groupe de travail sur les poissons ont été unanimes dans leur soutien du programme Small Grants, mais n'avaient aucune idée précise sur la façon d'obliger les parties de la CMS à allouer des fonds à ce programme important de la CMS. La Zoological Society of London a observé qu'il existait deux solutions possibles : 1) attirer des organismes donateurs, 2) demander aux différents pays d'accroître leurs contributions.

Le groupe de travail CMS sur les poissons a identifié la proposition de subvention, précédemment soumise, concernant le poisson-chat géant du Mékong, comme une proposition qui pourrait être financée sous réserve d'une obtention des fonds.

Point 13.1 de l'ordre du jour (Actions concertées pour les espèces sélectionnées à l'annexe D)

Les membres du groupe de travail sur les poissons ont demandé une mise à jour au secrétariat de la CMS au sujet des actions concertées pour les espèces à l'annexe I. Le conseiller scientifique pour les poissons a évoqué le fait qu'il existe une proposition de petites subventions de la CMS pour le travail sur le poisson-chat géant du Mékong, mais que cette proposition n'a pas été financée. Un groupe de travail sur le poisson-chat géant du Mékong a été formé (distinct de la CMS) afin d'aider à la gestion des populations de poissons-chats géant du Mékong, mais ce groupe de travail est mal financé et n'a pas les capacités pour conduire des recherches sur l'espèce.

Point 13.2 de l'ordre du jour (Actions de coopération pour les espèces à l'annexe II)

On a demandé au groupe travaillant sur les poissons de considérer un processus d'examen assurant une mise à jour régulière du statut des espèces figurant à l'annexe II, en particulier pour les espèces à l'annexe II pour lesquelles des accords ne sont pas prévus au cours des trois années à venir. Toutes les espèces d'esturgeon à l'annexe II de la CMS tombent dans cette catégorie.

Le groupe de travail sur les poissons a recommandé que la CMS demande au coordinateur (ou au pays qui a proposé l'inscription CMS) de fournir une mise à jour sur l'espèce. Le Dr. Andreas Kruess (conseiller scientifique pour l'Allemagne) a fourni des informations sur le statut de l'esturgeon. En ce moment en Allemagne deux projets de recherche et développement ont cours jusqu'en 2013. Ces projets visent à identifier les conditions requises pour une réintroduction en masse de l'esturgeon de la Baltique dans la région de l'Oder/Odra. L'objectif est l'instauration d'une population qui se reproduit d'elle-même. Pendant trois ans des recherches seront faites sur la préférence alimentaire, la préférence de l'habitat et les causes de menaces, avec des lâchés expérimentaux et des recaptures. On définira également ce que doit être une stratégie de réserve optimale. Ces projets sont pris en charge par des partenaires polonais. Un plan d'action national a été réalisé et sera imprimé dans les prochains jours, il sera disponible à la fois en anglais et en français. Le plan d'action européen a été mis en œuvre. Le plan d'action sera disponible à la demande dans les prochaines semaines.

Point 14.1 de l'ordre du jour (Discussion et évaluation d'avant-projets)

Le groupe de travail taxonomique sur les poissons a considéré quatre propositions, pour quatre espèces de poissons d'eau douce migrateurs : Le Pirá Pitá, *Brycon orbignyanus* (Valenciennes, 1850), le Salmon de río, *Salminus hilarii*, (Valenciennes, 1850), le poisson-chat marin, *Genidens barbatus* (Lacepède, 1803) et le zúngaro *Zungaro jahu*, (Ihering, 1898).

Les avant-projets ont été soumis par le gouvernement du Paraguay et ont été présentés par Mme Cristina Morales, conseillère scientifique du gouvernement du Paraguay.

La conseillère scientifique du Paraguay a indiqué que ces espèces devaient être considérées pour figurer à l'annexe II plutôt qu'à l'annexe I, du fait de la nécessité d'une coopération internationale pour gérer durablement ces espèces.

Pirá Pitá (*Brycon orbignyanus*)

Le *Brycon orbignyanus* est une espèce potamodrome qui migre de nombreuses fois au cours de sa vie (Oldani 1990 et Tablado et al., 1988 ; Petrere, 1985). Il existe des évidences que cette espèce fait d'importantes migrations, dans certains cas plus de 1000 km. *Brycon orbignyanus* fait partie de la catégorie des espèces menacées – Critères A2ac pour l'Argentine et le Paraguay (Cappato et Al., 2009). Au Brésil, elle figure officiellement dans la catégorie des espèces très menacées dans l'état de Minas Gerais (1995) and à Rio Grande do Sul (2002) et est menacée dans l'état de Parana (Abilhoa et al. 2004).

Le groupe de travail taxonomique sur les poissons convient que le Brycon orbignyanus semble être une espèce migratrice au statut de conservation défavorable et qu'elle peut donc bénéficier d'une coopération internationale pour sa protection. Le groupe de travail taxonomique sur les poissons a recommandé la mise à jour de cette proposition avec d'autres informations sur l'abondance, la distribution et le comportement migratoire de l'espèce avant la COP10, où elle sera formellement considérée pour figurer à l'annexe II de la Convention. Le groupe de travail

taxonomique sur les poissons a aussi recommandé que soit réexaminée la proposition d'une inscription à l'annexe II plutôt qu'à l'annexe I.

Salmon de río (*Salminus hilarii*)

Le *Salminus hilarii* est une espèce potamodrome qui migre plusieurs fois au cours de sa vie. Il existe des preuves que cette espèce migre sur de longues distances, peut être sur plus de 1000 km. Au Paraguay, cette espèce appartient à la catégorie des espèces vulnérables (A1ac). La principale menace pour cette espèce sont les barrages de rivière et la disparition des environnements lotiques et ininterrompus. La pêche non-régulée présente aussi un risque (Reis, et. al., 2004).

*Le groupe de travail taxonomique sur les poissons convient que le *Salminus hilarii* semble être une espèce migratrice au statut de conservation défavorable et qu'elle peut donc bénéficier d'une coopération internationale pour sa protection. Le groupe de travail taxonomique sur les poissons a recommandé la mise à jour de cette proposition avec d'autres informations en particulier sur le comportement migratoire, avant la COP10. Le groupe de travail taxonomique sur les poissons a aussi recommandé que la proposition d'une inscription soit réexaminée pour figurer à l'annexe II plutôt qu'à l'annexe I.*

Poisson-chat marin (*Genidens barbatus*)

Le *Genidens barbatus* entreprend des migrations potamodromes en saison de reproduction et qu'il est la cible d'une pêche sportive non régulée (Lopez et al., 2005). Les migrations potamodromes (vers les eaux douces), ont lieu en saison de reproduction. Cette espèce s'alimente au fond des plans d'eau. Il est considéré comme un poisson euryhaline (il peut tolérer un large éventail de salinité), il pénètre dans les estuaires et rivières comme le Rio de la Plata, pour frayer au printemps et au début de l'été. Cette espèce est classée vulnérable selon le critère D2, au niveau régional, en Argentine et au Paraguay (Cappato, et al., 2009).

*Le groupe de travail taxonomique sur les poissons convient que le *Genidens barbatus* est une espèce migratrice au statut de conservation défavorable. Le groupe de travail taxonomique sur les poissons recommande la mise à jour de cette proposition avec d'autres informations, en particulier sur le comportement migratoire et le statut de conservation, avant la COP10. Le groupe de travail taxonomique sur les poissons a aussi recommandé que soit réexaminée la proposition d'une inscription à l'annexe II plutôt qu'à l'annexe I.*

Zúngaro (*Zungaro jahu*)

L'espèce suit un modèle potamodrome dans sa migration, au cours de sa vie elle entreprend des migrations nombreuses et répétées (Oldani 1990 et Tablado et al., 1988 ; Petrere, 1985). En outre, dans le fleuve Parana, elle est parfaitement adaptée à la géomorphologie de la vallée et aux variations saisonnières du niveau de l'eau (c.à.d. qu'elle migre en amont ou en aval à n'importe quel moment de l'année) et à la reproduction, principalement pour conserver la position géographique des populations (Oldani 1990). Cette espèce est classée vulnérable (A2acd) en Argentine et au Paraguay (Cappato, et al., 2009) et vulnérable (A2acde) dans l'état de Paraná.

*Le groupe de travail taxonomique sur les poissons convient que le *Zungaro jahu* est une espèce migratrice au statut de conservation défavorable. Le groupe de travail taxonomique sur les poissons recommande que soit mise à jour cette proposition avec d'autres informations, en particulier sur le comportement migratoire et le statut de conservation, avant la COP10. Le*

groupe de travail taxonomique sur les poissons a aussi recommandé que soit réexaminée la proposition d'une inscription à l'annexe II plutôt qu'à l'annexe I.

Notes complémentaires : Le fait que des informations plus précises puissent être obtenues avant la prochaine COP, fait l'objet d'un consensus général. Par exemple, un atelier sur les poissons d'eau douce sera tenu en Argentine en août 2010, où ces propositions pourront être examinées par des pairs, spécialistes des poissons. Ce sera peut être aussi une opportunité de recevoir du feedback sur cette proposition lors de la réunion du groupe de travail sur les poissons d'eau douce de l'IUCN/Wetlands International, en novembre 2010. Le conseiller argentin et le conseiller scientifique pour les poissons ont exprimé leur volonté de travailler avec le conseiller du Paraguay pour réviser la proposition avant la COP10.

Point 14.2 de l'ordre du jour (Études des groupes taxonomiques d'espèces migratrices pour identifier les espèces candidates à une inscription aux annexes de la CMS)

L'étude des poissons d'eau douce migrateurs permet d'identifier les espèces migratrices dont le statut de conservation est médiocre et qui probablement profiteraient d'une coopération internationale. Le groupe de travail taxonomique sur les poissons a abordé plusieurs groupes prioritaires, notamment les espèces diadromes, comme le poissons scie, l'anguille et l'alse ; le grand poisson-chat du Mékong et le poisson-chat/characinidé d'Amérique du Sud, le poisson migrateur de la région Himalayenne, le poisson migrateur du lac Tchad, la raie d'eau douce et ceux du genre *Hucho* notamment le *Hucho hucho*, *Hucho taimen* et *Hucho perriyi*. Il faut aussi considérer les espèces de poissons migrateurs présents dans les fleuves transfrontaliers et les eaux intérieures internationales, comme les grands lacs africains, la mer caspienne et le Danube.

Les membres du groupe de travail taxonomique sur les poissons ont aussi fait remarquer qu'il existe plusieurs espèces marines migratrices, au corps volumineux, qui doivent de toute urgence être mieux gérées. Ces espèces devront être identifiées lors de la prochaine Conférence des Parties.

Point 15.3 de l'ordre du jour (États de l'aire de répartition : critères de classement et liste actuelle)

On a demandé aux conseillers qui désirent faire des commentaires sur les critères de classement des états de l'aire de répartition de contacter le secrétariat de la CMS en septembre 2010.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont participé au groupe de travail. Le Dr Zeb Hogan a présidé le groupe de travail et préparé ce rapport.

PARTICIPANTS :

Zeb Hogan, président (conseiller attitré - Poissons)
Barry Baker (conseiller attitré - prises accessoires)
Daniel Blanco (Argentine)
Adrian Rijnsdorp (Pays-Bas)
Cristina Morales (Paraguay)
Ben Collen (Zoological Society of London)
Polina Khrycheva (soutien au secrétariat)



16^{ÈME} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT
ANNEXE VII

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OISEAUX

Point 7 à l'ordre du jour : Les voies de migration mondiales des oiseaux

Point 7.1 à l'ordre du jour : Examen des instruments administratifs/managériaux existants relatifs aux voies de migration des oiseaux

Point 7.2 à l'ordre du jour : Examen des connaissances scientifiques/techniques relatives aux voies de migration des oiseaux et aux priorités de conservation

Le Dr. Tiej Mundkur (Conseiller nommé de la CMS pour la faune asiatique) a informé les membres du groupe que la date butoir pour l'envoi de leurs commentaires sur le projet relatif aux voies de migration a été reportée à la fin juillet. Il a souligné l'importance de ceux reçus à cette date, particulièrement en ce qui concerne les Annexes 1a et 2b. Il est instamment demandé aux Parties qui n'ont pas encore réagi de le faire.

Point 10 à l'ordre du jour : Plan de réduction de la menace posée par l'impact des débris marins sur la vie des vertébrés marins

Le Dr. Jelena Kralj (Croatie) a fait remarquer que ces débris constituaient également un problème dans les lacs et les cours d'eau, et pas seulement en mer. Les instruments de pêche, notamment les filets et les hameçons palangriers, représentent l'un des pires dangers, particulièrement pour les oiseaux marins – et ce non seulement lorsqu'ils sont utilisés mais également lorsqu'ils sont abandonnés ou perdus.

Le Dr. Jean-Philippe Sibley (France) considère que le problème des débris doit être traité à la source et qu'il convient d'éviter que les bateaux de plaisance et les navires de croisière n'en produisent (non seulement en mer, mais également dans des fleuves comme le Nil). Il est essentiel de mener des campagnes de sensibilisation. Les déchets peuvent rester en mer durant de longues périodes et, par exemple, tuer des albatros et des tortues marines.

On s'est posé la question de savoir si la définition de 'débris marins' couvrirait tous les types de déchets et si ce terme faisait également référence, par exemple, à la pollution au plomb et à la sédimentation d'origine anthropique. Concernant la question de la pollution au plomb, M. Sergey Dereliev (AEWA) a fait remarquer que l'un de ses aspects importants est la pollution causée par les plombs de chasse disséminés dans les zones humides et qu'il fait l'objet de discussion au sein de l'AEWA. Il a cependant reconnu que les dates butoirs pour l'élimination progressive de ces pratiques étaient sans cesse repoussées. Ce travail allait se poursuivre et si l'une des Parties à la CMS souhaitait évoquer la question de la pollution/empoisonnement au plomb lors de la CdP, l'AEWA se tiendrait prêt à communiquer toutes les informations pertinentes.

M. John O'Sullivan (Président du groupe de travail) était d'avis que le document d'origine faisait essentiellement référence aux matières plastiques et autres déchets flottants plutôt qu'à d'autres substances toxiques pour les animaux, mais que le groupe pourrait en discuter plus avant.

M. Donatien Muembo Kabemba (République démocratique du Congo) a indiqué que les navires de transport de passagers n'étaient pas la seule cause mais qu'il convenait plutôt d'incriminer les sociétés de transport maritime ; il a ainsi proposé que la CMS leur demande instamment de s'engager à collecter et à traiter les déchets dont elles sont responsables, ou à les éliminer en toute sécurité.

Le groupe s'est ensuite demandé si les passagers ou ces sociétés elles-mêmes étaient la source de la plupart de ces déchets : le Dr. Siblet et d'autres participants étaient d'avis que celles-ci en étaient responsables et qu'elles devaient s'engager dans le sens de la responsabilité sociale d'entreprise.

Le Dr. Olivier Biber (Suisse) a rappelé l'existence de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS) – un des traités mondiaux de plus haut niveau. Des contacts devaient être établis entre les secrétariats afin de clarifier les actions d'UNCLOS et de préciser en quoi la CMS pourrait coopérer utilement pour résoudre ce problème.

Le Dr. Mundkur a souligné l'importance de déterminer l'origine des débris (maritime ou terrestre) tout en mettant l'accent sur le fait que ce type de pollution ne concernait pas que la haute mer, mais également les zones côtières, où, par exemple, les instruments de pêche mis au rebut ou abandonnés sont rejetés, affectant ainsi de nombreuses espèces d'oiseaux, et pas uniquement les oiseaux de mer.

M. Carlo Custodio (Philippines) a exprimé son accord avec le Dr. Mundkur et a souligné l'importance de l'éducation et de la sensibilisation à ce problème.

M. O'Sullivan a proposé de communiquer ces contributions lors de la réunion plénière afin qu'elle en discute et prenne les mesures appropriées.

Point 12 à l'ordre du jour : Statut de conservation des espèces de l'Annexe I de la CMS

Les participants ont considéré que si le secrétariat n'avait pas reçu de fiches d'information des Parties et d'autres personnes, cela était dû à un manque de temps et non de volonté. Le Dr. Siblet a proposé que le secrétariat de la CMS rédige de telles fiches et les diffuse dans les différents pays pour qu'elles puissent être complétées et corrigées.

Le Dr. Mundkur a proposé d'utiliser la base de données de BirdLife International afin d'obtenir des informations sur les oiseaux ; M. O'Sullivan a signalé que des bases de données fiables sur les oiseaux, telles que celles de BirdLife et de Wetland International, constituaient un atout majeur pour cet aspect de notre travail ainsi que pour d'autres.

Ce sujet fera sans aucun doute l'objet de nouvelles discussions lors de la réunion plénière et ultérieurement.

Point 13.3 b à l'ordre du jour : Résolution 9.9 : Les espèces marines migratrices

Les participants sont convenus de la nécessité de réviser ce document, notamment en ce qui concerne le critère de définition des espèces pouvant être considérées comme marines, ainsi que celle s'appliquant aux oiseaux arctiques. L'espèce *Gavia* pourrait par exemple y être incluse. Ils ont été généralement d'avis que l'annexe du document devait être réexaminée et que la liste des espèces d'oiseaux devait être modifiée lorsque nécessaire. L'aide de BirdLife pourrait être sollicitée pour ce faire.

Point 13.3 c à l'ordre du jour : Résolution 9.19 : Impacts anthropogènes néfastes sur les créacés et autres organismes vivants

La discussion de ce point a été courte. M. Mark Desholm (Danemark) a signalé que le bruit en mer pouvait avoir une certaine incidence sur diverses espèces d'oiseaux. Pour le Dr. Sibley, ce problème était marginal pour les espèces migratrices, du moins lorsque comparé à d'autres incidences anthropogènes, comme par exemple les collisions avec les navires. Le groupe de travail considère que les travaux conduits au sein d'autres groupes en vue de résoudre ce problème allaient très probablement avoir un effet positif sur les oiseaux.

Point 13.3 d à l'ordre du jour : Résolution 9.20 : Le faucon sacre (*Falco cherrug*)

M. O'Sullivan a rappelé au groupe de travail l'importance cruciale de cette question, telle qu'elle a pu être évaluée, par exemple, lors des discussions très animées qui ont eu lieu à la Conférence des Parties à Rome. Il a indiqué que, certes, ce sujet avait déjà fait l'objet de discussions ici même lors de la réunion plénière, mais il a néanmoins encouragé les Parties à développer ce thème au sein du groupe de travail.

Le Dr. Kralj a fait remarquer que diverses tendances se manifestaient au sein des différentes populations de cette espèce. Dans certains cas, la population hongroise par exemple, une augmentation du nombre de couples reproducteurs a été signalée, grâce à la surveillance des nids. Cependant, même dans ce cas, aucune *amélioration en matière de reproduction* n'a été notée. Elle a souligné la nécessité d'effectuer davantage de recherches sur cet oiseau, les données étant tout simplement lacunaires.

Le Dr. Fernando Spina (Italie) a indiqué qu'il était absolument indispensable de disposer de données scientifiques solides afin de satisfaire aux besoins d'élaboration de politiques et de gestion, y compris, lorsque pertinent, l'utilisation durable des ressources. Ces recherches, que l'Arabie saoudite soutient financièrement, promettent des résultats très intéressants et très utiles.

Le Dr. Biber a salué le récent déclassement de *Falco cherrug* de la liste des espèces menacées, tout en faisant remarquer que le rapport présenté à ce sujet avant la réunion était bien court, qu'il manquait parfois de clarté et qu'il était indispensable de disposer de davantage d'informations.

Mme Nicola Crockford (BirdLife International) a fait remarquer que le récent déclassement de l'espèce, qui était passée d'espèce menacée à espèce vulnérable, résultait du fait que l'on disposait d'informations plus précises et que cela ne devrait pas inciter à un optimisme excessif : il s'agit toujours d'une espèce gravement menacée.

Le Dr. Sibley a déclaré que le fait de disposer de meilleures informations sur cette espèce ne signifiait pas que son état de conservation s'était amélioré, et qu'il convenait de garder ce point à l'esprit, de même que certains paramètres ayant une incidence sur les résultats communiqués (par exemple les considérations d'ordre climatique).

M. Umeed Khalid (Pakistan) a rappelé que, en vertu de CITES, la capture et l'exportation de cette espèce étaient strictement interdites. Récemment, la Mongolie avait été autorisée à utiliser des nids artificiels, avec pour objectif d'en accroître la population, pour éventuellement pouvoir ensuite la commercialiser.

M. David Morgan (CITES) a expliqué que ce processus était actuellement en cours et qu'un rapport serait présenté lors de la prochaine CdP à la CITES.

M. O'Sullivan a conclu en encourageant les Parties à la CMS à soutenir l'appel de l'Arabie saoudite pour plus de ressources financières afin de mener les travaux de recherche scientifique indispensables

sur cette espèce. Des discussions supplémentaires auront certainement lieu lors de la prochaine CdP en 2011, y compris sur la Résolution 9.20 de la CdP.

Point 15.4a à l'ordre du jour : Taxonomie et nomenclature des espèces d'oiseaux

Point 15.4b à l'ordre du jour : Changements taxonomiques au sein des références normatives

Il a été convenu que les références taxonomiques utilisées par la CMS pour les oiseaux constituaient une importante question. Le fait de disposer d'une taxonomie fiable et actualisée est un outil essentiel pour le secrétariat et pour les Parties. Il n'y a pas eu d'unanimité quant à savoir si la meilleure solution était d'adopter uniquement Dickinson, de l'utiliser conjointement aux conclusions d'autres autorités (et particulièrement, pour les albatros et les pétrels géants, l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels – ACAP), ou de suivre une toute autre autorité (par exemple BirdLife International, qui est l'autorité pour la Liste rouge de l'IUCN et qui, d'ailleurs, suit également l'ACAP). Un fort soutien s'est manifesté en faveur de l'adoption des conclusions de l'ACAP qui ont été reconnues comme étant le résultat de délibérations très poussées entre les différents spécialistes des oiseaux de mer. Il a été noté que, entre autres considérations, l'acceptation d'une nouvelle taxonomie pourrait avoir des effets sur la mise en œuvre juridique de la Convention au sein de divers États Parties.

Après d'amples discussions, il a été décidé de constituer un groupe de travail intersession composé de M. O'Sullivan, du Prof. Alfred Oteng-Yeboah (Conseiller nommé de la CMS pour la faune africaine), de M. Barry Baker (Conseiller nommé pour By-catch), du Dr. Torbjörn Ebenhard (Suède), du Dr. Sibley (France) et des M. Sergey Dereliev (AEWA), chargés de travailler sur ce thème.

Point 14 à l'ordre du jour : Propositions de modification des Annexes I et II de la Convention

Le Dr. Attila Bankovics (Hongrie) a proposé la création d'un MoU sur les oiseaux des prairies d'Europe orientale. Ils font l'objet de tirs de chasseurs venus d'autres pays d'Europe, en particulier d'Italie, puis exportés illégalement, et souvent vendus aux restaurants comme aliments de luxe. Il en existe un important commerce, ce que vient confirmer le fait qu'en 2001 environ 12 000 oiseaux de 41 espèces ont été saisis – et ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Les espèces migratrices sont concernées, notamment la caille, la tourterelle des bois et d'autres petits oiseaux chanteurs (certains ne figurent pas à l'Annexe II de la Convention, mais mériteraient d'y être inscrits). Mme Daliborka Stankovic (Serbie) et le Dr. Spina ont vigoureusement soutenu cette proposition, faisant remarquer que des pays ne faisant pas partie de l'Europe orientale souffraient également d'une chasse excessive d'espèces migratrices.

Le Dr. Biber a suggéré de prendre contact avec le secrétariat de la Convention de Berne, qui dispose d'une vaste expérience du sujet et qui a voté plusieurs résolutions en ce sens.

Il a été convenu que ce thème serait étudié durant la période intersession.

Point 14.2 à l'ordre du jour : Examen des groupes taxonomiques d'espèces migratrices visant à identifier les espèces candidates pour inscription aux Annexes de la CMS

Le groupe de travail a mené des discussions détaillées sur les espèces pouvant être proposées pour être ajoutées aux annexes lors de la prochaine Conférence des Parties. Depuis la dernière CdP, trois espèces d'oiseaux migrateurs ont vu leur statut passer à celui d'espèces menacées (vulnérables, dans les trois cas) sur la liste de l'IUCN. Il s'agit de l'océanite tempête de Monteiro (*Oceanodroma monteiroi*), du bécasseau de l'Anadyr (*Calidris tenuirostris*) et du courlis de Madagascar (*Numenius madagascariensis*). Chaque espèce est présente sur le territoire d'une au moins des Parties à la CMS. Après en avoir discuté, le groupe de travail a recommandé de poursuivre les travaux en vue de proposer l'inscription de ces espèces à l'annexe I. En tant que candidat à l'inscription à l'Annexe II, le goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*), un oiseau migrateur granivore du continent américain, fera

l'objet d'autres études des États de l'aire de répartition et d'autres encore, en vue d'une éventuelle recommandation lors de la CdP. Il a également été noté que d'autres candidats aux deux annexes pourraient se faire jour en 2011.

Point 13.1 à l'ordre du jour : Actions concertées pour certains groupes/espèces inscrits à l'Annexe I (Rés. 3.2, 4.2, 5.1, 6.1, 7.1, 8.29 et 9.1 ; Rec. 9.1 et 9.2)

Point 13.2 à l'ordre du jour : Actions coopératives pour des espèces inscrites à l'Annexe II (Rés. 5.2, 6.2, 7.1, 8.28 et 9.1 ; Rec. 9.5)

Les coordinateurs désignés ont rédigé des rapports concernant les suivantes espèces inscrites à l'Annexe I :

Chlamydotis undulata

M. Mohammad Sulayem (Arabie saoudite) a évoqué les progrès réalisés dans le cadre du futur Accord sur l'outarde ondulée, faisant remarquer que le gouvernement d'Arabie saoudite avait informé le secrétariat de la CMS qu'il ne se trouvait pas en situation de devenir le dépositaire de l'accord proposé. Ce pays serait satisfait de voir cet accord ouvert pour signature et a l'intention de le ratifier le moment venu. Il a été noté que ce sujet était désormais entre les mains du secrétariat de la CMS, qui renforcera ses contacts avec les États de l'aire de répartition de l'espèce.

Numenius tenuirostris

Mme Crockford a présenté une synthèse du projet de groupe de travail sur le courlis à bec grêle, actuellement en pleine activité et toujours à la recherche de cette espèce. Un programme d'expéditions est actuellement en cours, ses membres visitant les zones de passage et sites d'hivernage les plus susceptibles d'héberger d'éventuels survivants de cette espèce d'oiseau extrêmement menacée. Le fait que il est possible depuis quelque temps d'utiliser des émetteurs satellitaires assez légers pour des oiseaux de cette taille signifie que si un ou plusieurs d'entre eux pouvaient être repérés et capturés, la connaissance des sites qu'ils viendraient visiter ultérieurement contribuerait énormément à la conservation de cette espèce. Le groupe de travail a souhaité bonne chance à la poursuite de ce projet, dont il suivra les progrès avec le plus grand intérêt.

Chloephaga rubidiceps

M. Daniel Blanco (Argentine) a indiqué que les populations continentales d'ouette à tête rousse continuaient de décliner, et que cette espèce était plus menacée que jamais. Par exemple, les nombres enregistrés dans la zone d'hivernage ont chuté d'un total de 1000 estimés en 2003 à 1000 lors du plus récent comptage.

Il a décrit diverses actions concertées, dont les Plans d'action bilatéraux Argentine - Chili, ainsi que les nouvelles réglementations telles que l'interdiction de la chasse à l'ouette à tête rousse promulguée en Argentine. Son rapport écrit complet a été communiqué ; il est joint à l'Annexe 1 de ce rapport.

Dans le cadre de l'actuel examen de la Convention de fonds de petites subventions, à la demande du groupe de travail, l'Argentine a présenté une proposition de projet pour la conservation de l'ouette à tête rousse (*Chloephaga rubidiceps*). Une copie de cette proposition de projet, dont le coût est estimé à 50 000 USD, est jointe à l'Annexe 2 de ce rapport.

Oxyura leucocephala

Le Dr. Borja Heredia (Agent technique de la CMS), qui agissait précédemment en tant que coordinateur pour cette espèce, a indiqué que l'Espagne recherchera une personne pour le remplacer à

ce poste. Les efforts visant à éliminer l'espèce étrangère *Oxyura jamaicensis* se poursuivaient, avec un succès mitigé.

Le Dr. Sibley a indiqué que, si les connaissances étaient excellentes dans plusieurs pays, il manquait des informations concernant certaines populations orientales ; il a rappelé aux conseillers que la concurrence entre les deux espèces pourrait avoir une incidence sur toutes les populations parmi lesquelles se produisaient des échanges.

M. Dereliev a fait référence au plan d'action conjoint CMS/AEWA, déjà en place, soutenu par le comité technique de l'AEWA, ainsi qu'au groupe de travail qui collabore étroitement avec les États de l'aire de répartition de l'espèce.

Grus leucogeranus

Le Dr. Mundkur a fait le point des travaux conduits en vertu du MoU, y compris lors de la récente 7^e Conférence des Parties. Le projet de l'UNEP-GEF comprenait un processus de renforcement des capacités, actuellement en cours, qui a permis de réduire la chasse de cette espèce. Selon les dernières données disponibles, ses populations sont restées stables. L'on n'a noté aucune voie de migration au-dessus de l'Asie centrale depuis 2002 alors que l'Iran n'a pas signalé sa présence ; cependant, la population reste stable en Russie orientale et en Chine (environ 3500 oiseaux).

Il a également signalé la présence d'une nouvelle menace à l'encontre de l'espèce, la construction d'un barrage sur le lac Poyang en Chine, qui pourrait avoir une incidence négative sur son alimentation en plantes aquatiques dans cette zone d'hivernage, qui héberge 99% de la population mondiale de l'espèce. Alors que ce projet de l'UNEP-GEF est désormais achevé, reste l'importante question du financement de futurs travaux. Les tentatives de réintroduction des populations occidentales et centrales au moyen d'engins volants ultra-légers ont permis d'obtenir des résultats très positifs durant cette phase précoce. Parvenir à protéger l'espèce des préjudices dus à la chasse sera une tâche aussi ardue qu'essentielle.

Otis tarda

Le Dr. Bankovics a présenté un rapport détaillé sur le statut de cette espèce (une copie écrite est jointe à l'Annexe 3 de ce rapport). La population de grandes outardes a légèrement augmenté, du moins en Hongrie, en Autriche et en Allemagne, probablement du fait de méthodes de gestion appropriées.

Dr Sibley a signalé que le petit afflux de cette espèce en 2009 dans le Midi de la France était probablement d'origine ibérienne, ce qui pourrait être le signe d'une certaine « migration » transfrontières.

Il a été convenu que toute extension de la couverture du MoU aux États de l'aire de répartition hors de la région médio-européenne nécessitera de nombreuses discussions.

Falco naumanni

Le Dr. Sibley a signalé que le statut de cette espèce était favorable, du fait du succès des divers projets de conservation de ces dernières années.

Phoenicopterus andinus / Phoenicopterus jamesi

M. Blanco a mis l'accent sur le travail de conservation actif et coopératif mené en Argentine, au Chili, au Pérou et en Bolivie, et a communiqué des informations sur le statut de ces deux espèces.

Anser erythropus

Le plan d'action international pour espèces uniques pour la conservation de l'oie naine (population paléarctique occidentale) adopté par l'AEWA et le plan d'action national de la Norvège pour cette espèce ont fait l'objet de divers commentaires. Des participants ont évoqué la possibilité de solliciter des informations auprès de la Chine concernant sa population distincte de l'espèce, du fait qu'elles pourraient offrir un certain nombre de leçons.

Sarothrura ayresi /Hirundo atrocaerulea

M. O'Sullivan a fait part de sa joie de voir des représentants de l'Afrique du Sud participer à la réunion, s'agissant d'un pays qui joue un rôle essentiel pour la conservation de ces deux espèces. Il a fait part de son espoir que les travaux en cours dans ce pays, en coopération avec la CMS et l'AEWA lorsque approprié, ferait l'objet d'un rapport lors de la prochaine réunion.

Acrocephalus paludicola

Le Dr. Jirí Flousek (République tchèque) a communiqué les résultats des dernières études sur cette espèce. Son rapport écrit est joint à l'Annexe 4 de ce rapport. Les actions de conservation en sa faveur commencent à produire leurs effets tout au long de sa voie de migration entre l'Europe orientale et l'Afrique de l'Ouest. Parmi les bonnes nouvelles, la découverte d'une nouvelle zone de reproduction en Pologne. Parmi les moins bonnes, la poursuite de la destruction de son habitat sur ses terres de reproduction. Cependant, les travaux en cours et ceux prévus laissent penser que nous sommes en bien meilleure position aujourd'hui pour assurer la survie de cette espèce que dans le cas d'autres espèces également inscrites à l'Annexe I.

Spheniscus humboldti

Le conseiller scientifique responsable de communiquer des informations sur cette espèce n'a malheureusement pas pu assister à la réunion. L'avenir de cette espèce de pingouin reste très préoccupant.

Puffinus mauretanicus

En ce qui concerne le puffin des Baléares, Mr. Heredia a mis l'accent sur un travail très utile sur les 'Sites importants pour les oiseaux' récemment publié en Espagne et au Portugal l'année dernière. Le gouvernement espagnol désignera sans doute prochainement un nouveau coordinateur pour cette espèce.

Aythya nyroca

Le Dr. Kralj a informé le groupe de travail du statut des populations de cette espèce, au nombre de quatre, toutes en phase de déclin. Elle a mis l'accent sur l'importance des différents projets et l'absence d'informations en provenance de certaines zones de l'aire de répartition de l'espèce, deux éléments essentiels afin d'améliorer nos connaissances sur les tendances en matière de population. Elle a souligné la nécessité de définir et de mettre en œuvre davantage de plans d'action/de gestion. Un nouveau projet portant sur cette espèce (ainsi que sur *Phalacrocorax pygmeus*) est en cours en Bulgarie et en Roumanie depuis le mois de janvier 2009 : la population bulgare, tout au moins, paraît stable. De façon générale, il semble que la multiplication des étangs à carpes soit essentielle pour assurer la conservation de l'espèce et que la reproduction sur ces sites dépende en grande partie de la bonne volonté des personnes en charge de leur gestion. Parmi les plus récentes informations, il convient de signaler la présence de 200 couples reproducteurs en Algérie, alors que des données en provenance d'Irak, datant de 2009, font état de six sites de reproduction dans la partie sud du pays,

dont l'un signalant la présence de 1600 individus. À travers sa vaste aire de répartition, on trouve cette espèce en nombres considérables, même si elle connaît toujours un important déclin.

Calidris canutus rufa

M. Blanco a effectué un exposé sur les diverses activités entreprises en faveur du bécasseau maubèche, notamment des opérations de baguage, de réduction des perturbations ainsi que des estimations de population, entre autres. Une copie de son rapport est jointe à l'Annexe 5 du présent document. Leurs nombres semblent rester stables, peut-être du fait d'une période de reproduction satisfaisante en 2009 et de la disponibilité de ressources alimentaires au bon moment (œufs de limules) sur les principaux points de ravitaillement de la côte est des États-Unis.

Autres rapports d'intérêt.

MoU sur les oiseaux des prairies

Le Dr. Adrián Azpiroz a informé les participants sur les dernières activités concernant ces espèces. Les deux ateliers (Panama, 2008, et Paraguay, 2010) ont obtenu d'excellents résultats. Il a demandé au secrétariat d'apporter son aide pour les activités de lever de fonds, particulièrement en ce qui concerne les travaux nécessaires en Bolivie. Il a également proposé de nommer un coordinateur dans chaque pays afin de soutenir cette initiative.

PARTICIPANTS :

M. John O'Sullivan	Président du Groupe de travail (Conseiller nommé de la CMS pour les oiseaux à la CdP)	johnosullivan@tiscali.co.uk
Dr. Tiej Mundkur	(Conseiller nommé de la CMS pour la faune asiatique)	tiej.mundkur@wetlands.org
Dr. Zeb S. Hogan	(Conseiller nommé de la CMS pour les poissons à la CdP)	zebhogan@hotmail.com
Lic. Daniel Eduardo Blanco	ARGENTINE	deblanco@wamani.apc.org
M. Donatien Muembo Kabemba	RÉOUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	dmuembo2003@yahoo.fr
Lic. José Joaquín Calvo Domingo	COSTA RICA	joaquin.calvo@sinac.go.cr
M. Tano Sombo	CÔTE D'IVOIRE	sombotano@yahoo.fr
Dr. Jelena Kralj	CROATIE	zso@hazu.hr
M. Tomás Ramón Escobar Herrera	CUBA	tomas@ama.cu ama@ama.cu
Dr. Jirí Flousek	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	jflousek@knap.cz
Dr. Mark Desholm	DANEMARK	mde@dmu.dk
Mme Julia Angelita Cordero Guillén	ÉQUATEUR	jcordero@ambiente.gov.ec
Dr. Jean-Philippe Siblet	FRANCE	siblet@mnhn.fr
M. Zurab Gurielidze	GEORGIE	zgurielidze@zoo.ge; zgurielidze@hotmail.com

Dr. Andreas Krüß	ALLEMAGNE	KruessA@bfn.de
Lic. Francisco Aceituno	HONDURAS	aceitunof@yahoo.com
Dr. Attila Bankovics	HONGRIE	attila.bankovics@gmail.com
Dr. Fernando Spina	ITALIE	fernando.spina@isprambiente.it
Dr. Adriaan D. Rijnsdorp	PAYS-BAS	adriaan.Rijnsdorp@wur.nl
Mme María Cristina Morales Palarea	PARAGUAY	cristinam@guyra.org.py; cmoralespy@gmail.com
Dr. Victor Manuel Pulido	PÉROU	wetperu@amauta.rcp.net.pe
M. Carlo Custodio	PHILIPPINES	custodiocarlo@yahoo.com
M. Mohammad Sulayem	ARABIE SAOUDITE	msulayem2@yahoo.com
Mme Daliborka Stankovic	SERBIE	daliborka@nhmbeo.rs
M. Peter Puchala	SLOVAQUIE	Peter.puchala@sopsk.sk
Mme Humbulani Mafumo	AFRIQUE DU SUD	hmafum@environment.gov.za
Mme Malta Qwathekana	AFRIQUE DU SUD	mqwathekana@environment.gov.za
Dr. Olivier Biber	SUISSE	olivier.biber@bafu.admin.ch
Dr. James M. Williams	ROYAUME-UNI	james.williams@jncc.gov.uk
Dr. Adrián Azpiroz	URUGUAY	avesuru_1999@yahoo.com
M. Galal Hussein Nasser AL-Harogi	YÉMEN	g_hng@yahoo.com; gharogi@gmail.com
Mme Nicola J Crockford	BIRDLIFE INTERNATIONAL	nicola.crockford@rspb.org.uk
Mme Rebecca Lee	WILDFOWL & WETLANDS TRUST (WWT)	Rebecca.Lee@wwt.org.uk
M. Sergey Dereliev	Agent technique de l'AEWA	sdereliev@unep.de
Dr. Borja Heredia	Secrétariat	bheredia@cms.int
Mme Laura Aguado	Secrétariat	laguado@cms.int

Ouette à tête rousse, Rapport de la CMS 2010

Le **statut de conservation** de la population continentale d'ouettes à tête rousse demeure fragile et l'espèce est GRAVEMENT MENACÉE. La dernière estimation de la population dans la zone d'hivernage est de 750 individus, chiffre inférieur aux 1000 individus estimés en 2003. Cette baisse a également été confirmée par les résultats des opérations de surveillance des principales régions agricoles du Chili, où l'on a trouvé moins de nids et de pigeons en 2008 que durant la période 1999-2000.

Parmi les principales **actions concertées**, nous pouvons mentionner le premier atelier binational (Argentine – Chili) sur la conservation de l'ouette à tête rousse, qui a eu lieu à Buenos Aires au mois d'octobre 2009. À cette occasion, les participants sont convenus d'élaborer un plan d'action binational. L'Argentine a élaboré un plan d'action provisoire, qui a été communiqué à la République du Chili.

Grâce au soutien de l'Agence de planification spatiale et environnementale (Danemark) et de la CMS (sous la coordination de Wetlands International), les opérations de surveillance de la population dans les zones de reproduction et d'hivernage ont pu se poursuivre en Argentine et au Chili. La CMS a également fourni son soutien pour le développement d'un système d'informations géographiques (SIG) qui collecte toutes les connaissances actuelles sur les zones d'hivernage en Argentine.

Pour sa part, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, Wetlands International et d'autres organisations, le Ministère de l'environnement et du développement durable (SAyDS) argentin :

- a élaboré une stratégie nationale pour la conservation des ouettes australes migratrices (*Chloephaga*), dont l'ouette à tête rousse
- a poursuivi son travail de coordination des opérations de surveillance des populations d'ouettes dans les zones d'hivernage qui ont débuté en 2007.
- a œuvré en faveur de nouvelles législations/réglementations pour la protection des ouettes migratrices, en particulier l'ouette à tête rousse. Je souhaiterais donner comme exemple l'interdiction de la chasse aux ouettes à travers toute l'Argentine, adoptée en janvier 2009, qui constitue une mesure stimulante pour l'ouette à tête rousse.
- De même, ils ont pris note de l'absence d'informations sur les migrations et les sites de halte migratoire, ce qui constituera désormais une priorité pour les actions concertées conduites par l'Argentine et le Chili. À cet égard, l'Argentine souhaite présenter devant ce Conseil et devant la CMS une proposition de projet pour l'étude des migrations de cette espèce.

Projet conceptuel pour la conservation de l'ouette à tête rousse (*Chloephaga rubidecps*)

Présenté par le Ministère de l'environnement et du développement durable de l'Argentine, CMS Argentine

Budget estimé : 50 000 USD

L'ouette à tête rousse (*Chloephaga rubidecps*) migre durant les mois d'avril et de mai depuis ses zones de reproduction de Patagonie du Sud (Chili et Argentine) vers ses zones d'hivernage de la province argentine de Buenos Aires. Du fait de divers facteurs (dont la chasse, le changement de zones de reproduction et l'introduction d'espèces exotique), cette espèce migratrice a subi une réduction phénoménale du nombre de ses populations durant ces dernières décennies et se trouve désormais bien loin de la période d'abondance qu'elle a connue durant la première partie du XX^{ème} siècle, comme l'attestaient diverses chroniques et publications (Blanco *et al.* 2002, Blanco y De la Balze 2006, De la Balze y Blanco 2002, Petracci *et al.* 2008).

Actuellement, cette espèce, dont la population continentale était estimée à environ 750 individus en 2008 (Blanco 2009), est classée comme « gravement menacée » à la fois en Argentine et au Chili ; elle a en outre été déclarée « Monument naturel provincial » dans la province de Buenos Aires, ce qui constitue le niveau de protection le plus élevé selon la juridiction argentine. De même, elle est protégée à l'échelon international par la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CMS), qui l'a classée aux Annexes I et II en tant qu' « espèce prioritaire » devant bénéficier d'une action concertée.

À cette date, la période et les voies de migration n'ont pas encore été étudiées de façon complète. Comme il l'a été souligné dans les précédents paragraphes, et particulièrement dans celui ci-dessus, il est nécessaire d'obtenir des informations précises en utilisant la technologie de suivi satellitaire actuellement disponible, celle-là même qui a déjà été utilisée avec succès pour des espèces ayant des caractéristiques et un statut de conservation similaires.

La mise en œuvre d'un tel système permettrait d'obtenir des informations de base telles que : tracé précis de la voie de migration, altitude, nombre d'heures de vol, vitesse et zones de repos et d'alimentation. Ces données sont essentielles pour assurer la conservation de l'espèce et permettraient la mise en œuvre d'actions efficaces.

Si l'on prend en compte le coût des équipements, celui de la communication et du traitement des informations, ainsi que la nécessité de disposer d'un minimum de données pouvant être reproduites, il serait souhaitable de disposer de six dispositifs de suivi satellitaires.

Deux autres composantes majeures, qui dépendent du cycle de vie de l'espèce et qu'il convient de gérer, ont été identifiées. Il s'agit de la nidification et de l'hivernage :

I. La nidification :

- a. Il est nécessaire de protéger intégralement les zones où la nidification de l'espèce est probable, dans la province de Santa Cruz y Tierra del Fuego (Rép. d'Argentine), ainsi que dans la Région XII du Chili. Cela nécessite d'établir une coordination et un consensus entre les diverses institutions compétentes quant aux méthodes et aux périodes des études.
- b. Il est également nécessaire de garantir le succès reproductif des couvées de l'espèce connue, ce qui exige une évaluation quant à ce qui pourrait être le meilleur système. Il

conviendra en outre d'évaluer la nécessité d'un contrôle des prédateurs aux niveaux local et régional.

- c. Évaluer la nécessité et la possibilité de mettre en œuvre un système de contrôle et de surveillance dans les zones de nidification de l'espèce.
- d. Générer davantage d'informations sur la biologie reproductive fondamentale de l'espèce.

II. L'hivernage :

- a. Estimer l'abondance de la population. Poursuivre ces études d'abondance.
- b. Renforcer les campagnes d'éducation portant sur les caractéristiques de cette espèce, et ce à tous les niveaux de la société.

Bibliographie

Blanco, D.E., J. Beltrán et V. de la Balze. 2002. La caza de aves acuáticas en la provincia de Buenos Aires: diagnóstico de la situación actual. Pages 5-25 in Blanco, D.E., J. Beltrán y V. de la Balze (éditeurs): Primer Taller sobre la Caza de Aves Acuáticas: Hacia una estrategia para el uso sustentable de los recursos de los humedales: 5-25. Wetlands International, Buenos Aires.

Blanco, D.E. et V.M. de la Balze. 2006. Harvest of migratory geese (*Chloephaga spp.*) in Argentina: an overview of the present situation. Pages 870-873 in : Boere, G.C., C.A. Galbraith et D.A. Stroud (éditeurs): Waterbirds around the world. A global overview of the conservation, management and research of the world's waterbird flyways. The Stationery Office, Édimbourg, Royaume-Uni.

De la Balze, V. et D. E. Blanco. 2002. El cauquén Colorado (*Chloephaga rubidiceps*): una especie amenazada por la caza de avutardas, pages 119-122 in : Blanco, D.E., J. Beltrán et V. de la Balze. (éditeurs): Primer Taller sobre Caza de Aves Acuáticas; Hacia una estrategia para el uso sustentable de los recursos de los humedales: 119-122. Wetlands International, Buenos Aires, Argentine.

Petracci, P.F., H. Ibáñez, A. Scorolli, N. Cozzani, D. Blanco, V. de la Balze, D. Forcelli, S. Goldfeder, D. Mac Lean, M. Carrizo, M. Zamorano, J. Cereghetti, R. Sarriá et J. Veiga. 2008: Monitoreo poblacional de cauquenes migratorios (*Chloephaga spp.*) en las provincias de Buenos Aires y Río Negro: Una actualización sobre su estado crítico de conservación. Ministère de l'environnement et du développement durable de la nation, Buenos Aires.

Rapport sur la grande outarde (ou outarde barbue - *Otis tarda*)

La population médio-européenne de grandes outardes n'est que partiellement migratrice ; lors d'hivers rigoureux, ces oiseaux migrent depuis leurs zones de reproduction des basses terres du bassin de Carpates vers la péninsule des Balkans, voire l'Italie. Les oiseaux de la population allemande vont vers l'ouest pour rejoindre la Belgique ou le nord de la France.

Du fait du déclin de la population et du comportement migratoire de la grande outarde médio-européenne, un MoU a été élaboré en vertu de la Convention de Bonn, ouvert à signature en l'an 2000.

À cette date, treize de seize États de l'aire de répartition ont signé cet instrument. Outre ceux-ci, trois organisations participantes (BirdLife International, CIC et IUCN) l'ont également signé.

En général, la population de grandes outardes a légèrement augmenté au cours des dernières années, du moins en Hongrie, en Autriche et en Allemagne. Cela est dû aux méthodes de gestion efficaces utilisées par ces trois pays.

Brève synthèse de la situation actuelle de la grande outarde dans les États de l'aire de répartition :

ALBANIE : la grande outarde ne s'y reproduit pas, et ne vient que très rarement y hiverner.

AUTRICHE : les oiseaux utilisent régulièrement deux zones de reproduction et y hivernent également. L'on compte environ 200 individus durant la saison de reproduction, soit un peu plus que précédemment. L'hiver, on arrive à compter plus de 200 oiseaux, voire presque 300, du fait de migrateurs sur de courtes distances, évoluant entre les frontières slovaques, hongroises et autrichiennes.

BULGARIE : y a disparu en tant qu'oiseau nicheur il y a environ vingt ans. Pourrait à nouveau s'y établir naturellement à l'avenir.

CROATIE : disparu en tant qu'oiseau nicheur depuis fort longtemps. Son passage et/ou son hivernage y ont cependant été observés occasionnellement.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : récemment disparu en tant qu'oiseau nicheur ; on trouve cependant encore un ou deux individus en Moravie du Sud.

ALLEMAGNE : régulièrement observé en tant qu'oiseau nicheur. Sa population a atteint la taille critique de 60 oiseaux à la fin des années 80, mais a de nouveau augmenté au cours des dix dernières années. A récemment dépassé le seuil de 100 individus pour atteindre le nombre de 112-114 en 2009.

GRÈCE : aucune donnée.

MACÉDOINE : pas de population reproductrice. Aucune donnée, mais hivernage possible.

ROUMANIE : nous ne disposons pas de données précises. Il est possible que cette espèce se reproduise quelque part près de la frontière hongroise. Nous disposons de quelques données historiques pour cette zone.

SLOVAQUIE : il existe un site de reproduction près de la frontière austro-hongroise. Ces dernières années, aucune donnée n'est venue confirmer que cette espèce a pu s'y reproduire.

SLOVÉNIE : cette espèce ne s'y est jamais reproduite ; quelques très rares passages de migrateurs ont été observés historiquement.

UKRAINE : ce pays joue un rôle important pour la grande outarde, à la fois en tant que zone de reproduction et d'hivernage. Les oiseaux qui y hivernent proviennent de la zone de reproduction russe

le long de la Volga. En Ukraine, les reproducteurs sont environ 700, alors que le nombre d'oiseaux qui y hivernent dépasse parfois 1500.

HONGRIE : la grande outarde s'y reproduit régulièrement et y est un migrateur partiel.

La Hongrie compte huit zones d'importance pour la protection de la grande outarde ; la plupart sont protégées. Les deux principales zones de reproduction se trouvent dans les Parcs nationaux de Kiskunság et de Körös-Maros. Ces deux parcs abritent 1200 oiseaux sur un total de 1500 pour l'ensemble de la Hongrie.

Un projet LIFE sur 4 ans a été conduit en Hongrie de 2004 à 2008. Du fait du succès rencontré, certaines mesures de gestion coûteuses ont été possibles : enfouissement des câbles d'alimentation électrique dans des habitats importants pour la grande outarde, achats d'habitats offrant des conditions optimales pour la reproduction ainsi que de machines permettant de déneiger une partie des champs de colza afin de permettre aux grandes outardes de venir s'y alimenter l'hiver.

Les deux principales menaces se situent encore en Hongrie, à savoir la destruction des nids lors du fauchage des champs de luzerne et autres récoltes durant la saison de reproduction, ainsi que les activités de prédateurs comme le renard (*Vulpes vulpes*) et la corneille corbine (*Corvus cornix*), qui y sont en nombres excessifs.

Lorsque l'on compare les populations totales en Hongrie durant les dix dernières années, l'on note une augmentation d'environ 30%.

Année		Nombre total
2000		1106 individus
2002		1192
2004		1303
2009	environ	1500
2010	environ	1500

Cette année 2010, du fait de conditions climatiques inhabituellement froides et humides, l'on craint que le nombre de naissance n'y ait été très faible.

Concernant l'élargissement de la portée géographique du MoU sur la grande outarde

Lors de la 1^e réunion des parties signataires du MoU à Illmitz en 2004, nous avons évoqué la possibilité d'élargir la portée géographique de ce document.

- Pour ce faire, il existe diverses étapes ou possibilités. La Serbie et l'Italie pourraient être considérées comme des États de l'aire de répartition même pour ce qui concerne la population médio-européenne, ce qui viendrait modifier le récent MoU.
- Le MoU pourrait être également élargi à la Russie ainsi qu'à d'autres pays d'Asie centrale ou du Moyen-Orient.
- De plus, nous pourrions y inclure la sous-espèce orientale (*Otis tarda dybowski*), qui vit en Russie, en Mongolie et en Chine.
- Dans le cas de l'adoption d'un MoU plus général, qui inclurait la totalité des espèces et sous-espèces de grande outarde, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre (où la récente tentative de réintroduction de l'espèce a été couronnée de succès) et d'autres pays encore pourraient y adhérer.

Note rajoutée : Daliborka Stankovic, le conseiller scientifique de la CMS pour la Serbie, vient de m'informer que, dans la région de Mokrin au nord-est de la Serbie, où l'on comptait récemment environ 30 oiseaux, en 2010, on n'en trouvait plus que 5 ou 6, dont trois femelles.

Données collectées par
Attila Bankovics,
Bonn, le 30 juin 2010.

Rapport sur le phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)

Généralités

- Des progrès satisfaisants ont été enregistrés depuis le dernier rapport de novembre 2008 (avec l'aide et sous l'égide de l'Équipe de conservation du Phragmite aquatique de BirdLife - AWCT).

Niveau administratif

- Un plan d'action international par espèce a été approuvé en mai 2010 (préparé par BirdLife).
- Le MoU a été signé par 14 pays n'appartenant pas aux États de l'aire de répartition : 2^e réunion des signataires, mai 2010.

Niveau de la conservation

- Des menaces majeures perdurent dans les sites de reproduction (particulièrement la destruction d'habitats du fait du changement des régimes hydrologiques, de la disparition d'usages traditionnels, etc.) ainsi que dans les sites d'hivernage (destruction d'habitats, particulièrement du fait du développement de l'aquaculture et de la construction de retenues et de barrages sur les cours d'eau). Actuellement, il semble s'agir ici du principal maillon faible du programme de conservation du phragmite aquatique.
- Quelques progrès enregistrés dans les zones de reproduction des trois pays clés (Belarus, Ukraine et Pologne), particulièrement en Pologne (p. ex. les activités du projet LIFE de l'UE au sein du Parc national de Biebrza).
- Atelier de formation pour les spécialistes locaux (Sénégal, Mali, Mauritanie, Gambie) organisé par l'AWCT afin d'identifier et de vérifier les habitats adaptés dans cette partie de l'Afrique.

Niveau scientifique

- L'estimation de la population a été mise à jour : 10 500 à 14 000 mâles dans moins de 40 sites de 6 pays, plus de 80% de la population dans 4 sites seulement.
- Nouveau site de reproduction découvert dans la partie sud-est de la Pologne (fin mai 2009, environ 50 mâles dans un habitat atypique).
- Les analyses des plumes d'oiseaux trouvées sur les sites de reproduction, de halte migratoire et d'hivernage se poursuivent (le manque d'échantillons convenables perdure).
- Étude « Geo Logger » en préparation (détecte et enregistre les périodes de lumière du jour le long de la voie de migration).
- Sites d'hivernage : Parc national de Djoudj / Sénégal 2007 (son importance a de nouveau été confirmée en 2008 et en 2009, notamment plusieurs re-piégeages de phragmites aquatiques), Nord du Sénégal 2008 (0), Ghana 2009 (0), Mauritanie 2010 (0) ; une autre expédition est en cours de préparation pour janvier/février 2011.

(Jiri Flousek, le 30 juin 2010)

Rapport sur le bécasseau maubèche (*Calidris canutus*), CMS 2010

Au cours des dernières années, le nombre de bécasseaux maubèches estimé en Terre de Feu (principalement *C. Canutus rufa*) est resté stable, avec environ 17 000 individus. Pour la première fois depuis longtemps, en 2008, la saison de reproduction dans l'Arctique a été très féconde. Dans la baie du Delaware, la densité d'œufs de limules a augmenté du fait de l'interdiction de leur pêche dans les États du New Jersey et du Delaware (États-Unis).

Parmi les principales actions concertées entreprises par les nombreuses institutions du continent américain, nous pouvons citer :

- Le WHSRN poursuit son projet de régénération du bécasseau maubèche (le « Red Knot Recovery Project ») sur le continent américain et soutient en partie ou en totalité les activités de conservation sur les sites situés sur la voie de migration de l'espèce.
- Campagnes de baguage en Patagonie (Chili et Argentine), aux États-Unis et au Canada, auxquelles participent de nombreuses institutions du continent américain.
- Surveillance des oiseaux bagués afin d'estimer leurs taux de survie et de renouvellement, ainsi qu'études sur l'abondance, les nuisances et l'écologie trophique sur plusieurs sites côtiers d'Argentine, du nord de l'Uruguay et du sud du Brésil.
- Études sur les pathogènes et sur le système immunitaire en Argentine et aux États-Unis.



16^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT
ANNEXE VIII

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFERES AQUATIQUES

1. L'état de conservation des espèces de l'Annexe 1

1.1. Rapport des points focaux pour les espèces

Un rapport sur l'état de conservation de la population dans l'Atlantique du **Phoque moine** de Méditerranée et une mise à jour sur les activités de conservation ont été présentés par P. Fernandez de Larrinoa (ScC16/Inf.16). La population continue d'augmenter à Madère et au Cap Blanc au Maroc-Mauritanie. Au Cap Blanc, la production moyenne annuelle de nouveau-nés au cours de la période 2006-2009 était de 48, et une tendance à la recolonisation de plages ouvertes continue. Le groupe de travail sur le Plan d'action s'est réuni pour la 5^{ème} fois en novembre 2009 et a donné plusieurs recommandations pour l'action: 1) le renouvellement d'une zone interdite à la pêche sur la péninsule de Cap Blanc, 2) la création d'une zone de protection dans la région de Aguerguer-Safia au Maroc, 3) le renforcement de la surveillance maritime et terrestre de la Réserve Satellite du Cap Blanc en Mauritanie et 4) la poursuite du programme GPS de marquage non-invasif des adultes mâles et le démarrage du marquage des femelles. Le rapport contient une liste détaillée des mesures de conservation prises ou en progrès par les quatre Etats de l'aire : l'Espagne, le Portugal, le Maroc et la Mauritanie.

1.2. Fiches d'information sur les espèces

Des fiches d'information seront préparées entre les sessions pour les espèces de mammifères aquatiques de l'Annexe 1, en se basant sur des évaluations de la Liste Rouge mise à jour par l'UICN. Les premières ébauches seront préparées par le Secrétariat et transmises à Perrin pour les compléter. Perrin demandera la permission de télécharger les cartes de distribution de la Liste Rouge.

2. Propositions d'inscriptions pour la COP10

L'Espagne a soumis une proposition au Conseil pour l'examen d'inscription des deux espèces de baleines à bec *Ziphius cavirostris* et *Mesoplodon densirostris* à l'Annexe 1 (ScC16/Doc.18). Les justifications principales étaient l'éventualité d'une mortalité des baleines liée à la pollution acoustique, en particulier les sonars militaires, et la taille relativement petite des populations locales recensées dans les îles Canaries et à Hawaï. Les deux espèces sont largement distribuées dans le monde (*Ziphius* dans les latitudes tempérées et tropicales et *Mesoplodon densirostris* dans les tropiques), et il n'existe aucune estimation de leur nombre total. Les deux espèces sont classées «Data Deficient» par l'UICN, c'est-à-dire que

les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour une estimation de leur état de conservation. La proposition conseille de les inscrire à l'Annexe 1 par précaution. Toutefois, le groupe de travail s'est accordé sur le fait qu'il n'y a pas assez d'informations sur leur nombre et leur état de conservation pour justifier l'inscription à l'Annexe 1. De plus amples informations pourraient constituer une base pour l'inscription d'une population régionale. On a noté que les deux espèces sont inscrites dans les attributions du MdE récemment conclu concernant la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique occidentale et de Micronésie, et que les îles Canaries sont incluses dans la zone de l'accord (l'Espagne a contribué à l'élaboration du MdE mais n'est pas signataire à ce jour).

3. Les actions concertées et coopératives pour la COP10

3.1. Désignation des points focaux

Le Secrétariat poursuivra la désignation des points focaux pour le dauphin du Gange (*Platanista gangetica gangetica*) et le grand dauphin de la Mer noire (*Tursiops truncatus ponticus*) pendant la période d'intersession.

3.2. Recommandations sur l'application d'autres actions concertées et coopératives

Aucune recommandation reçue.

3.3. Identification éventuelle d'espèces candidates pour leur recommandation à la COP10

Aucune espèce identifiée.

3.4. Travaux d'intersession pour la préparation du ScC17 et de la COP10

3.4.1. Créer une liste des espèces de l'Annexe II pour lesquelles des accords ne sont pas prévus au cours de la période triennale à venir, mais qui auront néanmoins besoin d'attention. Perrin s'en occupera.

3.4.2. Etablir un processus d'examen pour les actions concertées et coopératives pour des espèces pour assurer les mises à jour régulières de l'état des espèces (basée sur la recherche) effectuées par les points focaux. Le groupe a noté qu'une telle exigence existe déjà mais n'a pas bien fonctionné ; une grande partie des rapports a été irrégulière, sommaire et peu probante. Deux alternatives ont été suggérées :

- 1) Demander au point focal de remettre un rapport avant la réunion du Conseil scientifique, de sorte qu'il puisse être reproduit, publié sur le site web et que l'on puisse en discuter lors de la réunion (comme ce fut le cas pour le phoque moine pendant cette réunion)
- 2) Informer le Conseil sur la pénurie de spécialistes sur les mammifères aquatiques (la plupart des points focaux pour les espèces de mammifères aquatiques sont actuellement des experts d'autres taxons), contracter un expert consultant ou des consultants pour les mises à jour périodiques de l'état des 25 espèces.

4. Suivi de la Res. 9.9: les espèces migratrices maritimes

4.1. Travail sur les priorités identifiées pour les espèces de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud-Est

Le groupe de travail ne disposait d'aucune information.

- 4.2. *Examen de la liste des espèces migratrices de l'Arctique (annexe au ScC16Doc.11)*
Les deux pinnipèdes de la liste (*Phoca vitulina* and *Halichoerus grypus*) devraient être supprimés, ils sont inscrits à l'Annexe seulement au niveau régional, pour la mer Baltique et la mer des Wadden pour la première et pour la mer Baltique pour le second.
- 4.3. *Désignation de conseillers pour aider le Secrétariat et le Conseil à élaborer un programme de travail pour traiter l'impact humain sur les cétacés.*
Williams, Qwathekana et Perrin a accepté de jouer ce rôle.
- 4.4. *Les préparations d'intersession pour le ScC17 et la COP10*
- 4.4.1. Identifier les problèmes prioritaires, les espèces et les habitats nécessitant une intervention par la CMS dans la prochaine décennie. Perrin et Wilmott s'en occuperont, en sollicitant l'aide d'autres membres du Conseil.
- 4.4.2. Identifier les possibilités de recherche et de dialogue avec des organisations pertinentes sur les questions d'intérêt commun, tels que le changement climatique, la pêche et les stratégies d'information. Ceci sera traité par le Secrétariat et les membres du groupe de travail. On a noté des contacts avec l'UICN et la CBI.
- 4.4.4. Examiner les dernières informations disponibles sur l'état actuel et prévu de conservation concernant les conséquences possibles du changement climatique sur toutes les espèces de mammifères aquatiques de l'Arctique des Annexes. Le Secrétariat consultera d'autres organisations et compilera les informations dans un projet de résumé pour l'examen par les conseillers concernés.
- 4.4.5. Evaluer si l'inscription d'autres espèces migratrices de l'Arctique aux Annexes pourrait être justifiée. Le Secrétariat consultera d'autres organisations et fera circuler les suggestions aux conseillers pertinents pour qu'ils les commentent.
- 4.4.6. Considérer les initiatives existantes et la recherche reliées aux efforts actuels de conservation pour les espèces migratrices maritimes, telles que la création d'un réseau de zones maritimes protégées écologiquement représentatives et une approche intégrative de gestion des zones côtières et marines. Le groupe de travail a convenu que la première étape de ceci serait de compiler une liste annotée de telles initiatives. Le Secrétariat a accepté de le faire, avec l'assistance de Wilmott. La prochaine étape sera une évaluation critique de l'efficacité des initiatives en ce qui concerne la conservation des mammifères aquatiques. Cette tâche reste non assignée, et l'avis de l'assemblée plénière est demandé. Engager un consultant pourrait être la meilleure option.

5 Suivi de la Res.9.19- les impacts du bruit anthropogène océanique sur la vie marine

- 5.1 *Examen des informations communiquées par les Parties, les Secrétariats de la famille CMS et d'autres organisations [en réponse à la demande de round-robin du Secrétariat]*

On a reçu jusqu'ici des réponses de trois différentes sources. En outre, Routh a indiqué que l'on aurait bientôt une réponse du gouvernement australien, et Krues a indiqué que l'Allemagne était en train d'élaborer des lignes directrices pour la réduction du bruit lié aux activités de l'industrie maritime.

5.1.1 L'Organisation maritime internationale (OMI). Dans le cadre d'une initiative lancée en 2008 pour améliorer la réduction du bruit accessoire de la navigation commerciale, l'OMI a inscrit la question à l'ordre du jour des réunions de son Comité pour la protection du milieu marin (MEPC) et a établi un groupe de correspondance d'intersession, coordonné par les Etats-Unis, pour identifier et aborder les manières d'y parvenir, y compris les directives techniques et les pratiques potentielles de navigation et d'exploitation (ScC16/Inf.12.1). Actuellement, le groupe de correspondance se concentre sur l'élément principal qu'est la cavitation, car cela pourrait entraîner d'autres avantages tels que des économies de carburant ainsi que la réduction de bruit. La prochaine réunion du MEPC aura lieu en septembre/octobre au siège de l'OMI.

5.1.2 Les activités d'ASCOBANS. Le bruit sous-marin a été un problème préoccupant pour ASCOBANS depuis la mise en œuvre de l'accord et a fait l'objet de 7 résolutions pendant la période 1994-2009. Après une étude sur les pratiques et les lignes directrices utilisées par divers organisations, un groupe consultatif a proposé un vaste ensemble de lignes directrices pour l'atténuation des activités générant un bruit intense dans la région d'ASCOBANS (détaillées dans le rapport du groupe, joint au document ScC16/Inf.12.3). Ces lignes directrices n'ont pas encore été adoptées par les parties d'ASCOBANS.

5.1.3 L'exploration sismique pour le pétrole en Equateur. Une étude sur l'impact environnemental réalisée par la Marine équatorienne a conclu que l'utilisation proposée de canons à air pouvait potentiellement affecter le système d'écholocation et les habitats des baleines et des dauphins, ainsi qu'affecter éventuellement les tortues et les oiseaux (ScC16/Inf.12.2). Une mesure d'atténuation recommandée était d'observer des intervalles adéquats entre les tirs.

5.2 *Elaborer des lignes directrices non obligatoires sur la gestion efficace du bruit anthropique - fournir des conseils sur la proposition de former un groupe de travail conjoint de la CMS, ACCOBAMS, ASCOBANS et OSPAR pour l'élaboration de lignes directrices communes.*

Le groupe de travail a approuvé le concept de l'élaboration d'un ensemble uniforme de lignes directrices, mais s'est accordé sur le fait qu'il s'agit d'une tâche extrêmement technique qui ne peut pas être réalisée avec l'expertise actuellement disponible au sein du Conseil et a recommandé qu'un consultant en acoustique soit sollicité pour guider l'exercice, après le classement préliminaire effectué par le Secrétariat des directives utilisées dans diverses organisations et agences.

5.3 *Designer les conseillers qui devront participer aux travaux d'intersession sur le bruit océanique.*

Cette expertise n'existe pas au sein du Conseil, et comme indiqué ci-dessus, il pourrait être indispensable de contracter un consultant pour cette tâche.

6 Propositions pour le programme des petites subventions

Le groupe de travail a convenu que l'atelier proposé sur l'évaluation de l'état des petits cétacés et de leurs menaces dans l'océan Indien occidental (n°6 dans la liste des projets d'initiatives pour les contributions volontaires 2006-2008 (du 30 Novembre 2007)) présente encore une haute priorité et a recommandé qu'il soit reconsidéré pour un financement. Le montant demandé s'élevait à 34.500 Euros. Le Secrétariat contactera les auteurs de la proposition pour vérifier l'état actuel.

7 Distribution de l'ouvrage sur la stratégie de conservation pour le lamantin de l'océan Indien occidental

Wetlands International, en collaboration avec de multiples partenaires, a produit la Stratégie de conservation pour le lamantin de l'océan Indien occidental, éditée par Tim Dodman et al. et publiée en 2008. Il s'agit d'un volume de 128 pages qui comprend des chapitres sur cette espèce dans chacun des Etats de l'aire de répartition écrits par les experts des Etats en question. On a suggéré que le volume pourrait constituer une référence utile pour les acteurs clés dans la région, y compris les gouvernements nationaux et les autorités de gestion (y compris la CMS, la CITES et les représentants des pays de la CDB), **les secrétariats des conventions**, les organismes internationaux chargés du développement, le groupe de spécialistes siréniens de l'UICN, des ONG, etc. Le groupe de travail a convenu que le volume pourrait être utile pour favoriser la conservation du lamantin et a recommandé que la CMS aide à sa dissémination. La contribution demandée par Wetlands International de la part de la CMS s'élève à US\$9.900 pour l'impression et l'envoi de 300 exemplaires.

Il a été noté que l'introduction du document nécessite probablement d'être mise à jour pour refléter les plus récentes activités de la CMS sur le lamantin, telles que le MdE régional récemment conclu qui couvre l'espèce. Si cela est nécessaire, le Secrétariat prendra contact avec les auteurs pour obtenir la permission d'effectuer ces modifications.

PARTICIPANTS:

William Perrin, président du groupe de travail (Conseiller designé pour les mammifères aquatiques),
Nigel Routh (Australie)
Ian Wilmott (Iles Cook)
Andreas Kruess (Allemagne)
Malta Qwathekana (Afrique du Sud)
James Williams (Royaume-Uni)
Heredia (Secrétariat)
Heidrun Frisch (Secrétariat & ASCOBANS)



16^{ÈME} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

Bonn, Allemagne, 28-30 juin 2010

PNUE/CMS/ScC16/RAPPORT
ANNEXE IX

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFÈRES TERRESTRES *(29 juin 2010, 16.30 – 18.45, et 30 juin 2010, 11.30 – 13.00)*

Président : Torbjörn Ebenhard

La présidente attitrée du groupe de travail, Roseline Beudels-Jamar de Bolsee, n'a pas pu assister à la réunion du conseil, le conseiller pour la Suède, Torbjörn Ebenhard, s'est donc substitué à elle.

Un total de 23 participants ont apporté leur contribution à la réunion du groupe de travail, y compris les conseillers du Tchad, de la République du Congo, de l'Éthiopie, de la Géorgie, de la République Islamique d'Iran, du Kenya, du Niger, du Nigeria et du Tadjikistan, ainsi que des observateurs de différents gouvernements et organisations.

Le groupe de travail a commencé par une brève introduction du président sur les objectifs du groupe de travail reposant sur un ordre du jour préparé par le secrétariat du PNUE/CMS.

Point 13.1 de l'ordre du jour : Actions concertées pour les espèces sélectionnées à l'annexe I

Point 13.2 de l'ordre du jour : Actes de coopération pour les espèces à l'annexe II

Point 13.3f de l'ordre du jour : La mégafaune sahélo-saharienne

La recommandation 9.2 a demandé que le Conseil scientifique, en coopération avec le secrétariat et les Parties concernées, lance une action concertée quant à la mégafaune sahélo-saharienne qui en temps voulu permettra d'englober tous les grands mammifères migrateurs menacés des déserts tempérés et froids, des zones semi désertiques, des steppes et montagnes environnantes de la région sahélo-saharienne. Les états de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées ont été invités à soutenir le développement d'un protocole d'accord (MoU), ou d'autres instruments contraignants ou non, pour compléter les mesures concertées sahélo-saharienne et leur plan d'action. La recommandation a aussi encouragé le Conseil scientifique à envisager une extension de la zone d'action vers les déserts de la corne de l'Afrique.

L'action concertée sahélo-saharienne en faveur de l'antilope fut un projet très réussi qui a s'est déroulé sur plusieurs années. Le point de vue de la Rec. 9.2 a été d'élargir la portée taxonomique et géographique de l'action concertée, d'où le titre de mégafaune sahélo-saharienne. Borja Heredia du secrétariat de la CMS a présenté le thème à l'aide d'une présentation « Power Point », au nom de Roseline Beudels-Jamar de Bolsee. En Tunisie et au Maroc une action concertée est actuellement engagée pour la réintroduction et le renforcement des populations semi-captives d'Oryx algazelle (*Oryx dammah*) et d'antilopes à nez tacheté (*Addax nasomaculatus*), et l'établissement et la gestion des métapopulations de l'Addax et de l'Oryx. Au Niger, un projet a été développé, avec une équipe sur place tout à fait opérationnelle, une excellente coopération avec les nomades et les chefs de tribus, une proposition de zone protégée soumise au gouvernement, un système de gestion de la faune sur place et un site web des projets conçu et en ligne (www.ass-niger.org). Parmi les défis restants on trouve le renforcement du pouvoir gouvernemental, l'identification des objectifs et actions du développement rural et une revitalisation du composant Tchad dans l'approche inter-frontalière. Deux réunions des états de l'aire de répartition ont été tenues à Djerba et Agadir, et une troisième est prévue mais la date et le lieu n'ont pas encore été décidés. Le Tchad a proposé que cette réunion se tienne au Niger. L'objectif a été de finaliser un MoU de la mégafaune sahélo-saharienne.

Le conseiller du Niger a proposé que soit inclus le guépard (*Acinonyx jubatus*) ainsi que le mouflon à manchette (*Ammotragus lervia*) dans l'action concertée/action de coopération. Le conseiller du Tchad a soutenu cette proposition. Le guépard avait déjà été approuvé pour une action concertée par la COP 9, alors que le mouflon à manchette devrait être proposé à la COP 10.

L'ambassadeur de la CMS a suggéré que soit décrétée une année internationale pour les antilopes sahélo-sahariennes. Le Niger et le Tchad ont soutenu cette suggestion. Le secrétariat a informé les participants qu'une telle campagne ne pourrait avoir lieu avant 2014 au plus tôt, du fait des plans existants pour les années 2011 à 2013.

Le conseiller de l'Éthiopie a non seulement recommandé d'accroître le nombre d'espèces à inclure dans l'action concertée / action de coopération, mais aussi d'étendre la portée géographique, pour englober les pays de la corne de l'Afrique. L'Éthiopie partage plusieurs espèces menacées avec la Somalie et l'Érythrée.

Point 13.3e de l'ordre du jour : Mammifères des zones arides d'Asie Centrale et

Point 13.3g de l'ordre du jour : Tigres et autres gros félins d'Asie

La COP 9 a demandé (dans la Recommandation 9.1) au Conseil scientifique, en coopération avec le secrétariat, la Mongolie et autres Parties concernées, de lancer l'action concertée pour la mégafaune d'Eurasie centrale et autre action de coopération associée. Cela a été envisagé pour englober tous les grands mammifères migrants menacés des déserts tempérés et froids, des zones semi désertiques, des steppes et montagnes environnantes d'Asie centrale, du sous-continent indien septentrional, de l'Asie occidentale, du Caucase et de l'Europe orientale.

L'action inclura un plan d'action et des rapports sur le statut de toutes les espèces concernées, elle sera dans un premier temps axé sur le *Camelus bactrianus*, *Bos grunniens*, *Uncia uncia*, *Cervus elaphus bactrianus* et *Acinonyx jubatus*, au fin d'une action concertée ; et sur *Equus hemionus* s.l., *Gazella subgutturosa*, *Procapra gutturosa* et *Saiga tatarica* s.l. au fin d'une action de coopération. La Recommandation encourage aussi les états de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à préparer les propositions nécessaires d'inscription aux Annexe I ou II des espèces menacées qui pourraient bénéficier de cette action ;

Cette action concertée / action de coopération avait pour objectif d'imiter le succès du projet sahélo-saharien, dans des biotopes similaires d'Eurasie. Le groupe de travail a observé que la portée de l'action sur les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale était très large, aussi bien en terme d'espèces potentielles à inclure que de géographie, et qu'il fallait décider des priorités. Une première étape consistera en une réunion entre les états de l'aire de répartition et d'autres Parties intéressées. Cette réunion a été planifiée, mais à ce jour aucune date ou lieu n'a encore été décidé, principalement du fait d'un manque de ressources financières.

La FAO a informé qu'un projet de renforcement des capacités aurait lieu à la fin août au Kazakhstan. L'ordre du jour n'a pas encore été fixé, il est donc possible que le secrétariat du PNUE/CMS y assiste, et peut être de se « superposer » à une petite réunion de planification.

Le président a déclaré que l'Agence suédoise de protection de l'environnement avait un programme pour financer la mise en œuvre des conventions internationales dans les pays en développement. L'agence avait invité les organisateurs de l'action concertée à soumettre une proposition de financement.

L'observateur du gouvernement du Kirghizstan a donné une présentation où il suggère d'inclure le mouton méditerranéen (*Ovis ammon*) à l'annexe II de la CMS, avec pour objectif de désigner l'espèce pour une action de coopération. Le Kirghizstan, ne fait pas encore partie de la CMS, mais est en cours d'accession à la Convention. Le Tadjikistan consent à faire la proposition si nécessaire.

Par ailleurs, dans le contexte de l'action de coopération pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale, le conseiller de Géorgie a suggéré d'inscrire deux espèces de chèvres sauvages, *Capra caucasica* et *Capra cylindricornis*, à l'annexe II de la CMS. Trois états de l'aire de répartition seraient impliqués : La Géorgie, la fédération de Russie et l'Azerbaïdjan.

Avec la Recommandation 9.3, la COP 9 *inter alia* a invité le Conseil scientifique à examiner, en consultant les organismes de conservation internationaux, y compris le groupe de l'IUCN spécialisé dans les félins, la conservation et la gestion des tigres et autres grands félins d'Asie et de proposer toute action appropriée. À cette fin, la présidente attitrée du groupe de travail, Roseline Beudels-Jamar de Bolsee, a produit un avant-projet d'inscription du tigre (*Panthera tigris*) à l'annexe I de la CMS, avec l'intention de l'inclure dans l'action concertée pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale (voir le point 14.1 de l'ordre du jour).

Point 13.3h de l'ordre du jour : Éléphants d'Afrique centrale.

Les recommandation 9.5 demande au secrétariat d'inclure dans son programme de travail le développement d'un instrument approprié sur la conservation des éléphants en Afrique centrale et d'engager des consultations appropriées avec les états de l'aire de répartition (COMIFAC), ainsi que d'établir, sur cette question, un groupe de travail composé de représentants des états de l'aire de répartition et des organismes partenaires de la CMS. Le Conseil scientifique serait un membre additionnel du groupe de travail. On a demandé au Conseil scientifique de revoir l'état d'avancement du travail.

Le secrétariat a présenté le thème en exposant les activités. Une réunion avec l'Accord sur l'éléphant d'Afrique de l'ouest (West African Elephant) a révélé que la meilleure façon d'avancer était de créer un instrument pour les pays d'Afrique centrale, plutôt que de prolonger l'instrument de l'Afrique de l'ouest. Le processus est pour le moment au stade de l'identification de l'étendue géographique. Parmi les dix pays du COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), sept d'entre eux étaient clairement intéressés par l'action :

- Le Cameroun
- La République de Centre Afrique
- Le Tchad
- La République du Congo
- La République Démocratique du Congo :
- La Guinée Équatoriale
- Le Gabon

Le Rwanda fait partie du COMIFAC mais coopère de façon traditionnelle avec les pays d'Afrique de l'est sur la question des éléphants. La population d'éléphants à l'ouest du Rwanda est cependant biologiquement distincte des populations de l'est et représente des unités taxonomiques différentes (respectivement *Loxodonta cyclotis* et *Loxodonta africana*). Il serait judicieux de coopérer avec l'Uganda et la République Démocratique du Congo à l'ouest. Le secrétariat a décidé de d'interroger le Rwanda sur sa position. Il a été convenu qu'il n'était pas nécessaire d'attendre que le Rwanda signe un instrument, mais que l'étendue géographique devait quand même être déterminée. Une réunion entre les états de l'aire de répartition a été prévue, sans qu'une date ou un lieu de rendez-vous n'ait été fixé.

Le groupe de travail a suggéré que toute synergie possible entre l'accord Gorilla et l'instrument sur les éléphants d'Afrique centrale devait être explorée.

Propositions d'inclure d'autres espèces dans les actions concertées et de coopération pour la COP10

Parmi les espèces figurant déjà sur les annexes de la CMS, le Niger et le Tchad ont suggéré que le mouflon à manchette (*Ammotragus lervia*) soit éligible pour une action de coopération (voir le point 13.3f de l'ordre du jour).

Cinq espèces en plus, qui avaient été proposées pour figurer sur les nouvelles listes des annexes de la CMS, ont été suggérées simultanément pour une action concertée ou de coopération. Le délégué du Kirghizstan a désigné le mouton méditerranéen (*Ovis ammon*) pour une action de coopération. Par ailleurs, dans le contexte de l'action de coopération pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale, le conseiller de Géorgie a désigné deux espèces de chèvres sauvages, *Capra caucasica* et *Capra cylindricornis*. Le conseiller de la République du Congo a proposé une action de coopération pour le lion africain (*Panthera leo*) (voir le point 14.2 de l'ordre du jour). S'il figure à l'annexe I, le tigre (*Panthera tigris*) est désigné pour une action concertée par la présidente attitrée du groupe de travail (voir les points 13.3e 13.3f de l'ordre du jour).

Point 14 de l'ordre du jour : Propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention

Point 14.1 de l'ordre du jour : Évaluation d'avant-projets : Le tigre

La présidente attitrée du groupe, Roseline Beudels-Jamar de Bolsee, a produit un avant-projet d'inscription du tigre (*Panthera tigris*) à l'annexe I de la CMS, avec l'intention de l'inclure dans l'action concertée pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale (voir le point 13.3g de l'ordre du jour). Cette proposition devait être faite de façon formelle à la CMS par une Partie, au moins 150 jours avant la réunion de la COP, mais jusque là aucune Partie n'a été identifiée. Au moins 13 états de l'aire de répartition étaient présents, mais parmi ceux-là seule l'Inde et le Bangladesh faisaient partie de la CMS. La distribution historique du tigre inclut plusieurs autres pays.

Le groupe de travail a convenu que le tigre était gravement menacé et qu'il devait absolument être efficacement protégé. La COP a invité le Conseil scientifique à examiner, en consultant les organismes de conservation internationaux, y compris le groupe de l'IUCN spécialisé dans les félins, la conservation et la gestion des tigres et autres grands félins d'Asie et de proposer toute action appropriée. Le groupe de travail a noté qu'une quantité de travail substantielle était déjà réalisée par un grand nombre d'agences gouvernementales et d'organisation non gouvernementales. Les participants au groupe de travail ont suggéré que le tigre pouvait être considéré comme un animal migrateur selon la définition de la CMS et que son statut de conservation était tel qu'il devait être considéré pour figurer à l'annexe I à la COP10. Cependant, le groupe a fait remarquer qu'il serait capital pour la proposition de l'espèce, de mettre en évidence comment une inscription à la CMS peut apporter un plus aux cadres institutionnels existants en faveur de la conservation des tigres. Si un accord sur l'article IV devait être considéré pour le tigre, alors il serait également important pour le pays qui soumet la proposition de l'espèce de souligner la façon dont certains obstacles seront surmontés, comme le faible nombre des Parties à la CMS, même si elles sont sur l'aire de répartition du tigre. L'IFAW (Fonds international pour la protection des animaux) a proposé de négocier avec le Symposium international sur le tigre, qui implique tous les états de l'aire de répartition à l'exception de la Corée du Nord.

Point 14.3 de l'ordre du jour : Inscription du guépard à l'annexe II

Le guépard (*Acinonyx jubatus*) a été proposé pour figurer à l'annexe I de la COP9. Pendant la discussion de la proposition, le représentant de la Norvège a fait remarqué que l'existence de petits quotas pour le commerce sous la CITES dans trois états africains du sud, c.à.d. le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe, pourrait causer des difficultés, car s'ils figurent à l'annexe I, on empêche tout prélèvement de spécimens pour le commerce. La possibilité d'inclure les populations de ces trois pays sous l'annexe II a été considérée à la COP9 et vigoureusement soutenu par les représentants de la République du Congo, de l'Égypte et de l'Uganda. En fin de compte, la COP9 a adopté l'inscription du guépard à l'annexe I, à l'exception des trois populations qui restent non inscrites sur les annexes de la CMS. La réunion de la planification des activités du Conseil scientifique (Bonn, 13 juin 2009) a demandé au Conseil scientifique d'examiner le problème.

Dans le groupe de travail, plusieurs conseillers ont soutenu l'inscription de toutes les populations de guépards à l'annexe I, du fait que des listes distinctes pourraient causer des problèmes pour l'action concertée. Cependant le problème des quotas commerciaux demeurerait. Deux alternatives possibles sont apparues. La première consistait à suggérer que les populations de guépards du Botswana, de Namibie et du Zimbabwe devraient être placées dans la catégorie II. L'autre consistait à ne les laisser sur aucune liste jusqu'à ce que la situation du quota commercial ait changé. Une inscription à l'annexe II ne devrait être faite que s'il y a une volonté manifeste de créer un nouvel instrument régional, ou au moins une action de coopération, entre les états concernés de l'aire de répartition. Le groupe de travail n'a décidé d'aucune option puisque les points de vue des trois pays concernés doivent être pris en compte. Le secrétariat approchera le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe pour davantage discuter du problème. Les conseillers des autres états de l'aire de répartition du guépard sont invités à soumettre leur opinion sur ce problème au secrétariat afin qu'elle soit examinée par la présidente attitrée du groupe de travail. Toute proposition d'inscription sur la liste doit être soumise par une Partie à la CMS.

Point 14.2 de l'ordre du jour : Études des groupes taxonomiques d'espèces migratrices afin d'identifier les espèces candidates à une inscription aux annexes de la CMS

Comme décrit ci-dessus, l'observateur du gouvernement du Kirghizstan a suggéré que l'on inclut le mouton méditerranéen (*Ovis ammon*) à l'annexe II de la CMS. Le Kirghizstan, ne fait pas encore partie de la CMS, mais est en cours d'accession à la Convention. Le Tadjikistan consent à faire la proposition si nécessaire. Le conseiller de Géorgie a suggéré d'inscrire deux espèces de chèvres sauvages, *Capra caucasica* et *Capra cylindricornis*, à l'annexe II de la CMS.

En outre le conseiller de la République du Congo a proposé que soit inscrit le lion africain (*Panthera leo*) à l'annexe II, et a demandé une action de coopération ayant pour objectif la réintroduction des lions au Congo. Un statut de conservation défavorable a été signalé par

plusieurs autres états de l'aire de répartition, y compris le Niger et le Nigeria, des suggestions ont alors été faites par les participants des groupes de travail, ex : l'observateur du gouvernement du Kirghizstan, pour inscrire les espèces à l'annexe I, au lieu de l'annexe II. Les conciliateurs du Nigeria et du Tchad ont soutenu un enregistrement à l'annexe II. Le Niger désire qu'une étude plus approfondie soit menée.

Le représentant de la CITES a fait remarquer qu'une inscription des lions à l'annexe I pourrait mener à la même situation que celle des guépards. Dans plusieurs pays des conflits existent entre les populations humaines et les lions, et des programmes de chasse au gibier trophée ont été créés. Ces programmes ne pourraient avoir cours si les lions étaient inscrits à l'annexe I.

L'ambassadeur de la CMS a indiqué lors de la réunion, que la « Born Free Foundation » pourrait être utile pour faire avancer le processus.

PARTICIPANTS (23)

Torbjörn Ebenhard – Président, conseiller, Suède
John Hyelakuma Mshelbwala, Président du Conseil scientifique, Conseiller, Nigeria
Alfred Oteng-Yeboah – Conseiller attribué pour la faune africaine, Ghana
Mahamat Hassane Idriss – Conseiller, Tchad
Dieudonné Ankara – Conseiller, Congo
Kahsay Gebretensae Asgedom – Conseiller, Éthiopie
Zurab Gurielidze – Conseiller, Géorgie
Bahareh Shahriari – Conseiller, Iran
Samuel M. Kasiki – Conseiller, Kenya
Abdou Malam Issa – Conseiller, Niger
Kobul Khasanovich Kasirov – Conseiller, Tadjikistan
Ian Redmond – Ambassadeur de la CMS, GRASP – PNUE/UNESCO
Askar Davletbakov – Observateur, Kirghizstan
Mohammad Sulayem – Observateur, Arabie Saoudite
David H.W Morgan – Observateur, CITES
Scott Newman – Observateur, FAO
Peter Pueschel – Observateur, IFAW
Borja Heredia – Secrétariat
Aline Kühl – Secrétariat
Marco Barbieri – Secrétariat
Melanie Virtue – Secrétariat
Alexandre Ghafari – Secrétariat
Cassandra Fernandes – Secrétariat



Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



16TH MEETING OF THE CMS SCIENTIFIC COUNCIL

Bonn, Germany, 28-30 June, 2010

UNEP/CMS/ScC16/REPORT
ANNEX X

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES

Chairman / Président / Presidente

Mr. John Hyelakuma **Mshelbwala**
Ag. Deputy Director
Federal Ministry of Environment
Plot 393/394, Augustus Aikhomu Way
Utako District, PMB 468, Garki
Abuja, FCT
NIGERIA
Tel.: (+234 9) 8033 2870 39
Fax: (+234 9) 523 4014
E-mail: johnmshelbwala2@yahoo.com

Vice-Chairmen / Vice-Présidents / Vicepresidentes

Prof. Dr. Colin A. **Galbraith**
45 Mounthooly Loan
Edinburgh EH10 7JD
Scotland
UNITED KINGDOM
E-mail: colin@cgalbraith.freemove.co.uk

Members / Membres / Miembros

ARGENTINA

Lic. Daniel Eduardo **Blanco**
Coordinador de Programa
Wetlands International Argentina
25 de Mayo 758 Piso 10 I CP
1002 Buenos Aires
ARGENTINA
Tel.: (+54 11) 4313 4543
Fax: (+54 11) 4312 0932
E-mail: deblanco@wamani.apc.org

AUSTRALIA

Mr. Nigel **Routh**
Assistant Secretary
Marine Biodiversity Policy Branch
Department of the Environment, Water, Heritage and
the Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
AUSTRALIA
Tel.: (+61 2) 6275 9915
Fax: (+61 2) 6274 1542
E-Mail: Nigel.Routh@environment.gov.au

CHAD

M. Mahamat Hassane **Idriss**
Chef de Service de Sensibilisation d'Information
et de Formation/PFCMS/CS-Chad
Ministère de l'Environnement et des Ressources
Halieutiques, B.P. 2115
N'Djamena
TCHAD
Tel.: (+235) 621 9340, 995 1126
Fax: (+235) 252 2947
E-mail: mhi1962@yahoo.fr;
mhthassan@hotmail.com

CONGO, REPUBLIC OF

M. Dieudonné **Ankara**
Directeur de la Conservation de Ecosystems
Direction Générale de l'Environnement (MODEFE)
B.P. 958, 54, rue Bordeaux Oeunzé
Brazzaville
CONGO
Tel.: (+242) 551 67 50
Fax: (+242) 551 67 50
E-mail: graspcongo@yahoo.fr

CONGO, DEMOCRATIC REPUBLIC OF

M. Donatien **Muembo Kabemba**
Directeur de l'Audit Scientifique et Technique
Institut Congolais pour la Conservation de la
Nature
13, avenue des Cliniques B.P. 868
Kinshasa 1
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Tel.: (+243) 81 5006 840
E-Mail: dmuembo2003@yahoo.fr

COOK ISLANDS

Mr. Ian Karika **Wilmott**
Chairman
Rarotonga Environment Authority
P.O. Box 3036
Rarotonga
COOK ISLANDS
Tel: (+682) 55499 (mob)
E-mail: kakerori@tca.co.ck

COSTA RICA

Lic. José Joaquín **Calvo Domingo**
Coordinador del Programa Nacional Vida Silvestre
Ministerio de Ambiente Energía y
Telecomunicaciones, Sistema Nacional de Áreas
de Conservación (MINAET-SINAC)
Edificio Padilla, Avenida 1, Calle 11
San José
COSTA RICA
Tel: (+506) 2522 6549
Fax: (+506) 2566 2436
E-mail: joaquin.calvo@sinac.go.cr

CÔTE D'IVOIRE

M. Tano **Sombo**
Directeur de la Protection de la Nature
Ministère d'Environnement, des Eaux et Forêts
06 B.P. 6648
Abidjan 06
CÔTE D'IVOIRE
Tel/Fax: (+225 20) 22 53 66
E-mail: sombotano@yahoo.fr

CROATIA

Dr. Jelena **Kralj**
Scientific assistant
Institute of Ornithology
Croatian Academy of Science and Arts
Gundulićeva 24
HR-10000 Zagreb
CROATIA
Tel.: (+385 1) 4825 401
Fax: (+385 1) 4825 392
E-mail: zzo@hazu.hr

CUBA

Sr. Tomás Ramón **Escobar Herrera**
Director General
Agencia de Medio Ambiente
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio
Ambiente
Calle 20, Esquina 18-A
41 y 47, Municipio Playa
Cuidad de la Habana
CUBA
Tel: (+53 7) 2025542 / 2028242
Fax: (+53 7) 202 5542
E-mail: tomas@ama.cu; ama@ama.cu

CZECH REPUBLIC

Dr. Jirí **Flousek**
Zoologist
Krkonoše National Park Administration
Dobrovskeho 3
CZ-543 01 Vrchlabí
CZECH REPUBLIC
Tel.: (+420 499) 456 212
Fax: (+420 499) 456 422
E-mail: jflousek@knap.cz

DENMARK

Dr. Mark **Desholm**
PhD Scientist
Department of Wildlife Ecology & Biodiversity
National Environmental Research Institute
Aarhus University
Grenåvej 14
DK-8410 Rønne
Denmark
Tel: (+45) 89201728
Fax: (+45) 89201514
E-mail: mde@dmu.dk

ECUADOR

Sra. Julia Angelita **Cordero Guillén**
Technico de Patrimonio Natural de la Dirección
Provincial de Manabí
Ministerio del Ambiente
Calle Olmedo entre sucre y Cordova
Ecuador
Tel.: (+593 52) 638857
Fax: (+593 52) 651848
E-mail: jcordero@ambiente.gov.ec

ETHIOPIA

Mr. Kahsay Gebretensae **Asgedom**
Director
National Parks & Sanctuaries Coordinating
Directorate
Ethiopian Wildlife Conservation Authority (EWCA)
386, Addis Ababa
ETHIOPIA
Tel: (+251 11) 5504842 / (+251) 911 742003
Fax: (+251 11) 5546804
E-mail: kahsaygt@hotmail.com

FRANCE

Dr. Jean-Philippe **Siblet**
Directeur du Service du Patrimoine Naturel
Muséum National d'Histoire naturelle (MNHN)
36 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CP 41
75231 Paris Decex 05
FRANCE
Tel: (+33 1) 4079 3256
E-mail: siblet@mnhn.fr

GEORGIA

Mr. Zurab **Gurielidze**
General Director
Tbilisi Zoo
64 Kostava Street
0171 Tbilisi
GEORGIA
Tel.: (+995 32) 213 040 / (+995 99) 568 031
Fax: (+995 32) 213 050
E-mail: zgurielidze@zoo.ge;
zgurielidze@hotmail.com

GERMANY

Dr. Andreas **Krüß**
Head of Department
Federal Agency for Nature Conservation
Department for Ecology and the Conservation of
Fauna and Flora
Konstantinstr. 110
53179 Bonn
GERMANY
Tel: (+49 228) 8491 1410
Fax: (+49 228) 8491 1419
E-mail: KruessA@bfn.de

HUNGARY

Dr. Attila **Bankovics**
President of BirdLife Hungary
Hungarian Ornithological Society (BirdLife
Hungary)
Vikár Béla utca 19. IV./ 2
H-1181 Budapest
HUNGARY
Tel: (+36 20) 310 5414
E-mail: attila.bankovics@gmail.com

HONDURAS

Lic. Francisco **Aceituno**
Analista Ambiental
Dirección General de Biodiversidad
Secretaria de Recursos Naturales y Ambiente
Colonia Alameda
Calle Tiburcio Carias Andino, casa 1414
Tegucigalpa
HONDURAS
Tel/Fax: (+504) 232 5078
E-mail: aceitunof@yahoo.com

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

Ms. Bahareh **Shahriari**
Environmental Expert
Department of Environment
Wild Life and Biodiversity Bureau
Nature Environment and Biodiversity Division
Environment Research Center
Pardisan Park, Hakim Highway
P.O. Box: 14155-73155
Tehran
ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN
Tel: (+98 21) 8826 9293
Fax: (+98 21) 8826 7993
E-mail: shahriarib@yahoo.com;
b_sh_am@yahoo.com

ITALY

Dr. Fernando **Spina**
Senior Scientist, Head Italian Ringing Centre
Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca
Ambientale ISPRA, Sede ex-INFS
Via Cà Fornacetta 9
1-40064 Ozzano Emilia (BO)
ITALY
Tel: (+39 051) 6512 111 direct 6512214
Fax: (+39 051) 7966 28
E-mail: fernando.spina@isprambiente.it

KENYA

Dr. Samuel M. **Kasiki**
Deputy Director Biodiversity Research &
Monitoring
Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241 – 00100
Nairobi
KENYA
Tel.: (+254) 721 446729
Fax: (+254 20) 603792
E-mail: skasiki@kws.go.ke

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA**

Dr. Branko **Micevski**
President of Macedonian Bonn Committee (MBC)
Bird Study and Protection Society of Macedonia
(BSPSM)
Blvd. ASNOM 58, 2/4
Skopje, 1000
THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA
Tel/Fax: (+389 22) 432 071
E-mail: brankom@ukim.edu.mk

MOROCCO

M. Abdellah **El Mastour**
Chef du Service d'Aménagement des Parcs
et Réserves Naturelles
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte
contre la Désertification
Quartier Administratif, Chellah-Rabat
Rue Haroun Arrachid
Agdal-Rabat
MOROCCO
Tel.: (+212 537) 67 42 69
Fax: (+212 537) 67 27 70
E-mail: elmastourabdellah@yahoo.fr

NETHERLANDS

Dr. Adriaan D. **Rijnsdorp**
Chair Sustainable Fisheries Management
Wageningen University and Research Centre
P.O.Box 68
1970 AB Ymuiden
THE NETHERLANDS
Tel: (+31 317) 487191
Fax: (+31 317) 487326
E-mail: adriaan.Rijnsdorp@wur.nl

NIGER

M. Abdou Malam **Issa**
Directeur de la Faune, de la Chasse et des Aires
Protégées
Direction de la faune, de la Chasse et des Aires
Protégées, au Ministère de l'Eau de
l'Environnement et de la Lutte
B.P. 721, Niamey
NIGER
Tel.: (+227 21) 76 83 62 / 96870825
Fax: (+227 20) 73 60 12
E-mail: malam_ia@yahoo.fr

PAKISTAN

Mr. Umeed **Khalid**
Conservator (Wildlife)
National Council for Conservation of Wildlife
(NCCW), Ministry of Environment
Building No.14-D, 2nd Floor, F-8 Markaz
Islamabad
PAKISTAN
Tel/Fax: (+92 51) 926 2270
E-mail: umeed_khalid@yahoo.com

PARAGUAY

Sra. María Cristina **Morales Palarea**
Coordinadora Programa de Conservación de
Especies, Asociación Guyra Paraguay
Gaetano Martino No. 215 C/Tte.
Ross-Asunción
PARAGUAY
Tel/Fax: (+595 21) 223 567
E-mail: cristinam@guyra.org.py;
cmoralespy@gmail.com

PERU

Dr. Victor Manuel **Pulido**
Consejero Científico
Dirección General Forestal y de Fauna
Paseo los Eucaliptos N° 285
Camacho, La Molina
Lima 12
PERU
Tel: (+51 1) 9986 72369
Fax: (+51 1) 4351 570
E-mail: vpulidoc@hotmail.com;
wetperu@amauta.rcp.net.pe

PHILIPPINES

Mr. Carlo **Custodio**
Chief Ecosystems Management Specialist
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Department of Environment & Natural Resources
North Avenue, Diliman
Quezon City 1100
PHILIPPINES
Tel.: (+6 32) 925 8948 / 924 6031 to 35 ext: 207
Fax: (+6 32) 925 8948
E-mail: custodiocarlo@yahoo.com

SENEGAL

M. Djibril **Diouck**
Division Etudes et Amenagement
Direction des Parcs Nationaux du Sénégal
Parc Forestier et Zoologique de Hann
B.P. 5135, Dakar Liberte
SENEGAL
Tel.: (+221 33) 832 2309
Fax: (+221 33) 832 2311
E-mail: djibrildiouck@hotmail.com

SERBIA

Ms. Daliborka **Stankovic**
 Curator of bird collection
 Natural History Museum Belgrade
 Njegoseva 51
 11000 Belgrade
 SERBIA
 Tel: (+381) 63 540 991
 Fax: (+381 11) 3446 580
 E-mail: daliborka@nhmbeo.rs

SLOVAKIA

Dr. Peter **Puchala**
 Zoologist
 State Nature Conservancy of Slovak Republic
 Administrative of Malé Karpaty Protected
 Landscape Area
 Štúrova 115
 900 01 Modra
 Slovak Republic
 Tel/Fax: (+421 33) 6474002
 E-mail: peter.puchala@sopsr.sk

SWEDEN

Dr. Torbjörn **Ebenhard**
 Acting Director
 Swedish Biodiversity Centre
 P.O. Box 7007
 SE-750 07 Uppsala
 SWEDEN
 Tel.: (+46 18) 67 22 68
 Fax: (+46 18) 67 34 80
 E-mail: torbjorn.ebenhard@cbm.slu.se

SWITZERLAND

Dr. Olivier **Biber**
 Head International Biodiversity Matters Unit
 Swiss Agency for the Environment (FOEN)
 CH-3003 Bern
 SWITZERLAND
 Tel.: (+41 31) 323 0663
 Fax: (+41 31) 324 7579
 E-mail: olivier.biber@bafu.admin.ch

TAJIKISTAN

Dr. Kokul Khasanovich **Kasirov**
 Chief of the Main Department
 State Committee on Environment Conservation
 Under the Government of the Republic of
 Tajikistan
 P.O. Box 138
 734000 Dushanbe
 TAJIKISTAN
 Tel/Fax: (+992 919) 145677
 E-mail: poplar_office@yahoo.com;
 kokul@tojikiston.com

URUGUAY

Dr. Adrián **Azpiroz**
 Investigador Asociado
 Instituto de Investigaciones Biológicas Clemente
 Estable, Buxareo 1311
 11300 Montevideo
 URUGUAY
 Tel.: (+598 2) 622 7412
 E-mail: avesuru_1999@yahoo.com

YEMEN

Mr. Galal Hussein Nasser **AL-Harogi**
 Manager of Migratory Species Unit
 Environment Protection Authority (EPA)
 Ministry of Water and Environment
 PO Box 10442
 Sana'a
 YEMEN
 Tel: (+967 1) 540 669 207 816
 Fax: (+967 1) 207 327
 E-mail: g_hng@yahoo.com; gharogi@gmail.com

**Scientific Councillors appointed by the Conference of the Parties/
 Conseillers Scientifiques nommés par la Conference des Parties/
 Consejeros Científicos designados por la Conferencia de las Partes**

Mr. Barry G. **Baker**
 CMS Appointed Councillor (By-Catch)
 114 Watsons Road, Kettering
 Tasmania 7155
 AUSTRALIA
 Tel.: (+61 3) 6267 4079
 E-mail: barry.baker@latitude42.com.au

Dr. Zeb S. **Hogan**
 CMS Appointed Councillor for Fish
 2355 Camelot Way Reno
 NV 89509
 UNITED STATES OF AMERICA
 Tel: (+1 530) 219 0942
 E-mail: zebhogan@hotmail.com

Dr. Colin J. **Limpus**
CMS Appointed Councillor (Marine Turtles)
Chief Scientist
Queensland Turtle Research
P. O. Box 541, Capalaba
Queensland 4157
AUSTRALIA
Tel: (+61 7) 3245 4056
E-mail: col.limpus@derm.qkd.gov.au

Dr. Tiej **Mundkur**
CMS Appointed Councillor (Asiatic Fauna)
Programme Manager - Flyways
Wetlands International
Horapark 9 (2nd Floor)
6717 LZ Ede
The Netherlands
Tel: (+31 318) 660910
Fax: (+31 318) 660950
E-mail: taej.mundkur@wetlands.org

Mr. John **O'Sullivan**
CMS Appointed Councillor (Birds)
14 Gast Hatley
Sandy, SG19 3JA
UNITED KINGDOM
Tel.: (+44 1 767) 650 688
E-mail: johnosullivan@tiscali.co.uk

Prof. Alfred **Oteng-Yeboah**
CMS Appointed Councillor (African Fauna)
Council for Scientific and Industrial Research
CSIR-Ghana, C/o Wildlife Division
Forestry Commission of Ghana
Accra
GHANA
Tel: (+233 24) 477 2256
Fax: (+233 21) 777 655
E-mail: otengyeboah@yahoo.co.uk

Dr. William F. **Perrin**
Appointed Councillor (Aquatic Mammals)
Senior Scientist
U.S. National Marine Fisheries Service, NOAA
Southwest Fisheries Science Center
3333 Torrey Pines Court
La Jolla CA 92122
UNITED STATES OF AMERICA
Tel.: (+1 858) 546 7096
Fax: (+1 858) 546 7003
E-mail: william.perrin@noaa.gov

**Governmental Observers / Observateurs de Gouvernements /
Observadores Gubernamentales**

KYRGYZSTAN
Mr. Askar Davletbakov
Senior Scientist
Academy of Science; via GTZ, Sustainable
Natural Resource Use in Central Asia
Panfilova 150
720040 Bishkek
Kyrgyzstan
Tel: (+996 550) 965108
E-mail: askar_davl@rambler.ru

NETHERLANDS
Dr. Erik van Zadelhoff
Senior Policy Advisor
Ministry of Agriculture, Nature and Food Security
Prins Clauslaan
The Netherlands
Tel: (+31)703784921 (O) (+31 6) 11063740 (mobile)
E-mail: f.j.van.zadelhoff@minlnv.nl

SAUDI ARABIA
Mr. Mohammad S. Sulayem
Advisor on International Cooperation
Saudi Wildlife Commission
P.O. Box 61681
Riyadh 11575
Saudi Arabia
Tel: (+966) 1448413
Fax: (+966) 506467787
E-mail: msulayem2@yahoo.com

SOUTH AFRICA
Ms. Malta Qwathekana
Senior Policy Advisor
Department of Environmental Affairs
P/Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+27) 123103067
Fax: (+27) 123201714
E-mail: mqwathekana@environment.gov.za

Ms. Humbulani Mafumo
Deputy Director
Conservation Management
Department of Environmental Affairs
P/Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+27 12) 310 3712
Fax: (+27 86) 541 1122
E-mail: hmafuno@environment.gov.za

UNITED KINGDOM
Dr James M. Williams
Indicators & Reporting Manager
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House , City Road
Peterborough PE1 1JY
United Kingdom
Tel: (+44 1733) 86 68 68
Fax: (+44 1733) 55 59 48
Email: james.williams@jncc.gov.uk

Intergovernmental and Non-Governmental Organization Observers /
Observateurs d'Organisations Intergouvernementales et Non
Gouvernementales / Observadores de Organizaciones
Intergubernamentales y No Gubernamentales

AMBASSADOR CMS

Mr. Ian Redmond
CMS Ambassador
Windy Gables, Rodborough Lane
Stroud GL5 1BG
United Kingdom
Tel: (+44 7769) 743975
E-mail: ele@globalnet.co.uk

AEWA

Mr. Sergey Dereliev
AEWA Secretariat
Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn, Germany
Tel.: (+49 228) 815 2415
Fax: (+49 228) 815 2450
E-mail: sdereliev@unep.de

ASCOBANS

Ms. Heidrun Frisch
ASCOBANS Secretariat
Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn, Germany
Tel.: (+49 228) 815 2418
Fax: (+49 228) 815 2440
E-mail: h.frisch@ascobans.org

BIRDLIFE INTERNATIONAL

Ms. Nicola J Crockford
International Species Policy Officer
The RSPB - BirdLife in the UK
UK Headquarters
The Lodge, Sandy, Bedfordshire SG19 2DL
UK
Tel: (+44 1767) 693072
Fax: (+44 1767) 683211
E-mail: nicola.crockford@rspb.org.uk

CITES

Mr. David H.W. Morgan
Chief, Scientific Support Unit
CITES Secretariat
Maison internationale de l'environnement
Chemin des Anemones
CH-1219 Chatelaine, Geneva
Switzerland
Tel: (+41 22) 917 81 23
Fax: (+41 22) 797 34 17
Email: david.morgan@cites.org

**FOOD & AGRICULTURE ORGANISATION
OF THE UNITED NATIONS**

Mr. Scott Newman
EMPRES Wildlife Unit Coordinator
Animal Health Officer
Emergency Center for Transboundary Animal
Diseases, Animal Production and Health Division
Food & Agriculture Organisation of the UN
Viale delle Terme di Caracalla, Rome 00153
Italy
Tel: (+39 6) 570 53068
Fax: (+39 6) 570 53023
E-mail: scott.newman@fao.org

GERMAN TECHNICAL COOPERATION

Ms. Aziza Madaminova
(GTZ Translator)
German Technical Cooperation GTZ
Koethener Str. 31
10963 Berlin
Germany
Tel: (+49 61) 96792397
Fax: (+49 61) 9679802397
E-mail: aziza.madaminova@gtz.de

**INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR
FALCONRY AND CONSERVATION OF
BIRDS OF PREY**

Mr. Christian de Coune
Committee Member
International Association for Falconry and
Conservation of Birds of Prey
Thier des Forges.85
B.4140 Gomze-Andoumont
Belgium
Tel: (+32 4) 76461424
Fax: (+32 4) 3684015
E-mail: info@christian-dec.be

INTERNATIONAL WHALING COMMISSION

Dr. William Perrin
Southwest Fisheries Science Center
8604 La Jolla Shores Drive
La Jolla, CA 92037
USA
Tel: (+1 858) 546 7096
Fax: (+1 858) 546 7003
E-mail: william.perrin@noaa.gov

**INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL
WELFARE (IFAW)**

Mr. Peter Pueschel
Programme Director
International Policy and Conventions
IFAW - International Fund for Animal Welfare
IFAW EU Office
Bpi;avard Char;e,agme 1 (Bte 72)
B-1041 Brussels
Belgium
Tel: (+49 641) 250 11 586
Fax: (+49 641) 250 11 587
E-mail: ppueschel@ifaw.org

RAMSAR

Mr. Lew Young
Senior Regional Advisor for Asia-Oceania
Ramsar Convention Secretariat
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel: (+41 79) 290 2625
Fax: (+41 22) 999 0169
E-mail: young@ramsar.org

**UNEP WORLD CONSERVATION
MONITORING CENTRE**

Dr. Gerardo Fragoso
Head - Species Programme
UNEP World Conservation Monitoring Centre
219 Huntingdon Road
Cambridge, CB3 0DL
United Kingdom
Tel: (+44 1223) 277314
Fax: (+44 1223) 277136
E-mail: gerardo.fragoso@unep-wcmc.org

WETLANDS INTERNATIONAL

Dr. Taej **Mundkur**
Programme Manager - Flyways
Wetlands International
Horapark 9 (2nd Floor)
6717 LZ Ede
The Netherlands
Tel: (+31 318) 660910
Fax: (+31 318) 660950
E-mail: taej.mundkur@wetlands.org

WILDFOWL & WETLANDS TRUST (WWT)

Ms. Rebecca Lee
Senior Species Conservation Officer
Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)
Slimbridge
Cloucestershire, GL11 4BG
United Kingdom
Tel: (+44 1453) 891120
Fax: (+44 1453) 890827
E-mail: Rebecca.Lee@wwt.org.uk

ZOOLOGICAL SOCIETY OF LONDON

Dr. Ben Collen
Head of Indicators & Assessments Unit
Zoological Society of London
Regent's Park
London NW1 4RY
United Kingdom
Tel: (+44 207) 449 6642
E-mail: ben.collen@ioz.ac.uk

Secretariat/Secretaría

UNEP/CMS Secretariat
Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn, Germany
Tel.: (+49 228) 815 2401
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: secretariat@cms.int

Dr. Borja Heredia
Scientific and Technical Officer
Tel.: (+49 228) 815 2422
E-mail: bheredia@cms.int

Ms. Elizabeth Maruma Mrema
Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2410
E-mail: emrema@cms.int

Mr. Bert Lenten
Acting Deputy Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2407
E-mail: blenten@cms.int

Ms. Laura Cerasi
Associate Fundraising Officer
Tel.: (+49 228) 815 2483
E-mail: lcerasi@cms.int

Dr. Aline Kühl
Associate Technical Officer
Tel.: (+49 228) 815 2436
E-mail: akuel@cms.int

Ms. Heidrun Frisch
Marine Associate Officer
Tel.: (+49 228) 815 2418
E-mail: mfrisch@cms.int

Dr. Marco Barbieri
Agreements Officer
Tel.: (+49 228) 815 2424
E-mail: mbarbieri@cms.int

Ms. Melanie Virtue
Inter-Agency Liaison Officer
Tel.: (+49 228) 815 2462
E-mail: mvirtue@cms.int

Dr. Francisco Rilla
Information Officer
Tel.: (+49 228) 815 2460
E-mail: frilla@cms.int

Ms. Linette Lamare
Programme Assistant
Tel.: (+49 228) 815 2423
E-mail: llamare@cms.int

Ms. Marie Mevellec
Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2456
E-mail: mmevellec@cms.int

Mr. Robert Vagg
Consultant (Report Writer)
Tel.: (+49 228) 815 2476
E-mail: rvagg@cms.int

Ms. Laura Aguado
Consultant
Tel.: (+49 228) 815 2461
E-mail: laguado@cms.int

CMS Interns:

Mr. Philipp Zimmermann
Ms. Polina Khrychera
Mr. Alexandre Ghafari
Ms. Cassandra Fernandes